

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work – Fatherland*

\*\*\*\*\*

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

\*\*\*\*\*

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET  
BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME 2024-2026

PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ÉTAT 2024



# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IV
LISTE DES ANNEXES.....	V
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	VI
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I.....	3
SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES.....	3
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	4
II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE .....	5
II.1. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE .....	5
II.2. SECTEURS SOCIAUX.....	7
II.3. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2024-2026 .....	12
CHAPITRE II.....	15
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....	15
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2022 .....	16
I.1. MOBILISATION DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ÉTAT.....	16
I.2. EXECUTION BUDGETAIRE EN DEPENSES .....	19
I.3. ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCEMENT.....	21
II. EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2023 .....	23
II.1. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ÉTAT.....	23
II.2. DEPENSES DE L'ÉTAT .....	25
II.3. SOLDES BUDGETAIRES.....	26
III. ORDONNANCE PORTANT COLLECTIF BUDGETAIRE.....	27
III.1. BUDGET GENERAL.....	28
III.2. BUDGET DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE .....	29
III.3. ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER DU BUDGET REVISE 2023.....	30
CHAPITRE III : .....	33
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	33
I. BREF RAPPEL DE LA SND30 .....	34
II. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SND30 ET DEFIS A RELEVER.....	35
II.1. ACTIONS ENGAGEES .....	35
II.2. DEFIS A RELEVER.....	38
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES.....	39
III.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES.....	39
III.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES SECTORIELLES.....	40
CHAPITRE IV.....	43
PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024 - 2026.....	43
I. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE .....	44
I.1. RECETTES INTERNES NON PETROLIERES.....	45
I.2. DEPENSES.....	60

<i>I.3. POLITIQUE DE FINANCEMENT</i> .....	76
<b>II. CADRAGE BUDGETAIRE 2024-2026</b> .....	<b>85</b>
<i>II.1. RAPPELS DES HYPOTHESES MACROECONOMIQUES</i> .....	86
<i>II.2. PROJECTIONS BUDGETAIRES</i> .....	86
<i>II.3. ÉVOLUTION DU DEFICIT BUDGETAIRE</i> .....	91
<i>II.4. CONTRAINTES ET RISQUES BUDGETAIRES</i> .....	91
<b>III. DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT</b> .....	<b>92</b>
<i>III.1. AU NIVEAU DE LA STRUCTURE GLOBALE DU BUDGET</i> .....	92
<i>III.2. AU NIVEAU SECTORIEL</i> .....	93
<i>III.3. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2024-2026</i> .....	100
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>102</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise.....	14
Tableau 2 : Ressources du budget de l'État pour l'exercice 2022.....	16
Tableau 3 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards).....	18
Tableau 4 : Ressources de trésorerie .....	19
Tableau 5 : Exécution globale des dépenses.....	20
Tableau 6 : Equilibre budgétaire (en milliards).....	21
Tableau 7 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2023 (en milliards de FCFA) .....	23
Tableau 8 : Exécution des dépenses à fin mars 2023 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire).....	25
Tableau 9 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA) .....	26
Tableau 10 : Variation des ressources et des charges de la LFR 2023 par rapport à la LFI .....	31
Tableau 11 : Trajectoire des finances publiques 2024-2026 .....	44
Tableau 12 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'État en 2022 .....	45
Tableau 13 : Rendement des impôts et taxes en 2022 (en milliards) .....	45
Tableau 14 : Décomposition de la dépense fiscale en 2021 .....	48
Tableau 15 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2024-2026.....	51
Tableau 16 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'État en 2022 .....	54
Tableau 17 : Evolution des dépenses fiscales.....	55
Tableau 18 : Evolution des échanges extérieurs entre le Cameroun et les autres pays d'Afrique Centrale, montants en milliards de FCFA .....	55
Tableau 19 : Rendement des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020-2022 .....	59
Tableau 20 : Projection des recettes non fiscales sur la période 2024-2026 .....	60
Tableau 21 : Répartition des effectifs (actifs et pensionnés), de la masse des salaires et des pensions ainsi que du ratio de soutenabilité de 2018 à 2022 .....	61
Tableau 22 : Répartition par secteur des nouveaux entrants de l'administration publique entre janvier et mars 2023 ..	62
Tableau 23 : Répartition des effectifs de l'administration publique et masse salariales payée par secteur en mars 2023 .....	62
Tableau 24 : Evolution mensuelle de l'effectif des pensionnés et des pensions versées.....	63
Tableau 25 : Surplus de la masse salariale du fait des mesures de réponses du Gouvernement et de l'ajustement salarial .....	63
Tableau 26 : Masse salariale base LF 2023 initiale et révisée plus CDMT 2024-2026 .....	64
Tableau 27 : Evolution des catégories de dépenses courantes (en milliards de F CFA) .....	65
Tableau 28 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat.....	68
Tableau 29 : Evolution des ressources transférées aux CTD .....	69
Tableau 30 : Situation des grands projets (coût par composantes).....	70
Tableau 31 : Encours de la dette du secteur public .....	77
Tableau 32 : Encours de la dette publique extérieure et structure par créancier .....	78
Tableau 33 : Synthèse des émissions des bons du Trésor .....	79
Tableau 34 : Synthèses des émissions des titres publics de moyen et long terme.....	79
Tableau 35 : Encours de la dette publique intérieure et structure par créancier.....	80
Tableau 36 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 30 avril 2023 .....	81
Tableau 37 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2024-2026 .....	86
Tableau 38 : Projection des ressources de l'État sur la période 2024-2026 .....	88
Tableau 39 : Projections des dépenses de l'État sur la période 2024-2026.....	90
Tableau 40 : Évolution du déficit public sur la période 2024-2026 .....	91

## LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1: Evolution des recettes fiscales internes non pétrolières .....	46
Figure 2 : Evolution des recettes douanières de 2010 à 2026 (en milliards de FCFA).....	54
Figure 3 : Evolution des recettes fiscales non fiscales de 2017-2024 (en milliards).....	58
Figure 4 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat .....	68
Figure 5 : Profil de l'exécution du BIP sur la période 2010-2022.....	73
Figure 6 : Répartition de la dette publique par devise à fin avril 2023 .....	81
Figure 7 : Evolution des principaux agrégats de la dette.....	82

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : TOFE 2024-2026 .....	I
Annexe 2 : TOFE 2024-2026 (% du PIB) .....	II
Annexe 3 : Mesures nouvelles sur les recettes non fiscales envisagées dans le projet de Loi de Finances 2024 .....	III
Annexe 4 : Projets PIP en cours .....	V
Annexe 5 : Projets PIP à lancer en 2023 .....	VI
Annexe 6 : Nouveaux projets à inscrire dans le PIP 2024-2026 .....	VII
Annexe 7 : Détail des projets PIP 2024-2026 proposés pour lancement à partir de 2024 .....	VIII
Annexe 8 : PIP par axe stratégique.....	IX

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AE</b>	:	Autorisation d'Engagement
<b>AFD</b>	:	Agence Française de Développement
<b>AMBACAM</b>	:	Ambassade du Cameroun
<b>APE</b>	:	Accords de Partenariat Économique
<b>APME</b>	:	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
<b>APU</b>	:	Administration Publique
<b>ARV</b>	:	Antirétroviraux
<b>BAD</b>	:	Banque Africaine de Développement
<b>BIP</b>	:	Budget d'Investissement Public
<b>BM</b>	:	Banque Mondiale
<b>BUCREP</b>	:	Bureau Central des Recensements et des Études de la Population
<b>C2D</b>	:	Contrat de Désendettement et de Développement
<b>CAA</b>	:	Caisse Autonome d'Amortissement
<b>CAMCIS</b>	:	Cameroon Customs Information System
<b>CAMPHIA</b>	:	Cameroon Population based HIV Impact Assessment
<b>CAN</b>	:	Coupe d'Afrique des Nations
<b>CBMT</b>	:	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
<b>CEEAC</b>	:	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	:	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CHAN</b>	:	Championnat d'Afrique des Nations
<b>CNDP</b>	:	Comité National de la Dette Publique
<b>COMIFAC</b>	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>COPPE</b>	:	Comptage Physique du Personnel de l'État
<b>CP</b>	:	Crédits de Paiement
<b>CSU</b>	:	Couverture Santé Universelle
<b>CTD</b>	:	Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>DGB</b>	:	Direction Générale du Budget
<b>DGD</b>	:	Direction Générale des Douanes
<b>DGI</b>	:	Direction Générale des Impôts
<b>DGTCFM</b>	:	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
<b>DOB</b>	:	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DP</b>	:	Division de la Prévision
<b>DPEB-MT</b>	:	Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme
<b>DSCE</b>	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>ECAM</b>	:	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
<b>FCFA</b>	:	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
<b>FEC</b>	:	Facilité Élargie de Crédits
<b>FEICOM</b>	:	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire International
<b>HALCOMI</b>	:	Opération Halte au Commerce Illicite
<b>HIMO</b>	:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>IS</b>	:	Impôt sur les Sociétés
<b>LF</b>	:	Loi de Finances
<b>MICS</b>	:	Multiple Indicators Cluster Survey
<b>MINEDUB</b>	:	Ministère de l'Éducation de Base
<b>MINESEC</b>	:	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINFI</b>	:	Ministère des Finances
<b>MW</b>	:	Mégawatts
<b>OCDE</b>	:	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

<b>OPEP</b>	:	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
<b>OTA</b>	:	Obligation du Trésor Assimilable
<b>P2I</b>	:	Programme d'Impulsion Initiale
<b>PAJER-U</b>	:	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
<b>PAK</b>	:	Port Autonome de KRIBI
<b>PANEJ</b>	:	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
<b>PAREC</b>	:	Programme d'Appui aux Réformes de l'Éducation au Cameroun
<b>PBF</b>	:	Performance Based Financing
<b>PEF</b>	:	Programme Économique et Financier
<b>PIAASI</b>	:	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PIFMAS</b>	:	Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la Création des Micro-entreprises de Fabrication de Matériels Sportifs
<b>PLANUT</b>	:	Plan d'Urgence Triennal Pour l'Accélération de la Croissance
<b>PME</b>	:	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PPA</b>	:	Projet de Performance Annuelle
<b>PPP</b>	:	Partenariat Public Privé
<b>PSV</b>	:	Personne Socialement Vulnérable
<b>PTSJ</b>	:	Plan Triennal Spécial Jeunes
<b>PVVIH</b>	:	Personne Vivant avec le VIH
<b>RAP</b>	:	Rapport Annuel de Performance
<b>RFE-AEP</b>	:	Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques
<b>RGAE</b>	:	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage
<b>RIO</b>	:	Ressources Internes Ordinaires
<b>RT</b>	:	Ressources Transférées
<b>SEND</b>	:	Soldes Engagés Non Décaissés
<b>SIGIPES</b>	:	Système Informatique de Gestion Intégrée du Personnel de l'État et de la Solde
<b>SND30</b>	:	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
<b>SNH</b>	:	Société Nationale des Hydrocarbures
<b>SONARA</b>	:	Société Nationale de Raffinage
<b>TEC</b>	:	Tarif Extérieur Commun
<b>TOFE</b>	:	Tableau des Opérations Financières de l'État
<b>TSPP</b>	:	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
<b>TVA</b>	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UE</b>	:	Union Européenne
<b>US</b>	:	United States
<b>XDR</b>	:	Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)

## INTRODUCTION

« Chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme ..., accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours » ; (2) « Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un Débat d'Orientation Budgétaire en séance publique, mais sans vote ». La loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques en son article 11 institue ainsi la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire afin de donner au Parlement les moyens d'intervenir en amont de la procédure budgétaire, pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire.

Depuis sa première session en 2019, le DOB a donné à l'exécutif et au législatif l'opportunité de débattre des conditions, des outils et des moyens d'assurer la soutenabilité à moyen terme des finances publiques à travers un meilleur suivi des déficits publics. Cela a permis *in fine* de créer des conditions pour l'adoption des lois de finances qui garantissent en permanence la stabilité macroéconomique et par conséquent, l'équilibre économique global.

En 2023, le DOB se tient dans un contexte marqué par la persistance de la crise Russo-ukrainienne et ses répercussions sur les prix de certains biens de grande consommation ; le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions du monde ; la poursuite de la politique zéro COVID en Chine avec pour conséquence le dérèglement des chaînes logistiques d'approvisionnement. Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement reste focalisé sur ses nombreux défis : la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) avec comme principales cibles (i) l'accroissement significatif de la production locale et la transformation industrielle de l'économie ainsi que la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation ; (iii) l'optimisation des plans de reconstruction des Régions affectées par les crises, en particulier celles du Nord-Ouest, Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, et (iv) la poursuite de la mise en œuvre du Programme Économique et Financier (PEF) conclu en 2021 avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le présent Document de Programmation Économique et Budgétaire (DPEB) à Moyen Terme qui sert de support au débat d'orientation budgétaire dispose de toutes les informations nécessaires pour une meilleure appréciation de ce contexte et des options stratégiques et orientations budgétaires retenues pour la conduite de la politique de développement économique et sociale de la nation sur la période 2024-2026.

Il présente également les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent l'élaboration de la loi de finances de l'année 2024 dont il définit les déterminants de la politique budgétaire, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées, le niveau de déficit en résultant ainsi que les conditions de son financement.

Le DPEB soumis à la discussion Parlementaire a été adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat.

Il est structuré autour de quatre (4) chapitres :

- Les deux premiers chapitres sont des chapitres de situation. Ils décrivent dans un premier temps le contexte macroéconomique, tant au plan national qu'international. Ils présentent dans un second temps la situation des finances publiques pour l'année écoulée ainsi que pour les trois premiers mois de l'exercice en cours ;
- Les chapitres troisième et quatrième, sont des chapitres d'orientation consacrés d'une part, à la formulation des orientations stratégiques globales des politiques publiques déclinées dans les différents secteurs pour le triennat et d'autre part, les perspectives budgétaires assorties des principaux déterminants de la dépense publique sur la période 2024-2026.

# **CHAPITRE I**

## **SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES**

Ce chapitre présente la conjoncture économique actuelle et les perspectives à court et à moyen termes d'abord sur le plan international, puis de façon plus spécifique sur le plan national.

## I- Environnement économique international

Après le regain d'activité économique enregistré en 2021, l'économie mondiale a été perturbée en 2022 par : (i) la forte inflation atteignant des niveaux inégalés depuis plusieurs décennies ; (ii) le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions ; (iii) la persistance de la pandémie de Covid-19 en Chine avec pour conséquence le dérèglement des chaînes logistiques ; (iv) la crise énergétique profonde notamment dans les pays avancés en liaison avec le conflit en Ukraine.

Ainsi, selon les Perspectives de l'Économie Mondiale publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) en avril 2023, l'activité économique a connu en 2022 un recul avec une croissance estimée à 3,4% contre 6,2% en 2021, soit une baisse de 2,8 points. Ce recul devrait se poursuivre en 2023, avec une croissance qui devrait se situer à 2,8%. Ces évolutions s'expliquent essentiellement par des ralentissements généralisés enregistrés dans la plupart des régions du monde.

En effet, **dans les économies avancées**, la croissance économique est estimée à 1,3% en 2023 après 2,7% en 2022 et 5,4% en 2021. Cette évolution s'explique principalement par les contre-performances observées : (i) **aux Etats-Unis**, où la croissance est passée de 5,9% en 2021 à 2,1% en 2022 et devrait se situer à 1,6% en 2023, en lien avec des tensions inflationnistes persistantes, des taux d'intérêt élevés et un contexte mondial morose ; (ii) **dans les pays de la zone Euro**, où la croissance devrait reculer de 1,9 point en 2022 et 2,7 points en 2023, en rapport avec les replis observés notamment en France (6,8% en 2021, 2,6% en 2022 et 0,7% en 2023), en Allemagne (2,6%, 1,8% et -0,1% respectivement), et en Italie (7%, 3,7% et 0,7% respectivement). Ces replis sont particulièrement entretenus par la hausse sensible des coûts de l'énergie, induite par les perturbations liées aux approvisionnements en pétrole et gaz russes, ainsi que la baisse des revenus disponibles réels des ménages du fait de l'inflation, qui continue d'affaiblir la demande des consommateurs.

**Dans les pays émergents et en développement**, l'activité économique devrait aussi connaître un net ralentissement, avec une croissance estimée à 3,9% en 2023 après 4,0% en 2022 et 6,9% en 2021. Cette situation est à mettre en relation avec les contre-performances que devraient enregistrer les groupes des pays émergents et en développement, notamment : (i) ceux d'Europe (1,2% en 2023, 0,8% en 2022 et 7,3% en 2021) ; (ii) d'Amérique latine et des caraïbes (1,6%, 4,0% et 7,0%) ; (iii) du Moyen-Orient et en Asie centrale (2,9%, 5,3% et 4,6%).

**L'Afrique subsaharienne** devrait également enregistrer un ralentissement de l'activité économique en 2022 et 2023 (3,6% en 2023, après 3,9% en 2022 et 4,8% en 2021), du fait des tensions inflationnistes, du resserrement des conditions financières et du recul de la demande extérieure. Cette situation affecte les principaux pays leaders, à savoir le Nigeria et l'Afrique du Sud qui devront connaître des décélérations sur la période.

**Pour ce qui est de la zone CEMAC**, la BEAC table également sur un ralentissement de l'activité économique avec un taux de croissance de 2,7% en 2023 après 2,9% en 2022. Cette situation resterait entretenue par les poussées inflationnistes et la poursuite d'une politique monétaire restrictive.

En ce qui concerne les prix, la hausse s'est amplifiée à la faveur du conflit russo-ukrainien. En effet, l'inflation mondiale s'est située à 8,7% en 2022 après 4,7% en 2021. En 2023, elle resterait élevée à 7,0% selon le FMI. Ces tensions inflationnistes sont présentes dans toutes les régions du monde.

**Dans les pays avancés**, le taux d'inflation est passé de 3,1% en 2021 à 7,3% en 2022 et devrait s'établir à 4,7% en 2023, tandis que **dans les pays émergents et en développement**, il s'est situé à 5,9% en 2021 et 9,8% en 2022. En 2023, il est projeté à 8,6% dans cette zone.

L'accélération des prix à l'échelle internationale en 2022 a notamment été soutenue par :

- (i) le resserrement des conditions financières des banques centrales dans la plupart des régions du monde à l'exception de la Chine, avec des conséquences sur la hausse des taux d'intérêt et des coûts des produits importés ;
- (ii) la poursuite de la politique de zéro Covid-19 des autorités chinoises qui ont imposé des contraintes importantes au niveau national, toute chose ayant aggravé la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales ;
- (iii) les sanctions imposées à la Russie du fait du conflit russo-ukrainien et l'aggravation des ruptures d'approvisionnement en gaz vers l'Europe qui ont amplifiées les tensions sur les marchés mondiaux des produits de base, et ont fait grimper les prix du gaz naturel et de l'énergie électrique, notamment dans les pays européens ;
- (iv) la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, avec pour conséquences le renchérissement des prix des produits importés par les pays de la zone euro et de la zone franc.

## II- Situation économique nationale récente

### II.1 Évolution de l'économie nationale

Après la reprise entamée en 2021 à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19 de 2020, l'économie camerounaise a enregistré une consolidation de sa dynamique de production en 2022, avec un taux de croissance estimé à 4,0 % après 3,6% l'année précédente. Toutefois, cette performance est restée en dessous des objectifs initiaux en raison, entre autres, des pressions inflationnistes et des perturbations sur les chaînes logistiques, induites par les effets négatifs de la crise ukrainienne et la politique zéro Covid en Chine. L'envolée des cours internationaux des biens s'est répercutée sur les prix à l'importation, notamment du blé et des produits énergétiques (pétrole raffiné et gaz). Cette situation a contribué à amplifier les pressions inflationnistes à l'intérieur du pays.

Par ailleurs, l'activité économique nationale est restée soutenue par le secteur non pétrolier. En effet, le taux de croissance du PIB réel non pétrolier devrait se situer à 4,2% en 2022 contre 3,8% en 2021. Pour ce qui est de l'activité pétrolière, elle devrait continuer de reculer en 2022 (-0,8%) après la baisse enregistrée en 2021 (-3,2%), en liaison avec la diminution de la production des huiles de pétrole.

Suivant l'optique offre, le secteur primaire devrait se situer à 4,7% en 2022 contre 2,9% en 2021 en raison de la bonne tenue des activités dans les branches « Agriculture industrielle d'exportation » (+7,5% en 2022 contre +5,4% en 2021) et « Sylviculture et exploitation forestière » (+8,7% en 2022 contre +1,3% en 2021). L'activité dans le secteur secondaire devrait connaître en 2022 un ralentissement (2% contre 3,2% en 2021), en raison des contreperformances enregistrées au niveau des industries extractives (-1,0% contre -2,5%), des industries agro-alimentaires (3,1% contre 5,2%) et des BTP (1,1% contre 3,2%). Le secteur tertiaire devrait rester dynamique (4,5% en 2022 contre 4,3% en 2021), en lien avec les bonnes performances observées au niveau des activités de commerce, de télécommunication et des institutions financières.

Suivant l'optique demande, la croissance reste soutenue par la demande intérieure. Toutefois, la consommation finale des ménages (3,6% contre 4,3% en 2021) et la formation brute de capital fixe (3,4% contre 8,4%) devraient connaître des décélérations en 2022, sous l'effet de la hausse des prix et des coûts des matériaux de construction. Les exportations de biens et services devraient s'inscrire en hausse de 3,5% après 3,4% en 2021. Quant aux importations, elles devraient fortement ralentir (0,5% après une hausse de 13,8%), en liaison avec l'accroissement des prix et des difficultés d'approvisionnement.

S'agissant des prix, l'inflation s'est accélérée en 2022 pour se situer à 6,3% contre 2,5% en 2021, du fait de l'accroissement sensible des prix des produits alimentaires (+12,9%). Cette évolution s'explique, entre autres, par les conséquences du conflit russo-ukrainien qui sont venues s'ajouter aux tensions préexistantes sur les chaînes approvisionnements.

**En 2023**, la mise à jour du cadrage macroéconomique du mois de mai ramène la croissance à 3,8% contre 4,2% retenue pour la loi de finances initiale. Cette mise à jour qui prend en compte la dégradation des perspectives de l'économie mondiale et les dernières évolutions de la conjoncture nationale, concerne aussi bien le secteur pétrolier (-1,8% dans le cadrage révisé contre -1,3% dans la loi de finances initiale), que le secteur non pétrolier (4,2% contre 4,5%). La révision dans le secteur pétrolier porte essentiellement sur l'ajustement à la baisse de la production pétrolière, alors que celle opérée dans le secteur non pétrolier concerne pour l'essentiel les industries manufacturières qui continuent de faire face aux difficultés d'approvisionnement en matières premières et au rencherissement des coûts de production. Ainsi, le secteur secondaire devrait connaître un recul de 1,2 point par rapport aux prévisions initiales pour s'établir à 1,9%, tandis que les secteurs primaire et tertiaire devraient enregistrer des progressions de 4,2% et 4,7% respectivement.

Concernant les emplois du PIB, la consommation des ménages devrait progresser de 3,0% en dépit des tensions inflationnistes, en raison de l'évolution favorable des revenus agricoles, des crédits à la consommation, des transferts de la diaspora et des mesures prises par le Gouvernement pour atténuer l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat. Par contre,

l'investissement devrait ralentir à 2,6% contre 3,4% en 2022, en lien avec la baisse des investissements publics (-9,6%).

S'agissant des prix, l'inflation est estimée à 5,9% en 2023 contre 3% initialement prévue, en raison de la prise en compte des effets du réajustement des prix du carburant à la pompe et ses effets induits sur les autres produits. Ainsi, le déflateur du PIB non pétrolier a été porté à 2,9% contre 2,3% initialement.

Relativement aux **finances publiques**, le déficit budgétaire, base ordonnancement (dons compris), est ramené à 0,8% du PIB en loi de finances initiale 2023 contre 1,1% en 2022. Suivant les principales rubriques de recettes, on observe une nette amélioration des recettes internes et plus particulièrement des recettes fiscales. Ceci devrait porter le niveau de la pression fiscale de 12,0% en 2022 à 12,7% en 2023. Par contre, les recettes pétrolières devraient diminuer pour se situer à 2,9% du PIB en 2023 contre 3,5% en 2022, en raison de la baisse sensible des cours du pétrole. Quant aux dépenses, notamment les dépenses courantes, les salaires et les transferts aux ménages ont connu une augmentation afin de soutenir les mesures prises par le Gouvernement à la suite du relèvement des prix des carburants à la pompe. Les dépenses d'investissements passent de 4,6% du PIB en 2022 à 3,9% en 2023, sous l'effet de la baisse sensible des dépenses sur financement intérieur.

Pour ce qui est de la balance de paiements, le déficit du compte courant devrait s'aggraver de 0,1% du PIB pour se situer à 847,8 milliards (2,9% du PIB), en liaison avec la détérioration des soldes des biens et des revenus primaires. Le déficit du compte courant serait financé à hauteur 1016,9 milliards en 2023 après 1279,3 milliards en 2022. En conséquence, le solde global devrait rester excédentaire de 169,9 milliards en 2023 après 503,5 milliards en 2022.

S'agissant de la situation monétaire, elle progresse de 13,2% à fin décembre 2022 par rapport à fin décembre 2021 et se caractérise par une hausse de toutes ses composantes. Les avoirs extérieurs nets augmentent de 21,6%, tirés aussi bien par les avoirs extérieurs nets des banques que par ceux de la BEAC. Le crédit intérieur progresse de 9,5%, du fait de l'augmentation des crédits à l'économie (+13,7%) et des créances nettes sur l'État (+ 1,1%). La Position Nette du Gouvernement (PNG) baisse de 0,3%, résultante de sa contraction vis-à-vis des banques et de la BEAC et de sa hausse vis-à-vis du FMI. Les crédits à l'économie se renforcent de 13,7%. Ils sont tirés par les crédits au secteur privé non financier (+12,0%) et les crédits aux entreprises publiques (+25,4%). Le taux de couverture extérieure de la monnaie se situe à 74% et les réserves de change représentent 7 mois d'importation des biens et services.

## II.2. Secteurs sociaux

Les actions menées par le Gouvernement en matière sociale demeurent orientées vers : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; et (vi) le développement de l'habitat social. Ainsi, en 2022, la dotation budgétaire dans les secteurs sociaux est de 1 159 milliards, en hausse de 4,9% par rapport à 2021. Outre les départements ministériels en charge des actions sociales, plusieurs administrations consacrent une partie de

leurs ressources aux dépenses sociales. Il importe également de souligner que l'État soutient les populations des zones rurales, à travers la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque à des prix subventionnés. Par ailleurs, ces différentes ressources allouées par l'État aux secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement.

Dans **le secteur éducatif**, le Gouvernement poursuit les actions visant à : (i) améliorer l'accès de tous à une éducation de qualité ; (ii) adapter la formation et l'enseignement à l'environnement socioéconomique à l'effet de constituer une base qualifiée de ressources humaines ; et (iii) promouvoir la recherche et le développement.

Ainsi, l'année scolaire 2021/2022 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail des enseignants à travers notamment : (i) le règlement progressif du complément salarial des enseignants encore sous le principe du 2/3 du salaire ; (ii) le paiement progressif de l'indemnité de non logement au personnel enseignant non encore bénéficiaire ; (iii) l'apurement de la dette due, au titre de rappel, à hauteur de 3,5 milliards par mois ; (iv) la mise sur pied d'une procédure de traitement rapide des dossiers d'intégration ; et (v) l'instauration d'un protocole de réception et d'archivage numérique des dossiers, étendu aux délégations régionales.

Dans **l'enseignement primaire**, au terme de l'année scolaire 2021/2022, le nombre d'élèves présentés à l'examen du Certificat d'Études Primaires (CEP) est de 311 454 élèves. Le taux de réussite à cet examen est de 87,5% contre 79,4% l'année précédente. Pour ce qui est du First School Leaving Certificate (FSLC), 124 799 candidats se sont présentés et 119 705 ont réussi, soit un taux de réussite de 95,9% contre 90,4% pour la session 2021. Dans le but d'assainir le milieu scolaire pour une meilleure éducation des enfants, le Gouvernement a procédé à la fermeture de 326 écoles non conformes en début d'année scolaire 2022/2023. Les raisons de fermeture sont, entre autres : (i) le fonctionnement sans autorisation de création et/ou d'ouverture ; (ii) l'absence de démarcation entre le primaire et le secondaire ; (iii) l'environnement non propice à l'activité scolaire ; (iv) le défaut d'acte d'extension pour la section différente de celle en activité ; et (v) le fonctionnement dans un site d'emprunt ou des écoles logées dans des maisons d'habitation.

Dans **l'enseignement secondaire**, le taux brut de scolarisation est passé de 45,6% en 2018/2019 à 47,5% en 2020/2021. Les taux de réussite aux examens de la session 2022 se sont améliorés pour les examens relevant du GCE-Board et de l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC). Par contre, les taux de réussite régressent pour les examens relevant de la Direction des examens, des concours et de la certification (DECC).

S'agissant des examens relevant du GCE-Board, la session 2022 a enregistré la participation de 167 977 candidats, dont 114 925 réussites. Au GCE-General Ordinary Level, le taux de réussite est de 67% contre 59,1% la session précédente. Pour ce qui est du GCE-General Advanced Level le taux de réussite est de 69,5% contre 61,9% l'année précédente. Concernant les examens techniques de la session anglophone, le taux de réussite au TVEE intermédiaire passe de 58,8% à 66,2% tandis que celui au TVEE advanced level progresse de 71,6% à 78,3%.

Concernant les examens de la session 2022 relevant de l'Office du Baccalauréat, le taux de réussite est de 66,3% contre 73,6% à la session précédente. L'examen de probatoire de l'enseignement secondaire général a enregistré un taux de réussite de 42,9% contre 39,9%

l'année précédente. Pour les examens de l'enseignement technique, le probatoire-STT commercial le taux de réussite est de 62,6%, en hausse de 2,5 points par rapport à la session précédente. Pour ce qui est de l'examen du Bac commercial STT, il est de 68,4% après 73,5% la session précédente.

Pour ce qui est des examens relevant de la DECC, le BEPC ordinaire a enregistré un taux de réussite de 66,9% contre 74,4% l'année précédente. Pour l'examen du CAP industriel, le taux de réussite est de 77,6% après 79,2%. Concernant les examens de l'enseignement normal, le CAPIET a enregistré un taux de réussite de 90,1%, après 88,8% l'année précédente.

**Dans le secteur de la santé**, le gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions visant la santé des populations notamment dans les domaines : (i) de la surveillance épidémiologiques ; (ii) de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; et (iii) de la lutte contre la maladie et la promotion de la santé.

Les ressources budgétaires prévues en 2022 hors CAS-Covid et mises à la disposition du Ministère de la Santé Publique, principal acteur dans ce secteur, sont de 207,2 milliards en hausse de 5,1% par rapport à 2021.

Les situations actualisées des urgences sanitaires au Cameroun sont présentées pour les épidémies de la Covid-19, du choléra, de la rougeole et du virus de Marburg.

S'agissant de la situation épidémiologique nationale de la Covid-19 au 07 juin 2023, 125 080 cas positifs ont été enregistrés avec 1 974 décès pour un taux de létalité de 1,6% avec 39 cas actifs, 123 086 remissions dont un taux de guérison de 98,4%.

Les données de couvertures vaccinales de la Covid-19 font état de 1 523 809 personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin soit 11,1% de la population cible.

Bien que l'Organisation Mondiale de la Santé ait déclaré la fin de l'urgence de santé publique de portée internationale pour la Covid-19, la maladie demeure un problème de santé publique au niveau national. Les travaux d'orientations nécessaires à l'adoption des diverses mesures sociales et sanitaires mises en place par le gouvernement depuis le début de la crise sanitaire sont en cours, y compris les conditions sanitaires d'entrée dans le pays.

Pour ce qui est du choléra, la situation entre le 29 octobre 2021 et le 07 juin 2023 au Cameroun fait état de 18 761 cas notifiés dont 436 décès, pour un taux de létalité de 2,3%. Les cas confirmés à la culture sont de 1 869 (10,54%). Les régions actives sont celles du Littoral, du Centre et du Sud. La première semaine du mois de juin, 277 nouveaux cas ont été enregistrés principalement dans la région du Centre avec une flambée à la prison centrale, dont 08 décès. Les actions de prise en charge de cas, de désinfection et de sensibilisation des communautés se poursuivent.

Concernant la rougeole, la situation au 07 mai 2023 fait état de 4 152 cas confirmés dans 49 districts de santé répartis dans les dix régions du pays ; une campagne de vaccination est prévue sur toute l'étendue du territoire.

Quant à l'épidémie de virus de Marburg, toujours en cours en Guinée Équatoriale, avec 04 districts de santé affectés dans 04 provinces, au mois de mai 2023, les autorités équato-guinéennes ont recensés 17 cas confirmés dont 12 décès. Le Cameroun a enregistré 158 alertes dont 29 cas suspects identifiés, et aucun confirmé.

La situation du MPOX fait état de 81 cas suspects, 22 cas confirmés et aucun décès. La première semaine du mois de juin enregistre 25 cas suspects dont 03 confirmés après l'investigation menée dans le district de santé de Mbonge dans la région du Sud-Ouest. Avec 68 cas suspects depuis le début de l'année, cette région devient le principal foyer épidémiologique de cette maladie.

Concernant la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, l'encadrement médical et la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant se sont nettement améliorés. En 2021, on dénombre 965 643 naissances vivantes dans les formations sanitaires contre 943 797 en 2020, soit une hausse de 2,8%. La couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'effectue principalement dans le cadre du Programme Élargi de Vaccination (PEV). En 2021, sur un total de 5 768 formations sanitaires répertoriées, 5 253 ont offert la vaccination dans le cadre du PEV. Le taux de couverture vaccinale de certains antigènes traceurs s'améliore par rapport à 2020 et passe de : (i) 80,7% à 81% pour le penta3 ; (ii) 80,1% à 83% pour le Rota 2 ; (iii) 28% à 33% pour le RR2 ; et (iv) 14,6% à 18,2% pour le VPH.

S'agissant de la lutte contre la maladie et la promotion de la santé, le nombre de cas de paludisme confirmés et enregistrés est de 3 327 381 cas, dont 2 063 695 cas de paludisme simple (62%) et 1 263 686 cas de paludisme grave (38%). L'incidence rapportée pour 1 000 habitants est de 120,2. La transmission du paludisme est plus forte dans les régions de l'Est (196,1‰), de l'Adamaoua (140,5‰), du Nord (137,8‰) et du Centre (127,3‰). L'incidence du paludisme est 3 fois plus élevée chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes comparativement aux autres groupes. Le nombre de cas chez les femmes enceintes est de 240 822. Le nombre de décès enregistrés de paludisme est de 2 481 soit 9,9% de l'ensemble des décès pour cette maladie. La mortalité due au paludisme est de loin plus élevée dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua, qui concentrent 65% des décès rapportés. Les enfants de moins de 5 ans représentent 70,7% des décès de paludisme rapportés.

Concernant la lutte contre le SIDA et selon les estimations de l'ONUSIDA publiées en 2021, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA au Cameroun passe de 496 506 en 2020 à 499 330 en 2021, soit une progression de 0,5%. On y dénombre 6,7% d'enfants de moins de 15 ans et 66,9% de femmes. Le nombre de décès liés au VIH/SIDA est en baisse de 10,9% par rapport à 2020, en lien avec le renforcement de la prise en charge des malades. La prévalence estimée du VIH/SIDA est de 2,13%.

En ce qui concerne la lutte contre les cancers, on dénombre 2 796 patients diagnostiqués dans les principaux services d'anatomopathologie et d'hémo-oncologie du Cameroun, dont 261 patients atteints de leucémie, 70 patients souffrant d'hémopathie lymphoproliférative et 2 465 patients atteints d'autres tumeurs malignes. Le nombre de femmes représente 65% des patients atteints de cancers. L'âge moyen d'apparition de la maladie, il demeure de 45 ans chez les hommes et de 49 ans chez les femmes. Les cancers du sein représentent 23,3% des cas diagnostiqués ; le cancer du col utérin 14,0%, le cancer de la prostate 7,4%, les lymphomes non Hodgkiniens 7,0 %, le

cancer du côlon 4,6%, le cancer du corps de l'utérus ou de l'endomètre 3,0%, le cancer de l'estomac 2,6%.

Pour ce qui est de la prise en charge des malades, en 2022 le Gouvernement a subventionné le coût du traitement de radiothérapie dans les centres de radiothérapie publics du pays. Cette subvention a permis de réduire les frais de radiothérapie à 50 000 contre 275 000 précédemment. Il convient de rappeler qu'en 2020, un Plan stratégique national de prévention et de lutte contre le Cancer (PSNPLCa) a été élaboré pour la période 2020-2024, avec pour objectif principal, de réduire de 10% au moins la morbidité et la mortalité dues au cancer au Cameroun.

En matière **d'emploi et de sécurité sociale**, les actions du Gouvernement ont concerné la poursuite de la promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle, la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale. En 2021, suivant les informations de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP), le nombre d'emplois créés augmente de 8,3% par rapport à 2020 et se situe à 358 247. Cette évolution est principalement attribuable à la mise en œuvre des projets sur financement BIP, qui y contribuent pour 64,2%. En outre, la mise en œuvre du Plan de relance économique post Covid-19 et le regain des activités de production dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, contribuent également à cette évolution. La création d'emplois a davantage concerné les hommes (62,7%) que les femmes (37,3%). Les emplois créés à travers les projets financés par le BIP comportent ceux afférents à l'achèvement des chantiers de la CAN (9 234 emplois) et ceux relatifs aux actions des organismes spécialisés tels que le FNE (17 977) et le PIAASI (1 672).

Dans **le cadre de la lutte contre la pauvreté extrême**, le Gouvernement poursuit avec le concours de certains partenaires (Banque mondiale et Agence Française de Développement), ses actions d'accompagnement et de protection des couches vulnérables (handicapés, personnes âgées, veuves/veufs, enfants orphelins, personnes en situation de pauvreté chronique, etc.) à travers la densification du programme de filets sociaux. Ainsi, le programme des transferts monétaires s'est étendu en 2022 auprès de 139 000 bénéficiaires supplémentaires, dont 20.000 ménages pour les TMU<sup>1</sup> et TMO<sup>2</sup>, et 10.000 ouvriers temporaires pour le THIMO<sup>3</sup> dans les communes bénéficiaires des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En somme, le programme de filets sociaux a accompagné 256 500 ménages en 2022 sur l'ensemble du territoire national, pour un volume de transferts monétaires estimé à 29,942 milliards.

Par ailleurs, en plus des dispositifs de transfert monétaire déjà opérationnels, le Gouvernement a engagé au cours du troisième trimestre 2022, la mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires d'urgence contre la vie chère. Ce programme vise à accorder un appui financier aux : (i) ménages victimes du contexte de vie chère induite par la guerre en Ukraine et qui sont déjà bénéficiaires d'autres programmes dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Ebolowa ; et (ii) ménages des communes de la région de l'Est qui connaissent une augmentation sensible du nombre de réfugiés. À cet effet, chaque ménage perçoit un transfert d'un montant additionnel de 90 000 FCFA en deux paiements de 45 000 FCFA chacun sur deux mois, et chaque ménage réfugié ou ménage hôte ciblé à l'Est perçoit un montant total de 180 000 FCFA pendant trois

---

<sup>1</sup> Programme de transferts monétaires d'urgence.

<sup>2</sup> Programme de transferts monétaires ordinaires directs.

<sup>3</sup> Programme de transferts monétaires en échange des travaux à haute intensité de main d'œuvre.

(03) mois à raison de 45 000 FCFA le premier mois, 45 000 FCFA le deuxième mois, et 90 000 le troisième et dernier mois.

De même, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé le 26 octobre 2022, un accord de crédit de 141,4 millions d'euros, correspondant à 160 millions de dollars, soit environ 92,752 milliards, pour le Financement du **Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion économique**.

Ce Projet permettra entre autres : (i) de poursuivre les appuis à 150.500 ménages pauvres tels que cela se fait dans les programmes du Projet Filets Sociaux actuel dans l'ensemble des régions du pays ; (ii) d'apporter des appuis à 65.000 jeunes travailleurs âgés de 18 à 35 ans du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance » (c'est-à-dire travaillant pour leur propre compte par manque d'autres opportunités ou de compétences) dans les zones urbaines ; (iii) d'apporter des appuis à 2.000 jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans ayant des projets d'entreprise prometteurs dans des secteurs productifs ciblés et prioritaires pour le gouvernement ; et (iv) d'apporter un appui à la création d'un Registre Social Unifié (RSU) qui servira de système d'information social soutenant les processus d'identification, d'enregistrement et d'évaluation des besoins et des conditions de la population pauvre et vulnérable.

### **II.3. Perspectives macroéconomiques 2024-2026**

Les perspectives économiques du Cameroun demeurent positives, bien qu'empreintes d'incertitudes au niveau de l'environnement international. Celles-ci concernent notamment : (i) l'accélération des prix des produits alimentaires et manufacturés importés ; (ii) le relèvement des prix des produits pétroliers à la pompe ; (iii) la dégradation des conditions climatiques qui impacterait négativement le rendement agricole local ; (iv) la persistance des perturbations des circuits d'approvisionnement tant au niveau extérieur qu'intérieur (problèmes sécuritaires) ; et (v) la poursuite de la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar, avec pour conséquence le renchérissement du service de la dette extérieure et des importations.

La croissance du PIB réel est projetée à 4,3% en 2024 et 5,1% en moyenne sur la période 2025-2026. Ces évolutions devraient être soutenues aussi bien par le dynamisme du secteur non pétrolier, soit 4,6% en 2024 et 4,8% sur la période 2025-2026, que par celui du secteur pétrolier (-2,2% en 2024 et +9,5% en moyenne sur la période 2025-2026). S'agissant particulièrement du secteur pétrolier, de nouveaux champs gaziers devraient entrer en production à partir de 2025 et viendraient compenser la baisse de la production pétrolière.

Suivant l'optique offre, la croissance dans le secteur primaire, est projetée à 4,4% en 2024 et à 4,8% en moyenne sur la période 2025-2026. Cette évolution serait soutenue par : (i) l'amélioration de la production et de la productivité de l'activité agricole, en lien avec la mise à la disposition des producteurs d'intrants et d'engrais agricoles à travers certains programmes et projets ; et (ii) l'amélioration de la demande extérieure ainsi que celle des agro-industries.

Pour ce qui est du secteur secondaire, la croissance est projetée à 2,9% en 2024 (en dépit de la baisse de la production pétrolière), et à 4,9% en moyenne entre 2025 et 2026. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier de l'amélioration de l'offre énergétique avec la mise

en service du barrage de Nachtigal et le renforcement du réseau de distribution d'électricité. Celle-ci devrait en plus de la mise en œuvre de la politique d'import substitution, favoriser l'augmentation des capacités de production de certaines usines, et soutenir le dynamisme des industries manufacturières.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,9% en 2024 et à 5,2% en moyenne entre 2025 et 2026, grâce au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire) et au dynamisme des services financiers et de télécommunications.

**Du côté des emplois du PIB**, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prises par le Gouvernement et la maîtrise de l'inflation. S'agissant de l'inflation, elle devrait progressivement revenir en dessous du seuil de 3% à moyen terme à la faveur des ajustements et des mesures de lutte contre la hausse des prix mises en œuvre par le Gouvernement. Toutefois, cet indicateur fait face à certains facteurs de risques, à l'instar de : (i) l'aggravation du conflit russo-ukrainien et ses conséquences sur les marchés mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires ; et (ii) la hausse des taux d'intérêt dans un contexte de fort endettement mondial qui pourrait engendrer une crise de la dette avec ses conséquences négatives sur les économies.

**Concernant les comptes publics**, la politique budgétaire restera centrée sur l'élargissement de l'espace budgétaire en vue d'accroître les dépenses liées à l'investissement productif et la protection sociale. Les recettes budgétaires devraient rester stables en pourcentage du PIB. La baisse des recettes pétrolières liée au repli des cours mondiaux des hydrocarbures sera compensée par une amélioration de la mobilisation des autres recettes internes. Le déficit global restera autour de 1,1% du PIB, tandis que le déficit primaire non pétrolier affichera une baisse plus significative pour se situer à -3,8% du PIB.

**Au niveau des comptes extérieurs**, les politiques de promotion des exportations non pétrolières, de substitution des importations par des produits locaux et de renforcement de l'intégration régionale devraient contribuer à réduire progressivement le déficit courant et à le stabiliser en dessous de 3% du PIB. Le respect de la réglementation des changes devrait accroître le rapatriement des recettes d'exportation et limiter les sorties illicites de capitaux, contribuant ainsi à consolider les réserves de change régionales pour couvrir au moins 05 mois d'importation à moyen terme.

**Pour ce qui est du secteur monétaire**, la politique monétaire restera orientée vers la réalisation des objectifs de la BEAC en matière d'inflation et de réserves de change. La poursuite de la reprise économique devrait conduire à une amélioration de la production des biens et services, synonyme d'une contribution à la réduction de l'inflation. Elle devrait également s'accompagner d'une substitution des biens importés par des produits locaux ainsi qu'une amélioration des exportations à même de favoriser l'accumulation des réserves de change.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise

	Historiques		Estimations			Projections		
	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026
				Budget	Nouveau			
<b>Secteur réel</b>								
<b>PIB à prix courant (milliards de FCFA)</b>	<b>23 469</b>	<b>25 141</b>	<b>27 959</b>	<b>29 255</b>	<b>29 446</b>	<b>31 288</b>	<b>33 499</b>	<b>35 946</b>
PIB pétrolier	477	943	1 643	1 082	1 252	1 096	1 178	1 278,9
PIB non pétrolier	22 991	24 199	26 316	28 173	28 194	30 192	32 321	34 667
<b>PIB à prix constant (en croissance)</b>	<b>0,3</b>	<b>3,6</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>3,8</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>	<b>5,1</b>
PIB pétrolier	3,0	-3,2	-0,8	-1,3	-1,8	-2,2	11,0	7,9
PIB non pétrolier	0,2	3,8	4,2	4,5	4,2	4,6	4,7	4,9
<b>Prix</b>								
Déflateur du PIB	0,8	3,4	6,9	1,7	1,5	1,9	2,0	2,1
Déflateur du PIB pétrolier	-46,9	104,1	75,7	-12,9	-22,4	-10,5	-3,2	0,6
Déflateur du PIB non pétrolier	2,7	1,4	4,5	2,3	2,9	2,4	2,2	2,2
Prix à la consommation	2,5	2,5	6,3	3,0	5,9	3,0	2,5	2,5
Prix des exportations	-15,9	81,2	28,5	-20,9	-20,9	2,5	6,4	7,5
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>-46,9</i>	<i>65,9</i>	<i>40,3</i>	<i>-12,9</i>	<i>-22,4</i>	<i>-10,5</i>	<i>-3,2</i>	<i>0,6</i>
Prix des importations	-4,3	3,6	20,6	3,3	7,5	2,6	1,0	0,7
Termes de l'échange	<b>-11,6</b>	77,7	7,9	-16,2	-28,4	-0,1	5,5	6,9
<b>Répartition sectorielle</b>								
Secteur Primaire	17,5	16,9	16,9	16,1	16,9	16,7	16,5	16,4
Secteur Secondaire	23,0	24,5	26,9	24,1	25,4	24,5	24,2	23,9
<i>dont pétrole</i>	<i>2,0</i>	<i>3,8</i>	<i>5,9</i>	<i>3,7</i>	<i>4,2</i>	<i>3,5</i>	<i>3,5</i>	<i>3,6</i>
Secteur Tertiaire	51,8	51,1	50,8	52,6	52,9	54,0	54,6	55,2
Impôts et taxes moins subventions	7,7	7,5	5,4	7,1	4,8	4,8	4,7	4,6
<b>Les composantes de la demande</b>								
Consommation	85,6	84,8	83,8	83,2	83,4	83,6	83,8	79,6
Privée	73,3	72,8	72,2	71,4	71,4	70,7	70,2	67,5
Publique	12,3	12,0	11,5	11,8	12,0	12,9	13,6	12,2
FBCF	18,2	18,8	18,7	18,6	19,0	17,9	18,1	21,0
Privée	14,1	14,8	15,1	15,2	15,5	14,4	14,4	17,1
Publique	4,1	4,0	3,7	3,5	3,5	3,6	3,6	3,9
Exportations B&S	15,2	16,7	17,6	17,9	17,4	17,1	15,5	15,5
Importations B&S	18,5	20,4	20,1	19,7	19,8	18,7	17,4	16,1
<b>Secteur public</b>								
Recettes totales et Dons	13,7	14,4	16,1	16,1	16,2	15,8	16,2	16,2
Recettes totales (hors Dons)	13,5	13,9	15,9	15,5	15,9	16,0	15,8	15,7
<i>Pétrolières</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	<i>1,53</i>	<i>1,66</i>	<i>1,6</i>	<i>3,1</i>	<i>2,5</i>	<i>1,8</i>
<b><i>non pétrolières (pression fiscale)</i></b>	<b><i>11,3</i></b>	<b><i>11,7</i></b>	<b><i>11,9</i></b>	<b><i>12,6</i></b>	<b><i>12,7</i></b>	<b><i>13,1</i></b>	<b><i>13,4</i></b>	<b><i>13,7</i></b>
Dépenses	16,8	16,9	17,3	16,6	16,7	16,6	16,7	15,0
<i>courantes</i>	<i>12,1</i>	<i>12,3</i>	<i>12,3</i>	<i>12,4</i>	<i>12,6</i>	<i>11,6</i>	<i>11,1</i>	<i>9,8</i>
<i>en capital</i>	<i>4,9</i>	<i>5,1</i>	<i>4,1</i>	<i>4,8</i>	<i>4,8</i>	<i>5,3</i>	<i>5,6</i>	<i>5,2</i>
<b>Solde budgétaire global (base ordonnancements)</b>								
<b>Dons compris</b>	<b>-3,1</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,4</b>
<b>Solde budgétaire de référence (CEMAC)</b>	<b>-3,3</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,4</b>
<b>Solde budgétaire primaire non pétrolier</b>	<b>-4,1</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,8</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,3</b>
<b>Secteur extérieur</b>								
<b>Solde compte courant</b>	<b>-3,7</b>	<b>-4,0</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,9</b>	<b>-3,5</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,5</b>
<b>Solde global</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,4</b>
<b>Situation monétaire (croissance nominale)</b>								
Masse monétaire (M2)	12,8	17,1	9,4	8,1	10,5	8,2	8,5	8,6
Avoirs extérieurs nets	-0,5	11,4	4,5	3,2	1,2	2,8	1,5	1,6
Crédit à l'économie	4,8	12,7	19,5	7,0	9,3	7,3	7,5	9,8

*Source* : Comité de cadrage

## **CHAPITRE II**

### **GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

Ce chapitre fait la synthèse de l'exécution du budget pour l'exercice 2022 et le premier trimestre 2023, en ressources et en emplois. Les ressources de l'État concernent les recettes internes, les emprunts et les dons. Les emplois quant à eux sont constitués des dépenses courantes, des dépenses d'investissement et du service de la dette publique.

## I- Situation de l'exécution budgétaire en 2022

Cette section présente l'exécution du budget en recettes et en dépenses à fin 2022, ainsi que l'équilibre budgétaire et le financement qui en résultent.

Le budget 2022 a été exécuté dans un environnement marqué par l'envolée du prix du pétrole brut, la pression inflationniste post Covid-19 accentuée par le conflit russo-ukrainien et le durcissement des conditions financières internationales. Ce contexte difficile a justifié l'adoption d'une loi de finances rectificative qui a révisé à la hausse le niveau du budget de l'État de **328 milliards (5,8%)** pour le situer à **6 080,4 milliards**, dont 5 977,7 milliards pour le budget général et 102,7 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale.

### I.1. Mobilisation des ressources du budget de l'État

Les ressources de l'État mobilisées en 2022 s'élèvent à 5 988,5 milliards sur une prévision de 5 992,7 milliards, soit un taux de réalisation de 99,9%. Comparativement à 2021, elles augmentent de 935,7 milliards (+18,5%), tirées par les recettes internes.

Tableau 2 : Ressources du budget de l'État pour l'exercice 2022

RUBRIQUES	L.F.I. 2022 (a)	L.F.R. 2022 (b)	Janv-déc 21 Réalizations (c)	Janv-déc 22 Réalizations (d)	Ecart réal. 2022-2021 (d)-(c)	Taux d'exécution (d) / (b)	Var (en %) ((d)-(c))/(c)
<b>I-RECETTES BUDGETAIRES (A+B)</b>	<b>4 009,2</b>	<b>4 223,2</b>	<b>3 607,9</b>	<b>4 497,4</b>	<b>889,5</b>	<b>106,5%</b>	<b>24,7%</b>
<b>A- RECETTES INTERNES</b>	<b>3 866,9</b>	<b>4 080,9</b>	<b>3 497,3</b>	<b>4 393,2</b>	<b>895,9</b>	<b>107,7%</b>	<b>25,6%</b>
<b>I-Recettes pétrolières</b>	<b>562,0</b>	<b>806,0</b>	<b>482,2</b>	<b>973,8</b>	<b>491,6</b>	<b>120,8%</b>	<b>102,0%</b>
1-Redevance SNH	462,0	706,0	409,0	774,5	365,5	109,7%	89,4%
2- IS pétrole	100,0	100,0	73,2	199,3	126,1	199,3%	172,3%
<b>II- Recettes non pétrolières</b>	<b>3 304,9</b>	<b>3 274,9</b>	<b>3 015,1</b>	<b>3 419,3</b>	<b>404,2</b>	<b>104,4%</b>	<b>13,4%</b>
<b>1- Recettes fiscales</b>	<b>3 088,7</b>	<b>3 048,7</b>	<b>2 843,2</b>	<b>3 187,0</b>	<b>343,8</b>	<b>104,5%</b>	<b>12,1%</b>
<b>a- Recettes des impôts et taxes</b>	<b>2 184,8</b>	<b>2 184,8</b>	<b>1 990,9</b>	<b>2 285,9</b>	<b>295,0</b>	<b>104,6%</b>	<b>14,8%</b>
dont - TVA	735,0	735,0	657,9	785,9	128,0	106,9%	19,5%
- IS non pétrole	410,0	410,0	384,3	464,3	80,0	113,3%	20,8%
- Droits d'accises	325,0	325,0	270,4	280,2	9,8	86,2%	3,6%
- Droits d'enreg.et timbre	130,3	130,3	120,3	120,4	0,1	92,4%	0,1%
- TSPP	150,0	150,0	146,8	150,3	3,5	100,2%	2,4%
<b>b- Recettes douanières</b>	<b>903,9</b>	<b>863,9</b>	<b>852,3</b>	<b>901,2</b>	<b>48,9</b>	<b>104,3%</b>	<b>5,7%</b>
dont - Droit de douane/import.	363,9	343,9	348,8	361,7	12,9	105,2%	3,7%
- TVA import	395,0	395,0	396,1	426,3	30,2	107,9%	7,6%
- Droits d'accises/import.	57,9	57,9	58,1	54,9	-3,2	94,8%	-5,5%
- Droits de sortie	54,8	54,8	38,5	41,3	2,8	75,3%	7,2%
<b>2- Recettes non fiscales</b>	<b>216,2</b>	<b>226,2</b>	<b>171,9</b>	<b>232,3</b>	<b>60,4</b>	<b>102,7%</b>	<b>35,1%</b>
<b>B- Dons</b>	<b>142,3</b>	<b>142,3</b>	<b>110,6</b>	<b>104,2</b>	<b>-6,4</b>	<b>73,2%</b>	<b>-5,8%</b>
<b>B- EMPRUNTS</b>	<b>1 655,5</b>	<b>1 769,5</b>	<b>1 444,9</b>	<b>1 491,1</b>	<b>53,5</b>	<b>84,3%</b>	<b>3,2%</b>
- Prêts projets	746,5	746,5	404,4	639,3	234,9	85,6%	58,1%
- Prêts FMI (Allocation DTS)	70,0	70,0	50,0	70,0	20,0	100,0%	40,0%

RUBRIQUES	L.F.I. 2022 (a)	L.F.R. 2022 (b)	Janv-déc 21 Réalizations (c)	Janv-déc 22 Réalizations (d)	Ecart réal. 2022-2021 (d)-(c)	Taux d'exécution (d) / (b)	Var (en %) ((d)-(c))/(c)
- Appuis budgétaires (y compris FMI)	369,0	313,0	153,8	296,4	142,6	94,7%	92,7%
- Émission titres publics	350,0	350,0	819,1	485,3	-333,8	138,7%	-40,7%
- Emprunts bancaires	100,0	70,0	10,3	0,0	-10,3	0,0%	-100,0%
- Autres Emprunts	20,0	220,0	7,3	0,0	-7,3	0,0%	-100,0%
<b>III-TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I+II)</b>	<b>5 664,7</b>	<b>5 992,7</b>	<b>5 052,8</b>	<b>5 988,5</b>	<b>935,7</b>	<b>99,9%</b>	<b>18,5%</b>
<b>IV-VERSEMENT AU CAS-COVID-19</b>	<b>65,0</b>	<b>15,0</b>	<b>61,6</b>	<b>6,6</b>	<b>-55,0</b>	<b>44,0%</b>	<b>-89,3%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT (III-IV)</b>	<b>5 599,7</b>	<b>5 977,7</b>	<b>4 991,2</b>	<b>5 981,9</b>	<b>990,7</b>	<b>100,1%</b>	<b>19,8%</b>

Source : MINFI/DGB

### ***1.1.1. Recettes budgétaires***

Pour le compte de l'exercice 2022, les recettes budgétaires ont été mobilisées à hauteur de 4 497,4 milliards, sur une prévision de 4 223,2 milliards, soit un taux de réalisation de 106,5%. Par rapport à l'exercice 2021, ces recettes augmentent de 889,5 milliards (+24,7%).

#### ***1.1.1.1. Recettes internes***

Les recettes internes perçues au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 393,2 milliards pour des prévisions revues à 4 080,9 milliards, soit un taux de réalisation de 107,7%. Elles enregistrent une hausse de 895,9 milliards (+25,6%) par rapport à l'année 2021.

#### ***Recettes pétrolières***

En 2022, les recettes pétrolières recouvrées ont plus que doublé, passant de 482,2 milliards en 2021 à 973,8 milliards. Cette évolution est attribuable à la bonne tenue des cours mondiaux du pétrole brut conjuguée à l'appréciation du dollar. Par rapport à l'objectif annuel révisé de 806 milliards, le taux de réalisation se situe à 120,8%.

Les recettes pétrolières se répartissent en 774,5 milliards de redevance SNH et 199,3 milliards d'Impôt sur les Sociétés (IS) pétrolières. Le poids des recettes pétrolières dans les recettes internes est de 22,2% contre 13,8% en 2021.

#### ***Recettes non pétrolières***

Les recettes non pétrolières sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Pour une prévision annuelle de 3 274,9 milliards, les recettes non pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 3 419,3 milliards, soit un taux de réalisation de 104,4%. Par rapport à 2021, elles sont en augmentation de 404,2 milliards, sous l'effet principalement de la hausse de 343,8 milliards des recettes fiscales.

Les **recettes fiscales** ont été mobilisées à hauteur de 3 187,0 milliards sur une prévision annuelle de 3 048,7 milliards, soit un taux de réalisation de 104,5%. Comparées à 2021, les recettes fiscales sont en hausse de 12,1%, en raison de la bonne mobilisation aussi bien des recettes des impôts et taxes que des recettes douanières. Les recettes des impôts et taxes représentent 71,7% du total des recettes fiscales et les recettes douanières 28,3%.

S'agissant **des impôts et taxes**, un montant de 2 285,9 milliards a été mobilisé sur un objectif de 2 184,8 milliards, soit un taux de réalisation de 104,6%. Comparées à 2021, ces réalisations sont en hausse de 295 milliards (+14,8%).

Cette performance s'explique par : (i) la consolidation des réformes sur la dématérialisation et la digitalisation des procédures ; (ii) la poursuite de la professionnalisation du contrôle fiscal ; (iii) la nouvelle modalité de suivi des créances fiscales ; et (iv) la consolidation de la réforme du Partenaire Fiscal Intégré pour faciliter la fiscalisation du secteur informel.

Les mesures nouvelles de politique fiscale de la loi de finances 2022 ont également participé à cette performance avec une plus-value de 35,8 milliards notamment : (i) la mise en place de la Taxe sur les Transferts d'Argent (19,7 milliards) ; (ii) le prélèvement des précomptes sur tous les achats effectués auprès des industriels, importateurs et exploitants forestiers (10,0 milliards) ; (iii) le nouveau régime des organismes à but non lucratif (5,0 milliards) ; et (iv) la réinstauration de la taxe de séjour (1,1 milliard).

En ce qui concerne **les recettes douanières**, la mobilisation est de 901,2 milliards sur une prévision de 863,9 milliards, soit un taux de réalisation de 104,3%. Par rapport à l'exercice 2021, ces recettes enregistrent une hausse de 48,9 milliards (+5,7%).

Cette évolution s'explique principalement par : (i) les paiements enregistrés pour le compte de la SONARA (+49,1 milliards) ; (ii) l'apurement partiel de la dette des marketeurs (+6,6 milliards) ; (iii) les mesures nouvelles relatives aux droits de sortie sur le bois en grumes (+3,7 milliards) ; et (iv) la bonne tenue du contentieux (+9,9 milliards).

Au titre de l'exercice 2022, les **recettes non fiscales** mobilisées s'élèvent à 232,3 milliards, pour un objectif de 226,2 milliards, soit un taux de réalisation de **102,7%**. Comparativement à 2021, elles sont en hausse de **60,4 milliards**. Cette augmentation est tirée par les recettes de services (+15,1 milliards), le droit de transit pétrolier (+5,1 milliards) et les autres recettes non fiscales (+39,4 milliards, dont 12,8 milliards au titre des dividendes).

Tableau 3 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)

Libellés	LFR 2022	Janv-déc 21 Réalisation	Janv-déc 22 Réalisation	Écart réal. 2022-2021	Taux d'exécution	Var (en%)
	(a)	(b)	(c)	(c)-(b)	(c)/(a)	((c)-(b))/(b)
Recettes des services	60,2	38,67	53,76	15,09	89,30%	39,01%
Loyers des immeubles et revenus des domaines	6	6,94	6,84	-0,1	113,99%	-1,45%
Droits de transit pétrolier	35	31,34	36,53	5,19	104,37%	16,56%
Cotisations pour la retraite	65	55,37	56,26	0,89	86,55%	1,60%
Autres recettes non fiscales	60	41,19	78,91	37,72	131,51%	91,57%
<b>Total recettes non fiscales</b>	<b>226,2</b>	<b>173,51</b>	<b>232,29</b>	<b>58,78</b>	<b>102,69%</b>	<b>33,88%</b>

Source : MINFI/DGB

### I.1.1.2. Dons

Les dons comprennent les dons-projets et les dons-programmes issus de la coopération avec les partenaires au développement. En 2022, les tirages sur dons sont évalués à 104,2 milliards sur une prévision annuelle de 142,3 milliards, soit un taux de réalisation de 73,2%.

### **I.1.2. Ressources de financement**

Les ressources de financement ont été mobilisées à hauteur de 1 491,0 milliards sur une prévision révisée de 1 749,5 milliards, soit un taux d'exécution de 85,2%.

Les **tirages sur les prêts projets** sont de 639,3 milliards correspondant à un taux de réalisation de 85,6%. Par rapport à l'exercice 2021, ils augmentent de 234,9 milliards (+58,1%).

Les tirages sur les **allocations DTS du FMI** s'élèvent à 70,0 milliards sur une prévision de 70,0 milliards.

Les **appuis budgétaires** ont été mobilisés à hauteur de 296,4 milliards, soit un taux d'exécution de 77,4% par rapport aux prévisions de 383,0 milliards. Ils proviennent du Fonds Monétaire International (131,3 milliards), de la Banque Mondiale (66,1 milliards), de la Banque Africaine de Développement (53,1 milliards) et de l'Agence Française de Développement (45,9 milliards). La loi de finances 2022 a autorisée le Gouvernement à recourir à l'**émissions de titres publics** et à des emprunts bancaires intérieurs pour un montant de 550 milliards. Au terme de l'exercice 2022, ces financements intérieurs se sont élevés à 485,3 milliards, dont -9,8 milliards d'émissions nettes de BTA, 260,2 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA) et 235,0 milliards d'emprunts obligataires (obligations du Trésor). Leur taux de réalisation est de 88,2%.

Tableau 4 : Ressources de trésorerie

Libellés (en milliards)	2021 Réalisation	2022			Variation valeur	Variation 2021/2022 (%)	Taux d'exécution (%)
		LFI	LFR	Réalisation			
Prêts projets	404,4	746,5	746,5	639,3	234,9	58,1%	85,6%
Prêts programmes (appuis budgétaires)	203,8	369,0	383,0	296,4	92,6	45,4%	77,4%
Émissions des titres publics et autres emprunts bancaires intérieurs	819,1	450,0	550,0	485,3	-333,8	-40,8%	88,2%
DTS	10,3	70,0	70,0	70,0	59,7	579,6%	100,0%
<b>TOTAL FINANCEMENT (BRUT)</b>	<b>1 437,6</b>	<b>1 635,5</b>	<b>1 749,5</b>	<b>1 491,0</b>	<b>53,4</b>	<b>3,7%</b>	<b>85,2%</b>

*Source : MINFI/DGTCFM*

## **I.2. Exécution budgétaire en dépenses**

Les charges sur le budget de l'État comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. En 2022, les dépenses totales ordonnancées s'élèvent à 5 816,1 milliards, sur une prévision de 5 977,7 ; soit un taux d'exécution de 97,3%. Par rapport à l'exercice 2021, elles sont en hausse de 768,6 milliards (15,2%).

Tableau 5 : Exécution globale des dépenses

Libellés (en milliards)	LFI 2022	LFR 2022	Ordonnancement 2021	Ordonnancement 2022	Taux d'exécution (%)	Variation	Variation (%)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d/b)	d-c	((d-c)/c)
<b>A-DEPENSES COURANTES (hors intérêts sur la dette)</b>	<b>2 690,4</b>	<b>2 998,4</b>	<b>2 806,5</b>	<b>3 237,6</b>	<b>108,0</b>	<b>431,1</b>	<b>15,4</b>
I - Dépenses de personnel	1 138,5	1 174,3	1 075,0	1 193,1	101,6	118,1	11,0
Traitements (Salaires)	1 009,3	1 147,4	1 008,1	1 106,7	96,5	98,6	9,8
Autres dépenses de personnel	60,2	47,0	66,9	86,4	183,8	19,5	29,1
II - Biens et services	847,5	810,9	989,8	893,1	110,1	-96,7	-9,8
III - Transferts et subventions	704,4	1 013,2	741,7	1 151,4	113,6	409,7	55,2
Bourses et subventions	460,4	769,2	506,0	901,1	117,1	395,1	78,1
Pensions	244,0	244,0	235,7	250,3	102,6	14,6	6,2
<b>B-DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>1 479,0</b>	<b>1 419,0</b>	<b>1 061,9</b>	<b>1 278,8</b>	<b>90,1</b>	<b>216,9</b>	<b>20,4</b>
I-Dépenses d'investissement sur Ress. Internes	664,2	615,2	566,3	580,6	94,4	14,3	2,5
II - Participation	20,0	14,0	16,8	10,0	71,4	-6,8	-40,5
III - Réhabilitation / Restructuration	15,0	10,0	8,8	0,0	0,0	-8,8	-100,0
IV - Dépenses d'invest. sur financ. extérieur	779,8	779,8	470,0	688,2	88,3	218,2	46,4
<b>C - Service de la DETTE PUBLIQUE</b>	<b>1 475,3</b>	<b>1 560,3</b>	<b>1 179,1</b>	<b>1 299,7</b>	<b>83,3</b>	<b>120,6</b>	<b>10,2</b>
I - Dette publique intérieure	<b>677,0</b>	<b>883,3</b>	<b>443,1</b>	<b>638,6</b>	<b>72,3</b>	<b>195,5</b>	<b>44,1</b>
Principal	513,1	716,7	294,3	516,7	72,1	222,4	75,6
Intérêts	79,9	82,6	76,8	41,9	50,7	-34,9	-45,4
Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	72,0	80,0	95,2	8,0	11,1
II - Dette publique extérieure	<b>798,3</b>	<b>677,0</b>	<b>736,0</b>	<b>661,1</b>	<b>97,7</b>	<b>-74,9</b>	<b>-10,2</b>
Principal	638,6	520,0	571,2	492,3	94,7	-78,9	-13,8
Intérêts	159,7	157,0	164,8	168,8	107,5	4,0	2,4
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5 644,7</b>	<b>5 977,7</b>	<b>5 047,5</b>	<b>5 816,1</b>	<b>97,3</b>	<b>768,6</b>	<b>15,2</b>

Source : MINFI/DGB (\* ordonnancement)

### 1.2.1. Dépenses courantes

Elles comprennent les dépenses de personnel, les achats des biens et services, et les transferts et subventions. En 2022, les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) s'établissent à 3 237,6 milliards sur une prévision de 2 998,4 milliards, soit un dépassement de 239,2 milliards. Cette situation s'explique par l'éviction des autres catégories de dépenses au profit des dépenses

de sécurité et des subventions notamment des prix des carburants à la pompe. Par rapport à 2021, ces dépenses enregistrent une augmentation de 431,1 milliards soit un accroissement de 15,4%.

### ***1.2.2. Dépenses en capital***

Les **dépenses en capital** sont exécutées à hauteur de 1 278,8 milliards sur une prévision de 1 419,0 milliards, soit un taux d'exécution de 90,1%. Comparées aux réalisations cumulées à fin décembre 2021, les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de 174,1 milliards (+15,8%), malgré la baisse des dépenses de réhabilitation (-11,1 milliards) et de participation (-9,9 milliards).

Les **dépenses en capital sur ressources internes** de l'exercice 2022 s'élèvent à 580,6 milliards sur une prévision de 615,2 milliards. Comparativement à 2021, elles enregistrent une baisse de 2,3 milliards (-0,4%).

Les **dépenses en capital sur financements extérieurs** quant à elles s'élèvent à 688,3 milliards pour une prévision de 779,8 milliards. Par rapport à 2021, elles s'accroissent de 197,5 milliards (+40,2%), en lien avec la hausse des décaissements sous forme de prêts projets.

### ***1.2.3. Dette publique***

Le **service de la dette publique** comprend le service de la dette publique extérieure et le service de la dette publique intérieure. Au terme de l'exercice 2022, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 299,7 milliards sur une prévision de 1 560,3 milliards, soit un taux d'exécution de 83,3%. Comparativement à 2021, le service de la dette publique augmente de 120,6 milliards (10,2%), ceci essentiellement dû au service la dette intérieure.

Au titre de l'exercice 2022, le **service de la dette publique intérieure** est de 638,6 milliards, pour une prévision de 883,3 milliards, soit un taux d'exécution de 72,3%. Par rapport à l'exercice 2021, il est en hausse de 195,5 milliards (44,1%) du fait des cessions de créances sur l'Etat aux banques.

S'agissant du **service de la dette publique extérieure**, il s'élève à 661,1 milliards au terme de l'exercice 2022, soit un taux d'exécution de 97,7%. Comparativement à l'exercice 2021, il baisse de 74,9 milliards (-10,2%).

## **I.3.Équilibre budgétaire et financement**

### ***1.3.1. Soldes budgétaires***

Le tableau suivant présente la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et ressort les différents soldes caractéristiques de l'exécution du budget.

Tableau 6 : Équilibre budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
<b>I. BUDGET GENERAL</b>			
<b>RECETTES INTERNES</b>	<b>4 497,4</b>	<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>3 441,8</b>
Recettes fiscales brutes	3 187,1	Intérêts et commissions bruts	210,7
<i>dont remboursement des crédits TVA</i>	<i>80,0</i>	<i>Allègement intérêts dette extérieure</i>	<i>0,0</i>
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>3 107,1</b>	Dépenses de personnel	1 193,1
Recettes pétrolières	973,8	Biens et services	886,5
Recettes non fiscales	232,3	<i>Dont Études et maîtrise d'œuvre lié à l'investissement</i>	
<b>Total Recettes internes nettes</b>	<b>4 313,2</b>	Transferts courants	1 151,5
<b>DONS</b>	<b>104,2</b>	<i>Dont transferts en capital au CTD et EP</i>	
Dons programmes	55,3	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	
Dons projets	48,9	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>1 278,9</b>
<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,0</b>	Financements extérieur	688,3
Recettes de privatisations		Ressources propres	580,6
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	<i>6,6</i>	Participation/Restructuration	10,0
<b>RECETTES NETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>4 410,8</b>	<b>AUTRES DEPENSES</b>	<b>-2,2</b>
		Prêts nets	-2,2
		<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>4 718,5</b>
<b>II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>			
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>6,6</b>	<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>6,6</b>
<i>Dont Fonds Spécial Covid-19</i>	<i>6,6</i>	<i>Dont Fonds Spécial rCovid-19</i>	<i>6,6</i>
<i>Fonds de concours (Dons)</i>			
<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	<i>0,0</i>	<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	<i>0,0</i>
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT</b>	<b>4 417,4</b>	<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT</b>	<b>4 725,1</b>
<b>III - SOLDES</b>			
	<b>Montant</b>	<b>% du PIB</b>	
<b>SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER</b>	<b>-1 070,8</b>	<b>-3,8</b>	
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-307,7</b>	<b>-1,1</b>	
<b>SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC</b>	<b>-811,6</b>	<b>-2,9</b>	

Source : MINFI.

\*(Recettes internes - Remboursement des crédits de TVA) ou (Recettes fiscales nettes + Recettes non fiscales + Recettes non pétrolières)

\*\*Dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) + (intérêts et commissions)

### **I.3.2. Solde budgétaire global**

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses totales. Un solde négatif exprime un déficit budgétaire tandis qu'un solde positif traduit un excédent budgétaire. En 2022, le solde est déficitaire de 307,7 milliards, soit 1,1% du PIB contre 2,5% du PIB en 2021. Par rapport à 2021, le déficit se réduit de 1,4 point.

### **I.3.3. Solde primaire non pétrolier**

Le solde primaire non pétrolier est la différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat hormis les recettes pétrolières et le paiement des intérêts sur la dette. En 2022, le solde primaire non pétrolier est déficitaire à 1 070,8 milliards, soit 3,8% du PIB. Il s'aggrave légèrement de 0,2 point par rapport à 2021 où il se situait à 3,6%.

### 1.3.4. Solde de référence de la CEMAC

Le solde de référence de la CEMAC est la différence entre les recettes et les dépenses ajustée d'une épargne sur les recettes pétrolières de 20%. Il permet de contrecarrer les effets de l'instabilité des recettes pétrolières sur le budget. Il constitue un critère de convergence de premier rang de la CEMAC et est plafonné à -1,5% du PIB.

À fin 2022, ce solde s'est situé - 811,6 milliards, représentant un déficit de 2,9% du PIB, soit quasiment le double du seuil de convergence de la CEMAC.

## II- Exécution budgétaire à fin mars 2023

### II.1. Ressources du budget de l'État

À fin mars 2023, les ressources totales mobilisées s'élèvent à 1 557,0 milliards, en diminution de 24,3 milliards (-1,5%) par rapport à la même période de 2022. Elles présentent un taux de réalisation de 94,8% par rapport à l'objectif de la période fixé à 1 643,2 milliards de la Loi de Finances Initiale (LFI). Cette sous performance est principalement imputable à la faible mobilisation des emprunts.

Tableau 7 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2023 (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	L.F.I 2023	janv-mars 23 Prévisions	janv-mars 23 Réalizations	janv-mars 22 Réalizations	Écart	Taux de Réalisation	Variation	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(c- b)	(c/b) (%)	(c/d) (abs)	(c/d) (%)
<b>A- RECETTES INTERNES ET DONNS</b>	<b>4756,8</b>	<b>1169,6</b>	<b>1205,7</b>	<b>1025,9</b>	<b>36,1</b>	<b>103,1</b>	<b>179,8</b>	<b>17,5</b>
<b>I-Recettes pétrolières</b>	<b>807,0</b>	<b>163,2</b>	<b>244,6</b>	<b>161,6</b>	<b>81,5</b>	<b>149,9</b>	<b>83,0</b>	<b>51,4</b>
1-Redevance SNH	605,4	151,4	215,8	145,4	64,4	142,6	70,3	48,3
2- IS pétrole	201,6	11,8	28,9	16,1	17,1	244,6	12,7	78,8
<b>II- Recettes non pétrolières</b>	<b>3848,8</b>	<b>976,5</b>	<b>961,1</b>	<b>846,2</b>	<b>-15,4</b>	<b>98,4</b>	<b>114,9</b>	<b>13,6</b>
<b>1- Recettes Fiscales</b>	<b>3528,1</b>	<b>902,7</b>	<b>921,6</b>	<b>812,6</b>	<b>18,9</b>	<b>102,1</b>	<b>108,9</b>	<b>13,4</b>
<b>a- Recettes des impôts et taxes</b>	<b>2523,4</b>	<b>683,3</b>	<b>694,6</b>	<b>634,2</b>	<b>11,3</b>	<b>101,7</b>	<b>60,4</b>	<b>9,5</b>
dont - IRPP	370,0	87,3	93,6	84,7	6,3	107,2	8,9	10,5
- TVA	900,0	186,8	189,3	181,2	2,5	101,3	8,1	4,5
- IS non pétrole	500,0	231,8	240,0	214,4	8,2	103,5	25,6	11,9
- Droits d'accises	310,0	81,1	80,6	72,6	-0,5	99,4	8,1	11,1
- Droits d'enreg.et timbre	135,8	29,7	29,7	26,3	0,0	100,0	3,4	13,0
- TSPP	155,0	39,1	40,2	37,7	1,0	102,7	2,5	6,6
<b>b- Recettes douanières</b>	<b>1004,7</b>	<b>219,4</b>	<b>227,0</b>	<b>178,5</b>	<b>7,6</b>	<b>103,4</b>	<b>48,5</b>	<b>27,2</b>
dont - Droit de douane import.	419,7	97,2	91,6	69,7	-5,6	94,3	21,9	31,4
- TVA import.	437,7	101,4	103,1	82,5	1,7	101,7	20,6	25,0
- Droits d'accises import.	61,3	14,2	14,5	11,3	0,3	101,9	3,2	28,4
- Droits de sortie	61,3	14,2	11,3	9,5	-2,9	79,3	1,8	18,5
<b>2- Recettes non fiscales</b>	<b>250,4</b>	<b>56,2</b>	<b>34,9</b>	<b>33,6</b>	<b>-21,3</b>	<b>62,0</b>	<b>1,3</b>	<b>3,9</b>
<b>3- Recettes des CAS</b>	<b>70,3</b>	<b>17,6</b>	<b>4,7</b>	<b>-</b>	<b>-12,9</b>	<b>26,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

RUBRIQUES	L.F.I 2023	janv-mars 23 Prévisions	janv-mars 23 Réalizations	janv-mars 22 Réalizations	Écart	Taux de Réalisation	Variation	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(c- b)	(c/b) (%)	(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(c- b)	(c/b) (%)	(abs)	(%)
<b>III- Dons</b>	101,0	30,0	0,0	18,2	-30,0	0,0	-18,2	-100,0
<b>B- EMPRUNTS</b>	<b>1588,4</b>	<b>473,6</b>	<b>351,2</b>	<b>555,4</b>	<b>-122,3</b>	<b>74,2</b>	<b>-204,1</b>	<b>-36,8</b>
- Prêts projets	795,4	137,2	87,2	90,0	-50,0	63,6	-2,7	-3,0
- Appuis budgétaires	230,0	68,7	68,7	139,0	0,0	100,0	-70,3	-50,6
- Émission des titres publics	450,0	150,0	131,8	259,9	-18,2	87,9	-128,1	-49,3
- Autres emprunts (y/c PARPAC et DTS)	113,0	117,7	63,5	66,5	-54,2	54,0	-3,0	-4,5
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>6345,1</b>	<b>1643,2</b>	<b>1557,0</b>	<b>1581,3</b>	<b>-86,2</b>	<b>94,8</b>	<b>-24,3</b>	<b>-1,5</b>

Source : MINFI

### II.1.1 Recettes internes et dons

Sur la période allant de janvier à mars 2023, les recettes internes et dons recouverts sont de 1 205,7 milliards, en augmentation de 198,0 milliards (+19,6%) par rapport à la même période de 2022, où elles se situaient à 1 007,8 milliards. Cette hausse s'observe sur les deux grandes rubriques, à savoir, les recettes pétrolières et non pétrolières. Le taux de réalisation de ces recettes se situe à 103,1% par rapport aux 1 169,6 milliards d'objectif trimestriel.

Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 244,6 milliards à fin mars 2023, en hausse de 83,0 milliards (+51,4%) par rapport à fin mars 2022, essentiellement du fait du niveau élevé des cours mondiaux du pétrole sur cette période comparativement à la même période en 2022, consécutive au conflit russo-ukrainien. Par rapport aux 163,2 milliards de prévision de la période janvier-mars 2023, elles enregistrent un taux de réalisation de 149,9%, en raison de recouvrements de la redevance SNH et de l'IS pétrole, meilleurs que prévus.

Les recettes non pétrolières passent de 846,2 milliards à fin mars 2022 à 961,1 milliards à fin mars 2023, soit une augmentation de 114,9 milliards (+13,6%). Par rapport aux 976,5 milliards de prévision de la période, elles présentent un taux de réalisation de 98,4%. Cette sous performance est imputable à la faible mobilisation des recettes non fiscales (62,0%). La performance des recettes fiscales quant à elle est de 102,1%.

### II.1.2 Emprunts

Les emprunts décaissés s'élèvent à 351,2 milliards à fin mars 2023, contre 555,4 milliards un an plus tôt, soit une baisse de 204,1 milliards (-36,8%) en glissement annuel. Cette baisse s'observe sur toutes les rubriques. Les contre-performances concernent les appuis budgétaires (-50,6%), les émissions des titres publics (-49,3%). Par rapport aux 473,6 milliards d'objectif du premier trimestre, le taux de réalisation des emprunts est de 74,2%.

S'agissant particulièrement de l'émission des titres publics, au cours de la période janvier-mars 2023, le Trésor public a émis des titres publics pour un montant de 131,8 milliards, en retrait de 128,1 milliards par rapport à la même période de 2022. Les titres émis comprennent 117,7 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 14,1 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Le taux de réalisation des émissions des titres publics est de 87,9% par rapport aux 150 milliards d'objectif de la période.

## II.2. Dépenses de l'État

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements se chiffrent à 1 399,1 milliards à fin mars 2023 contre 1 180,5 milliards à fin mars 2022, soit une augmentation de 218,6 milliards (+18,5%). Cette augmentation s'observe sur toutes les grandes catégories de dépenses, qui enregistrent des hausses de 14,1% pour les dépenses courantes, 10,8% pour les dépenses d'investissement, et 23,4% pour le service de la dette publique. Leur taux de réalisation est de 89,6% par rapport aux 1561,8 milliards d'objectif trimestriel et de 22,0% par rapport à la prévision annuelle.

Tableau 8 : Exécution des dépenses à fin mars 2023 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F. 2023 (a)	janv-mars 23 Prévisions (b)	janv-mars 23 Réalizations (c)	janv-mars 22 Réalizations (d)	Taux de Réalisation		Variation	
							(d/c)	(d/c)
					(c/a) (%)	(c/b) (%)	(abs)	(%)
<b>DEPENSES</b>								
<b>I-Dépenses courantes</b>	<b>3112,5</b>	<b>741,5</b>	<b>550,1</b>	<b>482,1</b>	<b>17,7</b>	<b>74,2</b>	<b>67,9</b>	<b>14,1</b>
Dépenses de personnel	1241,4	316,0	310,0	287,9	25,0	98,1	22,0	7,6
Dépenses de Biens & Services	932,6	171,7	64,4	39,6	6,9	37,5	24,8	62,6
dont - CAS	70,3	23,4	0,4	-	0,6	1,7	-	-
- Transferts et pensions	938,5	253,8	175,7	154,6	18,7	69,2	21,1	13,7
<b>II- Dépenses d'investissement</b>	<b>1494,0</b>	<b>188,7</b>	<b>177,4</b>	<b>160,1</b>	<b>11,9</b>	<b>94,0</b>	<b>17,3</b>	<b>10,8</b>
Sur financements extérieurs	830,7	129,6	107,9	101,6	13,0	83,2	6,3	6,2
Sur ressources propres.	633,3	51,8	61,1	58,5	9,6	117,9	2,6	4,4
Dépenses de restructuration	30,0	7,3	8,5	0,0	28,3	116,2	8,5	-
<b>III- Dépenses diverses à régulariser</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>87,0</b>	<b>63,1</b>	-	-	<b>23,9</b>	<b>38,0</b>
<b>IV- Prêts nets (Prêts-Remboursements)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,3</b>	<b>-2,1</b>	-	-	<b>-2,2</b>	<b>106,0</b>
<b>V- Service de la dette publique</b>	<b>1738,6</b>	<b>631,6</b>	<b>588,9</b>	<b>477,3</b>	<b>33,9</b>	<b>93,2</b>	<b>111,6</b>	<b>23,4</b>
Dette extérieure	898,0	256,6	247,6	206,7	27,6	96,5	40,9	19,8
Dette intérieure	840,6	375,0	341,3	270,6	40,6	91,0	70,7	26,1
dont - Amortissement et RAP	521,8	310,0	288,4	209,2	55,3	93,0	79,2	37,9
- Remb. crédits de TVA	84,0	21,0	21,0	13,1	25,0	100,0	8,0	60,9
<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>6345,1</b>	<b>1561,8</b>	<b>1399,1</b>	<b>1180,5</b>	<b>22,0</b>	<b>89,6</b>	<b>218,6</b>	<b>18,5</b>

Source : MINFI

### II.2.1. Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts augmentent de 67,9 milliards (+14,1%) en rythme annuel pour se situer à 550,1 milliards à fin mars 2023. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 74,2% par rapport à la prévision du premier trimestre et de 17,7% par rapport à la loi de finances initiale. Les principales composantes enregistrent respectivement des taux d'exécution de 98,1% et 25,0% pour les dépenses de personnel ; 37,5% et 6,9% pour les dépenses de biens et services ; 69,2% et 18,7% pour les dépenses de transferts et pensions.

### **II.2.2. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 177,4 milliards à fin mars 2023 contre 160,1 milliards à fin mars 2022, soit une augmentation de 17,3 milliards (+10,8%). Cette augmentation est due à la hausse des dépenses sur financements extérieurs (+6,2%) et sur ressources propres (+4,4%). Leur taux d'exécution est de 94,0% par rapport à la prévision du trimestre et de 11,9% par rapport à la prévision annuelle. Il convient de relever que les dépenses d'investissement sont pour l'essentiel ordonnancées au courant du second trimestre. Les principales rubriques de ces dépenses présentent des taux d'exécution : 83,2% et 13,0% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs ; 117,9% et 9,6% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres.

### **II.2.3. Service de la dette publique**

Le service de la dette publique se situe à 588,9 milliards à fin mars 2023 contre 477,3 milliards à fin mars 2022, soit un accroissement de 111,6 milliards (+23,4%). Son taux d'exécution est de 93,2% par rapport à l'objectif de la période et de 33,9% par rapport à la prévision annuelle. Au niveau des principales rubriques, les taux d'exécution sont de 96,5% et 25,6% pour le service de la dette extérieure et de 91,0% et 40,6% pour le service de la dette intérieure.

## **II.3. Soldes budgétaires**

À fin mars 2023, les soldes budgétaires (nets des remboursements de crédits de TVA) se présentent comme suit : le solde global se situe à 318,2 milliards, tandis que le solde primaire et le solde primaire non pétrolier s'établissent respectivement à 374,5 milliards et 129,9 milliards.

Tableau 9 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)

<b>Libelles</b>	<b>Loi de Finances 2023 (1)</b>	<b>Résultats à à fin mars 23 (2)</b>	<b>Écart P/R à la loi de finances (2)-(1)</b>
<b>I- Recettes totales</b>	<b>4655,8</b>	<b>1205,7</b>	<b>-3450,0</b>
1-Recettes pétrolières	807,0	244,6	-562,3
2-Recettes non pétrolières (y/c CAS)	3848,8	961,1	-2887,7
<b>II- Dons</b>	<b>101,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-101,0</b>
<b>III- Dépenses primaires, Finex &amp; Prêts nets</b>	<b>4606,5</b>	<b>810,2</b>	<b>-3796,3</b>
1- Dépenses courantes hors intérêts (y/c CAS)	3112,5	550,1	-2562,4
2- Dépenses en capital	1494,0	177,4	-1316,6
3- Dépenses diverses à régulariser	0	87,0	87,0
4- Prêts nets (Prêts-Remboursements)	0	-4,3	-4,3
<b>IV- Remboursement crédits de TVA</b>	<b>84,0</b>	<b>21,0</b>	<b>-63,0</b>
<b>V- SOLDE PRIMAIRE (V=I+II-III-IV)</b>	<b>66,3</b>	<b>374,5</b>	<b>308,3</b>
<b>VI- SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER (VI = V- Recettes pétrolières)</b>	<b>-740,7</b>	<b>129,9</b>	<b>870,6</b>
<b>PM : SOLDE GLOBAL (NET)</b>	<b>-234,2</b>	<b>318,2</b>	<b>552,4</b>

Source : MINFI

### III- Ordonnance portant collectif budgétaire

À la date du 02 juin 2023, le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE a signé l'ordonnance N°2022/001 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023, afin de tenir compte des dernières évolutions de l'environnement économique, financier et sociopolitique au cours des premiers mois de l'exercice 2023.

En effet, il ressort des dernières mises à jour du cadrage macroéconomique qu'en 2023, l'activité économique au Cameroun connaîtrait un léger ralentissement ainsi qu'une accentuation des pressions inflationnistes par rapport aux projections initiales de la loi de finances, en raison des contraintes liées à l'environnement économique mondial, notamment les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ainsi qu'à la baisse de l'activité dans le secteur pétrolier. Ainsi, la croissance économique a été révisée à la baisse à 3,8% par rapport à la projection initiale de 4,2% et le taux d'inflation est désormais estimé à 5,9%, soit en forte hausse par rapport à l'hypothèse de 3% formulée dans le cadre de la loi de finances initiale.

Par ailleurs, les dernières tendances économiques mondiales montrent une baisse des cours du pétrole et du taux de change du dollar. Dans ce sens une hypothèse de 77,98 dollars le baril a été retenue dans le cadre de l'ordonnance contre une projection de 85,5 dollars utilisée dans le cadre de la loi de finances initiale. Également, le taux de change du dollar a été revu à la baisse à 617 FCFA contre 640 FCFA en loi de finances initiale.

Outre les changements induits par l'évolution de la conjoncture économique, le collectif budgétaire vise également à prendre en compte (i) le surplus des recettes fiscales et douanières (0,2% du PIB) provenant de la répercussion des bonnes performances enregistrées par les services d'assiette en 2022 par rapport aux estimations utilisées dans le cadre de la loi de finances 2023, (ii) l'impact budgétaire du relèvement des salaires des agents publics (0,1% du PIB), (iii) les effets sur le niveau des subventions des carburants, du relèvement des prix à la pompe et de la réduction de moitié de la valeur mercuriale des importations des hydrocarbures, tout en tenant compte des arriérés enregistrés en 2022 par rapport aux manques à gagner des marqueteurs validés au cours de cet exercice (0,3% du PIB), (iv) la subvention du prix du gaz (0,1% du PIB) et (v) la réduction substantielle du stock des restes à payer au niveau du Trésor (0,9% du PIB) pour favoriser la bonne exécution du budget 2023 à travers la réduction des délais de paiement.

Dans ce contexte, et afin de garantir la sincérité budgétaire, l'ordonnance révisé à la hausse le niveau du budget de l'Etat à 6 726,9 milliards (dont 6 642,5 milliards pour le budget général et 84,4 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale), contre 6 345, 1 milliards en loi de finances initiale 2023 ; soit une augmentation 381,8 milliards en valeur absolue et 6% en valeur relative, avec un déficit budgétaire global qui se réduit légèrement à 0,8% du PIB contre 0,9% en loi de finances initiale.

Le collectif budgétaire révisé le niveau du budget de l'État à **6 726,9 milliards** dont 6 642,5 milliards pour le budget général et 84,4 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale, contre 6 345, 1 milliards en loi de finances initiale 2023 ; soit une augmentation de **381,8 milliards** en valeur absolue et **6%** en valeur relative.

## III.1. Budget général

Le budget général de l'État augmente de **367,7 milliards** par rapport au niveau initial de 6 274,8 milliards ; soit un taux de variation de + **5,9%**.

### III.1.1. Recettes internes et dons

Les recettes internes et dons révisés sont évalués 4 780,4 milliards contre 4 676,4 milliards dans la loi de finances initiale, en augmentation de 104,0 milliards (+ 2,2%). Elles se décomposent ainsi qu'il suit, par grandes catégories :

- **Recettes pétrolières : 841,8 milliards** contre 807 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 34,8 milliards (+4,3%). Bien que la redevance SNH ait été révisée à la baisse à 540,5 milliards contre 626 milliards en loi de finances initiale, en raison de la révision à la baisse de la production pétrolière (23,7 millions de baril contre 26 millions de baril en loi de finances), un wind-fall de 54 milliards provenant de l'exercice 2022 a été pris en compte dans le budget de 2023. En outre, l'IS pétrolier a été relevé de 66,3 milliards passant ainsi de 181 milliards dans la loi de finances à 247,3 milliards dans la projection révisée ;
- **Recettes des impôts et taxes : 2 594,7 milliards** contre 2 523,4 milliards dans le budget initial soit une augmentation de 71,3 milliards en valeur absolue et 2,8% en valeur relative. Cette augmentation provient de la revalorisation à hauteur de 47 milliards des prévisions initiales des recettes de la DGI sur la base des réalisations effectives de 2022. Par ailleurs, un effort d'administration de 24,3 milliards, y compris l'impact fiscal de la revalorisation des salaires des agents publics et du SMIG (4,3 milliards), sera fait sur le reste de l'exercice ;
- **Recettes douanières : 973,7 milliards** contre 1004,7 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 31 milliards (-3,1%) liée à la prise en compte de l'impact budgétaire de la réduction de 50% de la valeur mercuriale des importations des hydrocarbures évaluée à -74 milliards. La baisse relative à l'application de la valeur mercuriale a partiellement été compensée par la revalorisation à hauteur de 23 milliards des prévisions initiales des recettes de la DGD sur la base des réalisations effectives de 2022, et de la prise en compte d'un effort supplémentaire de 20 milliards liée aux mesures d'administration.
- **Recettes non fiscales : 269,3 milliards** contre 250,4 milliards dans le budget initial, en augmentation de 18,9 milliards (+7,5%), dont 16 milliards de dividendes attendus des banques. Ceux-ci seront payés par les banques sur la base des bénéfices accumulés pendant la période de la Covid-19 au cours de laquelle une décision de la COBAC interdisait leur distribution.
- **Dons : 101,0 milliards contre 91 milliards** dans le budget initial, soit une augmentation de 10 milliards (+11%) correspondant au montant de l'appui budgétaire de l'Union Européenne initialement comptabilisé par erreur en financement ;

### III.1.2. Dépenses (hors principal de la dette)

Les dépenses budgétaires (hors principal de la dette) ont été révisées à la hausse de 68,5 milliards à 4 918,5 milliards contre 4 850,0 milliards dans la loi de finances initiale, soit un accroissement de 1,4%. La décomposition de ces dépenses se présente comme suit, par titres :

- **Dépenses de personnel : 1 313,2 milliards** contre 1 257,7 milliards dans la loi de finances initiale ; soit une augmentation de 55,5 milliards (+4,4%) liée essentiellement à la prise en compte de la mesure de revalorisation des salaires ;
- **Dépenses de biens et services : 965,4 milliards** contre 1 073,7 milliards en loi de finances initiale, soit une réduction de 108,3 milliards (-10,1%). Cet effort vise à créer de l'espace budgétaire pour permettre la prise en charge des dépenses additionnelles sous la contrainte du respect d'un déficit budgétaire non pétrolier de 2,4% du PIB fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier ;
- **Transferts et subventions : 1 172,8 milliards** contre 1 033,0 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 139,8 milliards (+13,5%). Cette augmentation se justifie essentiellement par : (i) la mise à niveau de la subvention des prix des carburants à la pompe (+ 453,3 milliards contre 350 milliards en loi de finances initiale) à l'effet de prendre en compte les arriérés de 2022 ; (ii) la prise en compte de la subvention du prix gaz (+32 milliards) et, (iii) le relèvement de la subvention au titre du projet filets sociaux (+4,5 milliards) ;
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres** (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : **418,7 milliards** contre 446,2 milliards dans le budget initial 2023, soit une diminution de 27,5 milliards (-6,2%), compte tenu de la forte contrainte budgétaire ;
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 723,5 milliards** comme dans le budget initial 2023 ;
- **Intérêt de la dette : 322,9 milliards** contre 313,9 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 9 milliards liée à la prise en compte des intérêts relatifs aux OTA émises en fin 2022.

## III.2. Budget des Comptes d'Affectation Spéciale

Le budget des CAS est réévalué à **84,4 milliards** contre 70,3 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation en valeur absolue de **14,1 milliards** provenant du renforcement des ressources du Fonds spécial pour le financement de la reconstruction et le développement des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le plafond dudit Fond passe à **29,1 milliards** contre 15 milliards initialement.

En plus de la subvention de l'État de 15 milliards déjà consacrée dans le cadre de la loi de finances initiale, les ressources additionnelles dudit Fonds proviendront :

- des apports financiers de la Banque Islamique de développement sous forme de prêt à hauteur de **4,3 milliards**, ainsi que du Japon sous forme de don pour **1,3 milliard** ;
- du report des soldes de trésorerie des ressources mobilisées l'année précédente par l'État pour la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des

Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, logées dans le compte intitulé UNDP REPRESENTATIVE – CFA ACCOUNT ouvert dans les livres de la Standard Chartered Bank of Cameroon, à hauteur de **8,6 milliards**.

Les plafonds des autres CAS évalués globalement à 55,3 milliards, restent inchangés.

### III.3.Équilibre budgétaire et financier du budget révisé 2023

#### *III.3.1. Besoins de financement et de trésorerie*

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'État en 2023 se chiffre à **226,3 milliards** contre **257,6 milliards** en loi de finance initiale ; soit une réduction en valeur absolue de **31,3 milliards**.

Les autres charges de financement et de trésorerie supportées par l'État, outre le besoin provenant du financement du déficit budgétaire se présentent comme suit :

- **Amortissement de la dette structurée : 1 225,8 milliards** comme en loi de finances initiale 2023 ;
- **Remboursement des crédits de TVA : 84 milliards** comme en loi de finances initiale 2023 ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA : 374,2 milliards** contre **115 milliards** en loi de finances initiale 2023, soit une augmentation 259,2 milliards, dont 200 milliards seront couverts par des fonds levés sur les marchés extérieurs. Cette mesure vise à favoriser la bonne exécution de la loi de finances 2023 à travers la limitation de l'effet d'éviction du paiement des restes à payer des exercices précédents sur les dépenses de l'exercice courant et partant, la réduction des délais de paiement ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants : 40 milliards** contre **0 milliards** en loi de finances initiale. Tout comme l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'apurement des restes à payer, cette inscription vise également à limiter l'effet d'éviction du tirage de fonds des correspondants du Trésor sur les dépenses de l'exercice en cours.

Au total, les besoins de financement de l'État en 2023 se situe à **1 950,3 milliards** contre **1 682,4 milliards** en loi de finances initiale, soit une aggravation de ce besoin à hauteur de 267,9 milliards, porté essentiellement par les charges de trésorerie (restes à payer et correspondants).

#### *III.3.2. Ressources de financement*

Pour combler ses besoins de financement, l'État entend mobiliser les instruments ci-après :

- **Prêts projets : 795,4 milliards** comme en loi de finances initiale 2023 ;
- **Appuis budgétaires : 265 milliards** contre 281,3 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 16,3 milliards liée à la reclassification de l'appui budgétaire de l'Union Européenne (10 milliards) et à la prise en compte des pertes de valeurs liées à la baisse du taux de change du dollar ;

- **Financement exceptionnel : 84,2 milliards** constitué du tirage des DTS de 80 milliards et de l'apport financier de la Banque Islamique de Développement (BID) de 4,2 milliards dans le cadre du Fonds spécial pour le financement, la reconstruction et le développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- **Émission des titres publics intérieurs : 450 milliards** comme en loi de finances initiale ;
- **Marché bancaire extérieur : 200 milliards** ;
- **Financement bancaire intérieur : 155,7 milliards** contre milliards en loi de finances initiale 2023.

Tableau 10 : Variation des ressources et des charges de la LFR 2023 par rapport à la LFI

Rubriques	LF 2023	Rév. 2023	Variation	
			Montant	%
<b>Total ressources</b>	<b>6 274,80</b>	<b>6 642,50</b>	<b>367,7</b>	<b>5,90%</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>4 676,40</b>	<b>4 780,40</b>	<b>104</b>	<b>2,20%</b>
Recettes pétrolières	807	841,8	34,8	4,30%
Recettes non pétrolières	3 778,50	3 837,70	59,2	1,60%
Recettes fiscales	3 528,10	3 568,40	40,3	1,10%
Impôts et taxes	2 523,40	2 594,70	71,3	2,80%
Recettes douanières	1 004,70	973,7	-31	-3,10%
Recettes non fiscales	250,4	269,3	18,9	7,50%
Dons	91	101	10	11,00%
Projets	35,4	35,4	0	0,00%
Programme	55,6	65,6	10	18,00%
<b>Financement Brut</b>	<b>1 598,40</b>	<b>1 862,10</b>	<b>263,7</b>	<b>0,2</b>
Prêts projet	795,4	795,4	0	0,00%
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	240	224,1	-15,9	-6,60%
Dont FMI	139	136	-3	-2,20%
UE	10	0	-10	-
AFD	27	27	0	-
BM	64	61,1	-2,9	-
BAD	0	0	0	-
Autres	0	0	0	-
Emission des titres (MLT)	450	450	0	0,00%
Financement bancaire (hors titres pub)	71,7	271,7	200	278,90%
<i>dont marché bancaire extérieur</i>	<i>0</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	<i>-</i>
Autres emprunts	0	0	0	-
DTS FMI	0	80	80	-
<b>Financement exceptionnel</b>	<b>41,3</b>	<b>40,9</b>	<b>-0,4</b>	<b>-</b>
BAD (PARPAC)	41,3	40,9	-0,4	-
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>6 274,80</b>	<b>6 642,50</b>	<b>367,7</b>	<b>5,90%</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>3 314,50</b>	<b>3 401,50</b>	<b>87</b>	<b>2,60%</b>
Titre 2: Dépenses de personnel	1 257,70	1 313,20	55,5	4,40%
Titre 3: Achats de biens et services	1 021,70	913,4	-108,3	-10,60%
<i>Dont FINEX</i>	<i>107,2</i>	<i>107,2</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>

Rubriques	LF 2023	Rév. 2023	Variation	
			Montant	%
<i>Etudes et Maitrise d'œuvre</i>	70,5	70,5	0	0,00%
Titre 4: Transferts et subventions	1 033,00	1 172,80	139,8	13,50%
<i>Dont transferts en capital</i>	146,5	146,5	0	0
Titre 6: Charges exceptionnelles	2,1	2,1	0	0,00%
<b>Titre 5: Dépenses de capital</b>	<b>1 169,70</b>	<b>1 142,20</b>	<b>-27,5</b>	<b>0</b>
Dépenses s/financements extérieurs,	723,5	723,5	0	-
Dépenses s/ressources propres	416,2	388,7	-27,5	-6,60%
Dépenses de Participation/restructuration	30	30	0	-
Fonds de relance production locale	21	21	0	-
Additif Décentralisation (DGD)	31	31	0	0,00%
<b>Service de la Dette</b>	<b>1 738,60</b>	<b>2 046,80</b>	<b>308,2</b>	<b>-</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>898</b>	<b>898</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Principal	704	704	0	0,00%
Intérêts	194	194	0	0,00%
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>840,6</b>	<b>1 148,80</b>	<b>308,2</b>	<b>36,70%</b>
Principal	521,8	561,8	40	-
Dont ECMR	50	50	0	-
Correspondants	0	40	40	-
Accumulation dépôt /Remboursement avances statutaires	41,5	41,5	0	0,00%
Réduction encours BTA	0	0	0	-
Intérêts	119,9	128,9	9	7,50%
Crédits de TVA	84	84	0	0,00%
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	115	374,2	259,2	-
Dont Restes à Payer Trésor	100	359,2	259,2	-
Dette non structurée CAA	15	15	0	-
Dette fiscale compensée/Dette flottante	0	0	0	
Autres arriérés	0	0		
<b>Capacité (+)/Besoin de financement (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

*Source : MINFI/DGB*

**CHAPITRE III :  
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Ce chapitre rappelle d'abord les principaux objectifs et orientations de la Stratégie Nationale de Développement (2020-2030). Il fait ensuite un point sur la mise en œuvre des politiques de ladite stratégie et décline enfin les orientations stratégiques globales et sectorielles qui vont guider les actions à mettre en œuvre sur la période 2024-2026, en tenant compte des contraintes conjoncturelles liées au contexte économique international et national.

## I- Bref rappel de la SND30

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 a été élaborée dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la deuxième phase de la Vision de développement à l'horizon 2035. Elle vise donc à favoriser une transformation structurelle de l'économie nationale et promouvoir un développement plus inclusif. En particulier, elle entend dynamiser le secteur productif industriel et manufacturier en promouvant la production locale dans les filières stratégiques. Elle met un accent sur la politique de substitution des importations combinée à la promotion des exportations et de la consommation des produits locaux.

Pour maintenir le cap de l'émergence à l'horizon 2035, la SND30 met en perspective un cadre d'objectifs stratégiques articulés avec des cibles comme suit :

- *Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale, et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables à l'industrialisation du pays.* Il s'agit de : (i) porter le taux de croissance annuel d'une moyenne de 4,5% à 8,1% sur la période 2020-2030 ; (ii) porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne ; et (iii) ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à moins de 3% en 2030 ;
- *Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base tout en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.* Il s'agit notamment de : (i) ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; (ii) ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; et (iii) porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030 ;
- *Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale* pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ;
- *Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.* Il s'agit notamment de poursuivre les réformes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des institutions, et d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation.

Pour y parvenir, la stratégie définit des réformes qui devront être portées par le Gouvernement pour bâtir le socle pour son déploiement harmonieux et efficace. Il s'agit de :

- i) Porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'État et accélérer la mise en place de la fonction publique locale ;

- ii) Porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité ;
- iii) Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service des infrastructures issues des grands projets de première génération à travers la réalisation de leurs projets connexes, pour leur permettre de produire les effets économiques attendus ;
- iv) Privilégier dans la réalisation des grands projets les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé qui permettront d’impliquer adéquatement le secteur privé et de mobiliser de manière efficiente les ressources d’investissement ;
- v) Finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs, notamment les exploitants agricoles, les promoteurs immobiliers et les programmes de construction des infrastructures de transport, etc.
- vi) Promouvoir l’émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle de l’économie, à travers notamment la mise en place et l’opérationnalisation des zones économiques et une plus grande fluidité dans la mise en place des incitations au développement des entreprises ;
- vii) Donner la priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité.

## II- État de mise en œuvre de la SND30 et défis à relever

### II.1. Actions engagées

La mise en œuvre de la SND30 entre 2020 et 2022 a été affectée, par la pandémie de la Covid-19, les problèmes sécuritaires dans les Régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest, et du Sud-Ouest ainsi que le conflit Russo-ukrainien. Bien que ces crises aient affecté la situation des finances publiques, plusieurs actions ont été engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30. Elles sont relatives aux réformes conduites pour opérationnaliser les orientations fondamentales et la mise en œuvre des initiatives des piliers de la stratégie.

#### II.1.1. Réformes liées aux orientations fondamentales et au pilotage de la Stratégie

Les actions suivantes ont été menées :

- *Dans l’optique de renforcer la politique de substitution des importations, le Gouvernement a procédé :* (i) au lancement du projet de Reconquête du Marché Agroalimentaire de Douala (REMAD), lequel procède d’une démarche d’optimisation de la collecte et distribution des produits vivriers, à partir des bassins de production sur un rayon de 170 km autour de Douala ; (ii) à l’élaboration d’un plan de soutien à la production des biens de grande consommation en 2020, qui reçoit des allocations budgétaires conséquentes dans le cadre des budgets successifs. Pour l’année budgétaire 2023, outre les facilités fiscal-douanières, des dotations budgétaires dédiées à l’import substitution ont été prévues à hauteur de 137 milliards ;

- *S'agissant de la mise en place des facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique*, le Gouvernement a engagé des travaux visant à identifier les critères objectifs de sélection des entreprises qui devront recevoir un accompagnement de l'État en vue de devenir des champions nationaux. De même, l'État a mis en place des garanties aux PME à hauteur de 200 milliards dans le cadre des emprunts bancaires. Mais plus généralement, le Cameroun dispose d'un cadre légal et réglementaire pour la promotion de l'investissement privé, basé sur la loi de 2013 y relative. Les projets d'envergure en mode Partenariats Publics-Privés (PPP) sont en cours de réalisation, notamment l'autoroute à péage Kribi-Lolabe, le démarrage de la construction de 14 postes de péage automatiques, le projet de construction du chemin de fer de 550 km entre Kribi et Mbalam dont les contrats ont été récemment signés, et la finalisation du projet de loi portant révision du cadre juridique des PPP ;
- *En ce qui concerne l'articulation entre planification indicative et planification impérative*, un avant-projet de loi portant modernisation de l'économie et orientations programmatiques de la SND30 a été élaboré. Il vise à donner à la Stratégie un caractère impératif ;
- *L'élaboration d'un projet de stratégie nationale de financement intégré de la SND30 et l'organisation d'un forum de financement du développement* : En vue de la mobilisation optimale des ressources financières pour la réalisation des projets transformateurs de la SND30, le Gouvernement a conduit le processus de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Financement Intégré (SNFI) et a organisé en mars 2023 un forum sur le financement du développement afin de sensibiliser les différents acteurs sur les besoins en investissement de la SND30.

### **II.1.2. Réformes liées aux piliers de la Stratégie**

Des actions ont également été engagées pour adresser chacun des quatre (04) piliers de la SND30.

Pour ce qui concerne le **pilier sur la transformation structurelle**, les principales actions et interventions menées sont les suivantes :

- (i) les filières agro-industrielles font pour la plupart l'objet de travaux de planification spécifique ; c'est le cas du Riz dont les travaux d'une stratégie ont été soutenus par la Coalition for African Rice Development (CARD), le Palmier à Huile, le poisson entre autres ;
- (ii) une Stratégie Intégrée d'Infrastructures de Transport Multimodal (S2ITM-SND30) pour le développement du transport multimodal a été adoptée et fait l'objet d'une convention de collaboration entre le MINTP et MINT. Le S2ITM intègre de fait les questions d'entretien courant des infrastructures de transport dans leurs différentes composantes ;
- (iii) l'extension d'ALUCAM dont la première phase a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour une augmentation des capacités de 25%. Des concertations sont en cours avec des firmes canadiennes ;
- (iv) le projet de complexe industrialo-portuaire de Kribi, a fait l'objet d'importants travaux de planification dans le cadre du Fonds de Développement de la Région de Kribi (FDRK) soutenu par l'AFD, à la suite du Schéma Directeur des Aménagements Généraux (SDAG) ;

(v) plusieurs conventions minières ont été signées, telles que la convention Minière avec la Société SINOSTEEL CAM-CA, relative à l'exploitation des minerais des fers de la Lobé, la convention avec G-Stones pour le fer de Kribi, la convention avec CODIAS pour la petite mine d'or de Colomines, le permis d'exploitation de MBALAM (Cameroon Mining Company).

Par ailleurs, un Programme d'Impulsion Initiale pour la transformation structurelle de l'économie, en abrégé P2I-SND30, a été élaboré dans l'optique de donner une première impulsion rapide à la transformation structurelle de l'économie à travers un portefeuille d'interventions et d'opérations à financement structuré. Ce portefeuille comprend 30 interventions réparties dans les branches prioritaires identifiées par la SND30 et devant être opérationnalisées à travers des structures privées et parapubliques.

Au plan des réalisations plus concrètes, certains grands projets ont été définitivement mis en service entre 2021 et 2022. Il s'agit notamment : du barrage hydroélectrique de Memve'le en novembre 2022, de l'autoroute Kribi-lolabe en juillet 2022, entre autres.

Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30 et concernant les autres piliers sont les suivantes :

- ✓ ***Une évaluation des tâches restant à réaliser pour achever les projets de première génération ainsi que les besoins de ressources financières.*** Une opération de refinancement de l'eurobond conduite avec succès pour un montant de 650 millions d'euros et aussi la conclusion en juillet 2021 avec le FMI, d'accords triennaux au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) pour un montant total de 689,5 millions de dollars.
- ✓ ***L'élaboration d'un projet de stratégie nationale de financement intégré de la SND30 et l'organisation d'un forum de financement du développement ;*** En vue de la mobilisation optimale des ressources financières pour la réalisation des projets transformateurs de la SND30 évalués à 88 000 milliards sur la période 2023-2030, le Gouvernement avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a conduit le processus de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Financement Intégré (SNFI) et a organisé en mars 2023 un forum sur le financement du développement afin de sensibiliser les différents acteurs sur les besoins en investissement de la SND30. La finalité de ce processus est de disposer et de mettre en place un cadre national de financement intégré (CNFI) pour la SND30, devant favoriser une plus grande rationalisation des ressources financières et une redevabilité plus accrue.
- ✓ ***L'élaboration d'un projet de loi visant à améliorer le mécanisme de préparation des projets à travers notamment l'élargissement des options de PPP et la création d'un Fonds de préparation des projets.*** En outre, le Gouvernement a requis, en s'appuyant sur l'exemple de la centrale de Natchigal en cours de construction et de la centrale à gaz de Kribi qui avait été réalisée sur le modèle Project finance et PPP, le soutien de la banque Mondiale qui a mobilisé le Fonds de Conseil en Infrastructure Publique-Privée (PPIAF) pour avoir une approche généralisée et soutenue par les PTF.
- ✓ ***L'accélération du transfert des ressources et des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées qui doit se situer à au moins 15% des recettes propres de***

***L'Etat*** : la Dotation générale à la décentralisation est passée de 49,9 milliards en 2020 à 240,2 milliards de FCFA en 2022 ;

- ✓ ***Institution de la préférence nationale dans le cadre des appels d'offres Internationaux*** : Cette modalité a été précisée dans la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022. En effet, dans le cadre d'un appel d'offres International, une marge de préférence est accordée à des offres équivalentes, et dans l'ordre de priorité aux soumissions des nationaux. La marge de préférence varie entre 10% et 15% selon la nature de la prestation ;
- ✓ ***La révision de la loi 98/013 du 14 juin 1998 relative à la concurrence en transformant notamment la Commission Nationale de la Concurrence en une Autorité Nationale de la Concurrence*** ;
- ✓ ***La création de 03 nouvelles universités d'Etat dans les Régions du Sud, de l'Est et du Nord, l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation dans le sous-secteur des enseignements secondaires*** ;
- ✓ ***L'élaboration de la politique nationale d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle qui se veut être un des instruments sur lesquels le Gouvernement et les autres acteurs peuvent s'appuyer pour optimiser le développement du capital humain.***
- ✓ ***Concernant la part de la commande publique en biens et services, adressée au système productif local, et qui doit être portée à 60%***, le Premier Ministre Chef du gouvernement a pris la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 qui institue que lors de la passation de marché dans le cadre d'une consultation internationale, une marge de préférence est accordée à offres équivalentes et dans l'ordre de priorité aux soumissions présentées : a) par une personne physique de nationalité Camerounaise, ou personne morale de droit camerounais, b) une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaise, c) une personne physique ou morale justifiant d'une activité économique sur le territoire camerounais, d) un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises. La marge de préférence varie entre 10% et 15% selon la nature de la prestation ;
- ✓ ***Lancement de la phase pilote de la Couverture Santé Universelle.*** Ce mécanisme lancé en avril 2023 dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est devrait permettre à chaque personne d'avoir accès aux services de santé de qualité dont elle a besoin, au moment et à l'endroit où elle en a besoin, sans que cela génère pour elle des difficultés financières. Pour cette première phase de la CSU, des programmes spécifiquement dédiés à la vaccination ou aux maladies, à l'instar du paludisme chez l'enfant, l'insuffisance rénale, le VIH-sida et les hépatites entre autres constituent le panier de base des soins.

## **II.2.Défis à relever**

Les défis à relever sont multiples, il s'agit entre autres de :

- **Améliorer la résilience de l'économie face aux chocs exogènes compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'environnement économique international** ;

- **Renforcer le patriotisme économique**, à travers des actions visant à faire en sorte que la préférence nationale et la consommation locale s’incrustent profondément dans les habitudes économiques, sociales et culturelles de tous les acteurs de la société ;
- **Intensifier la production locale des produits de première nécessité** afin de garantir la sécurité alimentaire des populations et limiter la dépendance vis-à-vis de l’extérieur ;
- **Orienter les dépenses publiques vers les actions les plus cohérentes avec les objectifs de développement poursuivis.** Il est question d’orienter prioritairement les dépenses publiques et notamment le budget d’investissement dans les projets devant permettre à l’économie d’accroître significativement son stock de capital physique et d’être plus autonome dans la production de certains produits stratégiques ;
- **Renforcer la décentralisation par le transfert effectif des compétences et des ressources dévolues aux CTD** pour une meilleure prise en compte des aspirations des populations à la base ;
- **Renforcer les outils et les mécanismes visant à favoriser une plus grande redevabilité et la transparence dans la gestion des finances publiques ;**
- **Poursuivre la restructuration du cadre global de pilotage des politiques publiques** en rationalisant les structures pour concentrer les interventions de l’État dans les secteurs de production stratégiques et d’en assurer l’efficacité ;
- **Poursuivre la modernisation de l’administration publique ;** Toutes les actions viseront l’amélioration des performances de l’administration publique ainsi que de l’éthique dans l’exercice du service public. Un accent sera mis sur la promotion du mérite et de l’excellence ;

**Définir un cadre légal pour la l’implémentation et le pilotage de la réforme de la Couverture Santé Universelle qui permettra entre autre de rendre l’enrôlement au système obligatoire.**

### **III- Orientations stratégiques globales et sectorielles**

Cette section définit au niveau global et sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles seront déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2024 et 2026.

#### **III.1. Orientations stratégiques globales**

Il s’agit des grandes orientations stratégiques qui guideront l’action du Gouvernement en vue de mettre le pays en position d’atteindre à terme son objectif d’émergence. L’objectif à terme étant de disposer d’une économie avec une consommation moins extravertie, la priorité sera donnée aux mesures d’atténuation des effets néfastes des crises récentes sur l’économie nationale. Les principales mesures de politique économique viseront à soutenir le secteur productif et agro-industriel.

Dans cette optique, le Gouvernement veillera à : l'accroissement significatif de la production locale et de la transformation industrielle de l'économie ; la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations.

***L'opérationnalisation du P2I constitue ainsi une voie d'accélération pertinente vers l'atteinte des objectifs de la SND30.*** A cet effet, le Gouvernement prévoira les ressources budgétaires nécessaires pour son implémentation.

Dans un contexte de flambée des prix du pétrole et de l'augmentation des prix à la pompe, la ***réhabilitation rapide de la SONARA apparaît comme une stratégie de limitation forte des importations au regard de l'important poids de ce produit dans les importations globales de produits manufacturiers.***

La perspective d'interdiction de l'exportation des grumes par les pays de la CEMAC constitue une opportunité de renforcement des capacités de transformation et d'exportation des produits à plus grande valeur ajoutée.

Afin de garantir la sécurité alimentaire des populations et de limiter la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, ***le Gouvernement entend intensifier la production des farines locales, du poisson et du riz.*** En effet, le plan de soutien au riz devrait bénéficier d'un suivi adéquat.

## **III.2. Orientations stratégiques sectorielles**

Après la première phase de la mise en œuvre de la SND30, principalement orientée vers la finalisation et la mise en service des projets structurants de première génération, la deuxième phase, entend se focaliser davantage sur des réformes devant permettre d'infléchir significativement la structure de l'économie. Il s'agit notamment des réformes visant à favoriser le rattrapage technologique pour permettre au secteur industriel de se développer.

Cette section vise donc à définir les lignes directrices, à partir desquelles les politiques sectorielles à mettre en œuvre au cours du prochain triennat vont être déclinées. Cette déclinaison est envisagée selon les quatre piliers de la SND30.

### ***III.2.1. Transformation structurelle de l'économie***

Les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

***Dans le secteur des Infrastructures***, la priorité sera accordée à : (i) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; (ii) l'amélioration de la détermination des coûts de production des infrastructures ; (iii) l'établissement d'une priorisation dans la construction des infrastructures publiques ; (iv) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques, et ; (iv) la valorisation des approches Project-Finance limitant l'exposition de l'Etat aux risques financiers.

***Dans le secteur rural***, les mécanismes permettant le décollage du secteur agricole devraient urgemment être mis en branle de manière à permettre aussi aux industries agroalimentaires de disposer de la matière première nécessaire à l'accroissement de leur production. Dans ce cadre, il convient d'accélérer la mise en œuvre des différents plans prévus à cet effet. Par ailleurs, les

efforts du Gouvernement porteront sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des actions qu'il entreprend pour soutenir les exploitants agricoles. Ainsi, un mécanisme de contrat de performance sera mis en place entre l'État et les acteurs bénéficiaires des appuis en intrants (semences et engrais). Des accompagnements spécifiques seront apportés aux acteurs des moyennes et grandes exploitations agricoles. Un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale tels que le riz, le maïs, le blé, le poisson et le lait. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité. Enfin, l'État entend mettre en place d'ici 2025 un mécanisme efficace pour permettre aux acteurs du secteur de l'élevage d'acquérir le matériel et les équipements nécessaires pour la production des intrants agropastoraux.

**Dans le Secteur des Industries et Services**, il sera important : (i) d'encourager la production des produits manufacturiers qui présentent un poids relativement important dans les exportations à l'instar des produits du travail du bois (21,5%), des produits métalliques de base (11,6%), des produits du raffinage (10,5%), des produits chimiques (9,5%) et des produits du cacao (8,3%) ; (ii) d'accélérer la mise en place des champions nationaux en vue de promouvoir la transformation structurelle ; (iii) d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'import-substitution ; et (iv) de mettre en place le système national d'innovation et élaborer une stratégie y relative.

### **III.2.2. Développement du capital humain**

La mise en place complète des transferts des compétences, dans les domaines notamment de l'éducation et de la santé, permettra d'achever la configuration institutionnelle dans ce secteur, donnant ainsi davantage de visibilité à l'évaluation des ressources engagées. Il sera aussi question de finaliser les modalités d'universalisation de l'enseignement fondamental pour un cycle de 8 ans.

L'adéquation entre la capacité d'accueil et la qualité de l'offre avec la demande dans les différents sous-secteurs du secteur social représente aussi un défi majeur. Les objectifs majeurs de la SND30 en relation avec la situation actuelle de la formation professionnelle et le chômage des jeunes recommandent la finalisation de la stratégie de développement des compétences techniques et professionnelles et son opérationnalisation à travers notamment, la mise en place d'un fonds dédié et d'un Cadre National de Certification et de Qualifications (CNCQ).

**Dans le secteur de la Santé**, le relèvement du plateau technique des structures hospitalières continuera d'être une priorité dans ce secteur, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle. Les mesures à prendre viseront ainsi à : (i) vulgariser les activités de la Couverture Santé Universelle (CSU) en utilisant notamment les supports, pour faciliter son implémentation ; (ii) généraliser l'approche du Financement Basé sur la Performance (PBF) dans les formations sanitaires ; (iii) mettre une emphase sur les actions de prévention des maladies chroniques non transmissibles (Diabète, Hypertension, AVC, Cancer, ...) ; et (iv) mettre en place un Système National d'Information et de Veille Sanitaire (SNIVS), pour plus d'efficacité dans les interventions.

**Dans le Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle**, les interventions viseront à : (i) mettre en place un mécanisme spécifique d'appui psychosocial pour les élèves et les enseignants en situation difficile ; (ii) finaliser et implémenter la stratégie de développement des compétences ; (iii) harmoniser l'offre d'éducation non formelle et informelle en mettant l'accent sur les formations pratiques et qualifiantes ; (iv) harmoniser le besoin et l'offre de formation des

formateurs dans le système technique et professionnel ; (v) intensifier les formations Technologiques et Professionnalisation des ouvriers et techniciens qualifiés pour l'exploitation et la transformation des ressources naturelles ; (vi) élaborer un plan directeur de développement des infrastructures dans l'enseignement supérieur ; et (vii) développer les financements innovants pour l'autonomisation des universités et des centres de formation technique et professionnel.

**Dans le secteur du développement social**, il sera question de : (i) définir clairement les prérogatives de chacune des administrations du secteur, pour plus d'efficacité ; (ii) élaborer le Registre Social Unifié du Cameroun (RESUC) pour améliorer le ciblage des couches vulnérables ; (iii) mettre en place un fonds de solidarité nationale pour une meilleure prise en charge des couches vulnérables ; (iv) renforcer et appuyer les structures d'accueil et de prise en charge des personnes à besoins spécifiques ; et (v) systématiser la prise en compte de l'aspect genre dans tous les maillons de la chaîne de préparation du budget.

### **III.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique**

Dans ce domaine, nonobstant les mesures sectorielles de ciblage de la demande et de l'offre d'emplois décents, les efforts du Gouvernement vont porter sur les mesures tendant à la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel. Cela permettra une meilleure valorisation des acteurs concernés et un accroissement des emplois décents.

Par ailleurs, les efforts visant la transparence du marché de l'emploi et du travail vont se poursuivre, à travers notamment l'édification d'un système de collecte des statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés.

### **III.2.4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État**

Les priorités du Gouvernement dans ce secteur pour les trois prochaines années ont trait à : (i) l'accélération du processus de décentralisation; (ii) l'amélioration de la couverture infrastructurelle du système judiciaire (création de nouveaux tribunaux, de juridictions spécialisées et des prisons) pour réduire les délais des procédures ; (iii) l'amélioration de la qualité de l'investissement public pour une mise en œuvre optimale de la SND30, (iv) la poursuite de la modernisation du système de passation des marchés, et (v) l'interfaçage des différentes applications de gestion des finances publiques.

En ce qui concerne l'amélioration du financement du développement, il s'agira de : (i) formaliser les éléments constitutifs du Cadre National de Financement Intégré (CNFI) ; (ii) actualiser la charte des investissements, afin d'intégrer les mécanismes alternatifs de financement et favoriser les Investissements Directs Étrangers (IDE) tout en protégeant l'économie nationale ; (iii) mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources de la diaspora et de canalisation desdites ressources vers les projets d'investissements productifs ; (iv) opérationnaliser le fonds conjoint, intitulé « SDG-fund one platform », pour le financement des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) du secteur agricole et du secteur agroindustriel.

**CHAPITRE IV**  
**PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024 - 2026**

## I- Objectifs de la politique budgétaire

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2024-2026 vise à assurer la compatibilité de la politique budgétaire avec les objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), à travers un financement adéquat du programme de dépenses qui en découle, tout en garantissant la viabilité budgétaire à moyen et à long terme.

La politique fiscale permettra d'augmenter progressivement le niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières au cours des trois prochaines années afin d'accroître l'espace budgétaire nécessaire au financement des dépenses publiques. Ainsi, la pression fiscale devrait passer de 12,7% du PIB en 2023 à 13,1% en 2024 dans la perspective d'atteindre la cible de 13,7% du PIB en 2026, grâce à un effort fiscal moyen de 0,3% du PIB qui sera réalisé chaque année.

S'agissant de la politique de dépenses, le Gouvernement poursuivra la mise en place des réformes visant à rationaliser les dépenses publiques, à travers une meilleure priorisation et promotion de l'efficacité de ces dernières, pour permettre la réalisation efficace des objectifs de la SND30. Dans ce sens, le niveau des dépenses d'investissements publics sera accru de 3,9% du PIB en 2023 à 5,9% en 2026, tout en contenant le niveau global des dépenses publiques autour à 15,4% du PIB.

Sous ces perspectives, le déficit budgétaire global devrait augmenter progressivement de 0,8% du PIB en 2023 à 1% en 2024 avant de se stabiliser à 1,4% en 2025 et 2026. Toutefois, le respect du solde de référence de la CEMAC (-1,5% du PIB) sera garanti tout au long de la période et l'évolution du stock de la dette publique serait contenue en deçà de **50% du PIB** entre 2024 et 2026.

Tableau 11 : Trajectoire des finances publiques 2024-2026

Agrégats budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Solde global (% PIB, base ordo., dons compris)</i>	-1,1	0,8	-1,0	-1,4	-1,4
<i>Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)</i>	-2,9	-1,7	-0,9	-1,2	-1,4
<i>Pression fiscale (%PIB)</i>	11,9	12,7	13,1	13,4	13,7
<i>Dépenses publiques (hors service de la dette, %PIB)</i>	16,2	15,4	15,1	15,4	15,4
<i>Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)</i>	38,4	37,7	36,1	33,9	31,9
<b>Dette publique (%PIB)</b>	44,2	41,1	50,0	50,0	50,0

Source : MINFI

NB : Le niveau du stock de la dette de 2023 est à fin avril 2023

Les développements ci-après explicitent les mesures concrètes en cours ou envisagées en matière de recettes, de dépenses et d'endettement afin de permettre la réalisation de ces objectifs de politique budgétaire.

## I.1. Recettes internes non pétrolières

### I.1.1. Fiscalité Interne

#### I.1.1.1 Situation de référence

Fonction première de la fiscalité, la mobilisation des recettes fiscales internes s'inscrit en droite ligne du niveau de rendement y relatif attendu du Gouvernement, et exprimé à travers le Budget de l'État. La réalisation de cet objectif demeure fortement corrélée au programme économique, financier, social et culturel de l'État, et à l'utilisation de l'impôt comme instrument d'interventionnisme public. Sous ce rapport, l'atteinte du potentiel fiscal exige d'adresser efficacement l'ensemble des défis liés à la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières. La prise en compte de ces défis permet de déterminer les orientations de politique fiscale et de dégager les perspectives de mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières au titre de l'exercice 2024.

#### a) Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

Les recettes fiscales internes ont contribué à hauteur de 52% des recettes propres du budget de l'État en 2022. Le tableau ci-après présente la répartition des ressources propres par administration.

Tableau 12 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'État en 2022

	Ressources	Valeurs	Contributions
Recettes propres	DGI	2 285,90	52,02%
	Autres (DGD,SNH,...)	2 108,50	47,98%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 394,40</b>	<b>100,00%</b>

Source : MINFI

**Du point de vue de la structure fiscale**, les recettes des impôts et taxes découlent principalement de la taxation de la consommation (**54%**), de l'imposition du revenu (**35%**) et du patrimoine (**11%**). Le tableau ci-après détaille la répartition de ces recettes fiscales par nature d'impôt pour l'année 2022.

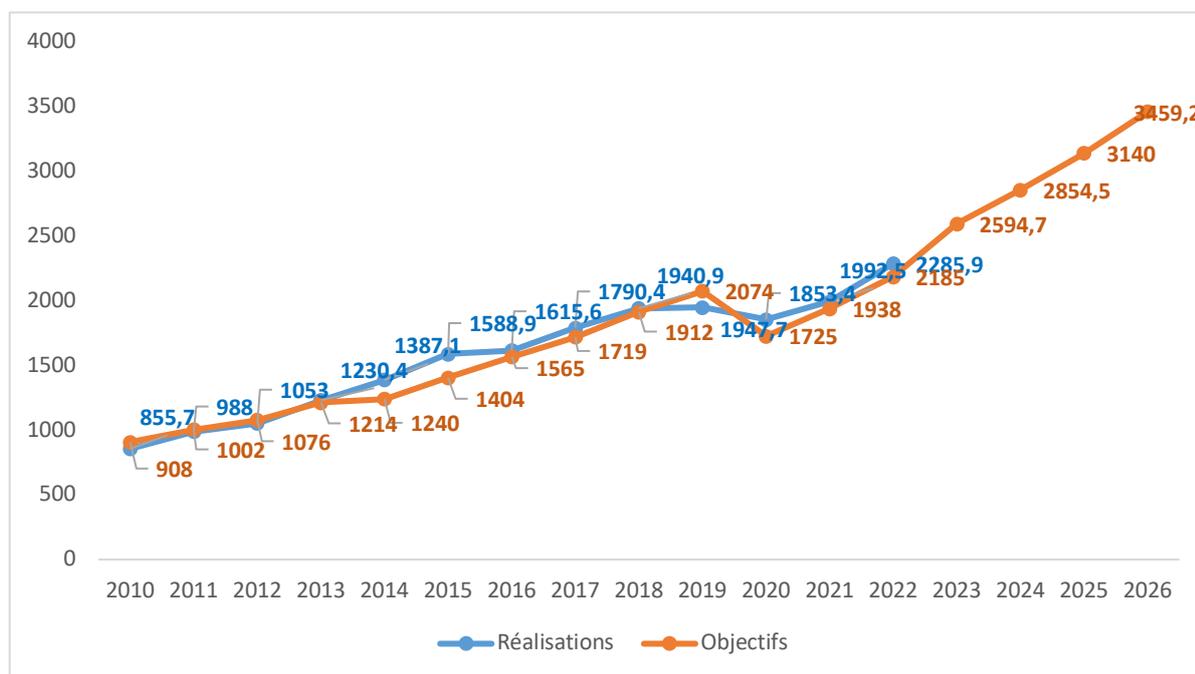
Tableau 13 : Rendement des impôts et taxes en 2022 (en milliards)

Impôts et taxes	Recettes	Contribution
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	785,9	34,4%
IS non pétrolier	464,3	20,3%
Droits d'Accises	280,2	12,3%
Traitements et Salaires	188,9	8,3%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétrolier (TSPP)	150,3	6,6%
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	124,2	5,4%
Autres	92,2	4,0%
Droits et taxes d'enregistrement	70,9	3,1%
Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	60,6	2,7%
Droits de Timbre	49,5	2,2%
Recettes des forêts	18,9	0,8%
<b>TOTAL</b>	<b>2 285,9</b>	<b>100,0%</b>

Source : MINFI

Les réformes fiscales menées ces dernières années ont permis de maintenir une tendance haussière de la mobilisation des recettes des impôts et taxes. Ainsi, comparées aux recettes de 2021 qui se situaient à **1 992,5 milliards**, les réalisations de 2022 sont en hausse de **293,4 milliards** (+14,7%).

Figure 1: Évolution des recettes fiscales internes non pétrolières



Source : MINFI

### ***b) Situation de la fonction économique et sociale de l'impôt***

Au-delà de sa mission première qui est le financement du budget de l'État, la fiscalité est également utilisée comme un levier de politique économique et sociale. C'est ainsi que la politique fiscale accorde une attention particulière à la promotion économique et sociale (1). Bien plus, l'impôt s'est révélé un outil indispensable pour renforcer la résilience de l'économie camerounaise dans un environnement mondial incertain lié à la crise russo-ukrainienne (2). Ainsi, la relance économique est demeurée un choix stratégique des pouvoirs publics à travers des mesures fiscales de soutien à la politique d'import-substitution (3).

#### ***En matière de promotion sociale***

La protection sociale s'est inscrite au cœur des priorités de l'action gouvernementale, face au renchérissement observé du coût de la vie, lié aux répercussions de la guerre russo-ukrainienne. L'inflation s'est ainsi accélérée, passant de 3% en 2021 à 6,3% en 2022. Outre les nombreuses exonérations de TVA déjà accordées aux ménages pour l'acquisition des biens de première nécessité (blé, farine, pain, œufs, etc.) pour une dépense fiscale de 200 milliards en moyenne, la loi de finances 2022 a apporté une nouvelle réponse du Gouvernement face à la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des ménages à travers :

- la reconduction de la suspension de l'acompte de l'impôt sur le revenu pour les entreprises du secteur de la minoterie ;
- l'allègement des droits d'enregistrement des mutations par décès ;
- la consécration d'une amnistie fiscale au profit des contribuables qui régularisent spontanément leur situation au regard des droits de succession.

### ***En matière de promotion économique***

Axe majeur de la politique fiscale des exercices 2022 et 2023, la promotion de l'activité économique se traduit par des mesures fiscales d'accompagnement des activités socioéconomiques permanentes ou ponctuelles en temps de crise.

En 2023, les mesures d'accompagnement permanentes des entreprises sont relatives à l'allègement de la charge fiscale des personnes physiques et morales à travers :

- la poursuite de la politique de décrue des taux d'imposition par la réduction de 28% à 25% du taux de l'Impôt sur les Sociétés pour les PME (article 17 bis du CGI) ;
- l'extension de l'abattement de 50% du taux d'acompte de l'impôt sur le revenu aux entreprises de production des produits pharmaceutiques et des engrais dans le souci de promouvoir la production locale (article 21 du CGI) ;
- le relèvement du taux de déductibilité des avaries et casses exposées par les entreprises du secteur brassicole de 0,5% à 1% du volume global de la production, afin de prendre en compte la réalité des pertes exposées par ces dernières (article 7-C) ;
- l'exonération de la TVA sur les achats des denrées alimentaires de première nécessité effectués auprès des agriculteurs par les entités publiques en charge de la régulation ou de la gestion des stocks des produits alimentaires (article 128 (26) du CGI).

### ***En matière de promotion de la politique d'import-substitution***

Les répercussions socioéconomiques de la crise sanitaire Covid-19 et de la guerre en Ukraine ont révélé la nécessité de renforcer le dispositif fiscal incitatif en faveur de l'accroissement de la production nationale des denrées de grande consommation, de la promotion de la mécanisation agricole et de la transformation de certains produits locaux. À ce titre, les mesures ci-après ont été consacrées en droite ligne des orientations du Chef de l'État :

- ***le renforcement des mesures fiscales de promotion des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche. S'agissant des exploitants individuels relevant desdits secteurs, ces mesures qui s'étendent sur les phases d'investissement et d'exploitation portent sur*** les exonérations ci-après : contribution des patentes, acompte et minimum de perception de l'Impôt sur le revenu, ainsi que l'institution d'un prélèvement libératoire au titre de l'impôt sur le revenu au taux de 0,5% du chiffre d'affaires. Pour ce qui est des entreprises, elles sont éligibles aux incitations fiscales prévues par la loi de 2013 relative à la promotion des investissements dans le secteur privé ;
- ***le renforcement des mesures de promotion de la transformation locale*** à travers : l'abattement de 50% au titre de l'acompte mensuel et de l'impôt sur le revenu pour les entreprises des secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche, les produits du cuir et l'ébénisterie ;
- ***la rationalisation du dispositif de promotion des boissons produites à partir de la matière première locale*** à travers : l'abattement de 30% de la base imposable aux droits d'accises ad valorem pour ces boissons et ce, pour une période de 03 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que l'habilitation du Ministre en charge des finances de déroger au seuil de 40% requis en cas d'indisponibilité de la matière première locale.

### *I.1.1.2 Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières*

L'atteinte du potentiel fiscal au cours de l'exercice 2023 exige d'adresser efficacement l'ensemble des défis tant structurels (a) que conjoncturels (b) liés à la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières.

#### *a) Des défis structurels*

##### **(i) Le poids de la dépense fiscale**

Sous l'effet des mesures de rationalisation mises progressivement en œuvre depuis 2018, la dépense fiscale est passée de **584,7 milliards** en 2019, à **452,3 milliards** en 2020. La dépense fiscale, bien qu'en recul en 2021 (**439,6 milliards**) demeure significative dans un contexte de resserrement des marges budgétaires de l'État. En 2021, elle représente **15,5 %** de recettes fiscales non pétrolières et **1,7 %** du Produit Intérieur Brut (PIB) dudit exercice, et se répartit comme suit :

Tableau 14 : Décomposition de la dépense fiscale en 2021

Nature d'impôt	TVA	DDI	DA	IS	IRPP	DE
Montant (en milliards de FCFA)	165,2	194,8	38,0	33,8	2,8	5,0

Source : MINFI

La dépense fiscale ainsi évaluée résulte des :

- régimes fiscaux de droit commun (exonération de TVA des biens de première nécessité, produits et matériels agricoles, produits pharmaceutiques, matériels et équipements d'exploitation des énergies solaires et éoliennes, abattements de la base du droit d'accises sur certains produits, régimes de promotion des Centres de Gestion Agréé (CGA) et du secteur boursier) ;
- régimes fiscaux de promotion des investissements (incitations à l'investissement privé, reconstruction des zones économiquement sinistrées, régimes des conventions et cahiers de charges) ;
- dispositions douanières nationales (exonération des droits de douanes à l'importation, exonération ad hoc/express, abattement de la base imposable à l'importation) ;
- codes sectoriels spécifiques (code gazier, code minier et code pétrolier).

Dans l'optique de l'accroissement des recettes fiscales non pétrolières, la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale s'impose donc comme un axe fondamental des politiques fiscales à renforcer au cours des prochains exercices. De même, il est envisagé une étude sur l'efficacité de la loi de 2013 portant promotion de l'investissement privé.

##### **(ii) La taille du secteur informel**

L'étroitesse de l'assiette fiscale et partant, la faiblesse de la pression fiscale s'explique en grande partie par le poids considérable du secteur informel dans l'économie (environ 30% du PIB pour une contribution fiscale de moins de 5%). Les contraintes de fiscalisation du secteur informel sont liées entre autres à l'incivisme fiscal et au recours aux transactions en espèces réalisées en marge des circuits bancaires.

Outre les mesures mises en place ces dernières années pour relever ce défi (généralisation des retenues à la source des impôts et taxes et rationalisation de la déductibilité de certaines charges),

l'accent a été mis sur l'institution du Partenaire fiscal intégré qui permet d'élargir l'assiette et de réduire la taille du secteur informel, en facilitant la fiscalisation du plus grand nombre des opérateurs de ce secteur et l'amélioration du rendement de la TVA (sortie des régimes refuges, reclassement et fidélisation).

### **(iii) La faible contribution des particuliers aux recettes fiscales**

Les marges de recettes dans ce domaine demeurent encore importantes. À titre de comparaison, alors que dans les pays développés, les particuliers constituent la frange la plus importante de la population fiscale, dans les pays en développement à l'instar du Cameroun, leur contribution demeure encore marginale. Il en est ainsi notamment de la taxe foncière dont les recettes ont représenté en 2022 moins de 1% des recettes fiscales globales.

La mise en application effective de la déclaration annuelle récapitulative des contribuables non professionnels au courant de l'exercice en cours permettrait d'améliorer cette contribution des particuliers aux recettes fiscales.

### **(iv) La protection des bases taxables**

La maîtrise de l'assiette fiscale dans le contexte actuel de mondialisation économique, demeure l'un des défis importants qui interpellent le système fiscal camerounais. Cette assiette doit en effet être préservée contre deux principales menaces, à savoir : (i) la fraude et l'évasion fiscale, et (ii) la dématérialisation des transactions économiques qui rend la matière imposable de moins en moins saisissable.

### **(v) L'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales**

À l'échelle du Cameroun le volume global des flux financiers illicites est évalué à environ 6% du PIB, avec pour conséquence des pertes de recettes fiscales estimées annuellement à FCFA 100 milliards.

Outre l'accent mis ces dernières années sur la coopération fiscale internationale (densification du réseau de conventions fiscales) et l'échange de renseignements à but fiscal pour faire face à cette menace, la mise en œuvre prochaine de l'Instrument Multilatéral de l'OCDE signé et ratifié par le Cameroun permettrait :

- d'empêcher l'utilisation abusive par les entreprises multinationales, des conventions fiscales internationales ;
- d'améliorer le règlement des différends fiscaux ;
- de prévenir l'évitement artificiel par les multinationales du statut d'établissement stable ;
- de neutraliser les effets des dispositifs hybrides.

### **(vi) La numérisation croissante de l'économie**

De par la dématérialisation des transactions économiques, la numérisation conduit à des pertes de recettes fiscales difficiles à chiffrer. De même, la non-imposition des e-commerçants constitue une distorsion de concurrence préjudiciable aux entreprises traditionnelles.

Pour répondre à ces préoccupations, le Cameroun à la faveur de la loi de finances pour l'exercice 2020, a modifié sa législation pour renforcer l'efficacité de la collecte de TVA sur les opérations de commerce en ligne.

Au-delà de l'imposition à la TVA, le prélèvement de l'Impôt sur le Revenu (IR) est également envisagé à l'horizon 2023 au terme des travaux effectués par le Cadre Inclusif de l'OCDE

(Organisation de Coopération et de Développement Économiques) auxquels le Cameroun prend activement part.

En effet, les travaux de l'OCDE sur les 15 actions du BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) visant à lutter contre les phénomènes d'évasion fiscale, prévoient un impôt mondial pour les Entreprises Multinationales (EMN) qui exercent des activités économiques et sociales activées par des plateformes telles que les réseaux internet, mobiles et capteurs, y compris le commerce électronique, leur permettant d'être en relation directe avec les consommateurs et ce, sans contrainte de temps ni de présence physique.

Un plan de mise en œuvre publié par l'OCDE est en cours d'exécution à travers des réunions de tous les membres du Cadre Inclusif, pour envisager une transposition en droit dès le second semestre 2022, et une entrée en vigueur en 2023.

De cette réforme un rendement minimal annuel de **FCFA 20 milliards** est escompté pour le Cameroun, selon les estimations de l'instance faitière de la fiscalité internationale.

### **b) Des défis conjoncturels**

#### **(i) La persistance de menaces sécuritaires dans certaines régions**

Au plan conjoncturel, la mobilisation des recettes fiscales internes reste impactée par la crise socio-politique et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Toutefois, on observe une progression significative du rendement fiscal dans ces régions au terme de l'exercice 2022, le rendement des recettes passe ainsi de 8,0 milliards en 2021 à 9,6 milliards pour la région du Nord-Ouest et de 10,3 milliards à 10,9 milliards pour la région du Sud-Ouest.

#### **(ii) L'accélération du phénomène de transition numérique**

Les procédures fiscales ont pour l'essentiel été entièrement automatisées. Malgré les mérites du processus de digitalisation, tant sur le plan de la mobilisation des recettes (meilleure sécurisation des recettes collectées et élargissement de l'assiette fiscale), la digitalisation des processus présente certains risques qu'il convient d'atténuer. Il s'agit notamment :

- des problèmes généraux de connectivité (faible disponibilité du réseau internet et l'alimentation électrique irrégulière) ;
- de la sécurité du système informatique avec les cyberattaques, et ;
- des difficultés d'adaptation des ressources humaines aux nouveaux métiers fiscaux (personnels dédiés à l'analyse des données dans un contexte dématérialisé).

Des mesures ont toutefois été prises pour remédier à certains de ces problèmes. Sur le plan technique, l'administration fiscale a amélioré la sécurité de son système, ce qui lui a permis de faire face aux cyberattaques enregistrées l'année dernière.

Du côté des ressources humaines, le personnel bénéficie d'une formation aux outils numériques et à l'adaptation au nouvel environnement. L'entrée en fonction imminente du nouveau centre de perfectionnement du personnel devrait permettre de mieux répondre à ces besoins.

### I.1.1.3 Perspectives de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

#### a) Orientations générales de la politique fiscale au titre du triennat 2024-2026

La politique fiscale au titre du triennat 2024-2026 vise l'accélération du processus d'atteinte des objectifs de la SND30 suite à la sortie de la crise sanitaire. L'objectif en matière de politique fiscale devant être la mise en place d'un système fiscal simple, équitable et favorable à la croissance.

Globalement, elle demeurera orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières à travers notamment le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale (1) et, l'amélioration du climat des affaires (2).

#### (i) **L'accroissement des recettes fiscales internes non pétrolières**

Un système fiscal simple et équitable, devrait réduire la motivation à l'évasion fiscale et partant, inciter les contribuables à rejoindre l'économie formelle. Toutes choses devant contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale. En ce qui concerne le triennat 2024-2026, les projections des recettes fiscales non pétrolières se présentent comme suit :

Tableau 15 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2024-2026

Libellé/année	2023		2024	2025	2026
	Prévision	Estimation	Projection		
Montant	2 594,7	2 594,7	2 854,5	3 140,0	3 459,2
Évolution	+13,5% (2023/2022)		10,0%	10,0%	10,2%

Source : MINFI

#### (ii) **L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires et le renforcement de l'efficacité de l'Administration fiscale**

Afin de renforcer la confiance des contribuables et des investisseurs, préalable indispensable à une mobilisation plus accrue des recettes fiscales sans pénalisation de la croissance, l'amélioration du climat des affaires demeurera un axe stratégique de la politique fiscale du triennat 2024-2026. Elle s'articulera autour des objectifs ci-après :

- le renforcement des droits et garanties des contribuables ;
- le renforcement des mesures fiscales de soutien à l'investissement privé et à la création d'emplois ;
- l'opérationnalisation du centre de perfectionnement de la Direction Générale des Impôts ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication ;
- l'amorce de la simplification des régimes fiscaux, après le succès de la simplification des procédures. Cela devrait se traduire par la réduction du nombre d'impôts à payer par assiette fiscale et la simplification de l'imposition des PME. En effet, une fiscalité complexe entretient la culture de l'évasion et est la porte ouverte à la corruption ;
- la mise en œuvre effective de la déclaration récapitulative annuelle des particuliers.

Outre les mesures relatives à l'amélioration du climat des affaires, celles-ci-après permettront de renforcer l'efficacité de l'administration fiscale, notamment :

- la mise en place d'une structure intermédiaire entre la Direction des Grandes Entreprises et les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises d'une part, et d'autre part des Centres de fiscalité locale et de suivi des particuliers, de la fiscalité spécifique, ainsi que les centres de gestion et de suivi des organismes à but non lucratif (OBNL) ;
- le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques ;
- la finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, à l'instar des droits de timbre automobile.

**b) Perspectives pour la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières pour le Budget de l'exercice 2024**

Au titre de l'exercice 2024, les perspectives pour la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières s'appuieront sur les mesures ci-après :

**(i) En matière d'élargissement de l'assiette**

- la mise en place d'un dispositif réformé de la fiscalité locale pour un financement optimal de la décentralisation ;
- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale à travers notamment la **transposition de la nouvelle directive CEMAC sur la TVA (institution des taux réduits sur certains biens de premières nécessité ;**
- **le renforcement de l'imposition sur les produits à externalité négative à travers l'extension du droit d'accises spécifique à un taux super réduit à certaines boissons gazeuses produites localement ;**
- la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun. **À cet égard, le champ d'application de la TSPP sur certains combustibles tels le gaz naturel liquéfié pourrait être revu. L'institution d'une taxe carbone pourrait également être envisagée ;**
- **l'optimisation du rendement de l'IRPP dans la catégorie de traitements et salaires à travers le réaménagement des seuils de déduction des frais professionnels et le plafonnement des avantages en nature exclus de la base d'imposition ;**
- le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques ;
- la poursuite de l'adaptation de la législation afin de mieux appréhender les transactions électroniques.

**(ii) En matière de sécurisation des recettes**

- l'extension des droits d'accises à certains produits ayant des effets négatifs sur l'environnement, à l'instar des matériaux de construction ;
- **le renforcement du recouvrement de la taxe sur la propriété foncière et des revenus fonciers à travers l'extension de l'obligation de présentation d'un Numéro d'Identifiant Unique pour l'ouverture des comptes de portefeuilles électroniques et la mise en œuvre des Avis à Tiers Détenteurs à l'égard des entreprises de NTIC, prestataires de services de paiement ;**
- la finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, à l'instar des droits de timbre automobile ;
- l'amélioration de l'efficacité budgétaire de la TVA, **notamment par la clarification de son champ d'application pour ce qui concerne les opérations immobilières.**

**(iii) En matière de contrôle et de lutte contre la fraude**

- **la mise en place effective du dispositif de marquage des bières ;**
- la mise en place effective du dispositif de suivi électronique des factures et du chiffre d'affaires des entreprises, **notamment dans le secteur des NTIC ;**
- **la dématérialisation des attestations de retenues à la source des impôts et taxes ;**
- **le renforcement de l'encadrement des activités informelles à travers la poursuite de la mise en place des mesures visant à la limitation des transactions en espèces ;**
- **le renforcement des obligations déclaratives et documentaires pour un meilleur encadrement des opérations de restructuration et autres opérations intra-groupe ;**
- **la finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, à l'instar des droits de timbre automobile ;**
- **la poursuite de l'arrimage du dispositif interne aux standards internationaux de lutte contre les pratiques d'érosion des bases d'imposition à travers la transposition de la norme « déclaration pays par pays » et la consécration d'une politique de régularisation volontaire qui constituent deux (02) des quatre standards minimums du Projet BEPS.**

**(iv) En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires**

- l'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises ;
- la poursuite de l'arrimage de la législation à la dématérialisation des procédures fiscales ;
- la promotion de la mise en conformité fiscale des contribuables par la mise en place d'un programme de régularisation volontaire ;

***1.1.2. Fiscalité de porte***

***1.1.2.1 Situation de référence***

L'environnement économique en 2023 reste marqué par l'impact des chocs exogènes sur la vie économique nationale. Au plan douanier, la persistance de la crise sanitaire internationale du COVID-19, accentuée par la crise russo-ukrainienne sont sources de perturbation des chaînes logistiques, de contraction du commerce extérieur et d'exacerbation des tensions inflationnistes sur le fret maritime international, les intrants de production intersectorielle et les denrées de grande consommation.

Dans ce contexte, plusieurs leviers douaniers sont en vigueur au titre de la mise en œuvre des mesures nouvelles de soutien à la compétitivité, la relance et la croissance économique nationale. Pour l'essentiel, les politiques douanières au service du soutien et de la relance économique sont relatives à :

- la préservation de la paix et la sécurité nationale, au service de la stabilité sociale et politique, sans lesquelles aucune perspective de vitalité économique n'est possible ;
- la contribution au financement optimal de la stratégie nationale de développement ;
- la promotion des investissements, la transformation structurelle et la diversification de l'économie ;
- la valorisation des exportations, au service de l'accroissement des devises et de l'équilibre de la balance commerciale et des paiements ;

- la lutte contre la vie chère, source d'accroissement du pouvoir d'achat des ménages et de renforcement de la demande nationale ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation des échanges du commerce extérieur.

### I.1.2.2 Situation de la mobilisation des recettes douanières

La Direction Générale des Douanes a mobilisé 901,2 milliards FCFA en 2022, sur un objectif de 863,9 milliards, soit un taux de réalisation de 104,3%, en hausse de 48,9 milliards par rapport à l'exercice budgétaire 2021.

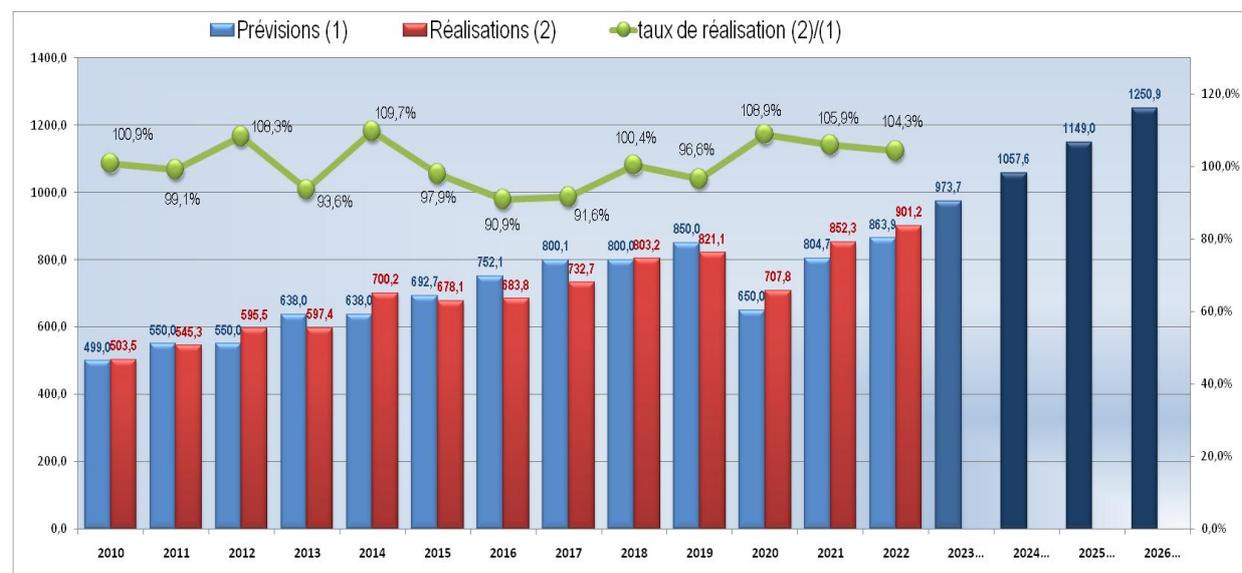
Cette mobilisation représente 20,5% des ressources propres de l'État. Le tableau ci-après présente la répartition des ressources budgétaires par grandes masses.

Tableau 16 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'État en 2022

	Ressources	Valeurs	Contributions
Recettes propres	DGD	901,2	20,51%
	Autres (DGI,SNH,...)	3 493,2	79,49%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 394,40</b>	<b>100%</b>

Source : MINFI/DGD

Figure 2 : Evolution des recettes douanières de 2010 à 2026 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI (réalisations 2010-2022), Données Cadrage (2024-2026), MINFI/DGD (prévisions 2010-2023)

### I.1.2.3 Les contraintes et difficultés

Dans un contexte d'incertitudes, certains facteurs endogènes et exogènes susceptibles d'influencer significativement la mise en œuvre de la dynamique de la douane, qui concilie les contraintes de sécurité nationale, de mobilisation optimale des ressources et de régulation de l'activité économique, doivent être prises en compte. Il s'agit, de façon non exhaustive de :

- l'adoption par le Gouvernement des mesures visant la réduction de la subvention des prix des pétroles à la pompe ainsi que la pression exercée sur les finances publiques, à travers l'application d'une décote de 50% sur la valeur imposable des hydrocarbures importées,

avec pour impact, des moins-values budgétaires de l'ordre de 128,2 milliards en 2022, et de 186,0 milliards FCFA projetées en 2023 et d'autres pertes sur le triennat, si le Gouvernement se trouvait dans l'obligation de les maintenir ;

- la réduction ou l'interdiction de l'importation de certains biens jadis générateurs d'importantes recettes douanières tels que le fer à béton, le ciment, les tourteaux de soja, etc. ;
- l'insuffisance de moyens logistiques de contrôle et de surveillance adaptés pour la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande à l'instar des drones et des laboratoires d'analyses ;
- le rétrécissement des échanges avec le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest, en raison de la persistance de l'insécurité dans les régions occidentales ;
- l'accroissement continu du champ de la dépense fiscale liée aux mesures douanières de soutien à la relance économique et de lutte contre la vie chère, dans un contexte des tensions inflationnistes, de mise en œuvre de la Loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, d'accélération des pertes budgétaires découlant des zones de libre-échange bilatéral (Accords de Partenariat Économique entre le Cameroun et l'Union européenne d'une part, le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'autre part), sous-régional (CEMAC et CEEAC) et régional (Zone de Libre-Échange Continentale Africaine).

Tableau 17 : Évolution des dépenses fiscales

Origine de la dépense fiscale (en milliards de F CFA)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
APE avec l'Union Européenne	1,8	4,2	7,6	9,6	15,7	13,4
APE avec la Grande Bretagne	0,04	0,11	0,15	0,11	0,10	0,15
Régime des incitations à l'investissement privé de la loi n° 2013/04 du 18 avril 2013			30,9	34,5	61,1	72,9

Source : MINFI

Les échanges entre le Cameroun et les autres pays de ces deux Communautés se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 18 : Évolution des échanges extérieurs entre le Cameroun et les autres pays d'Afrique Centrale, montants en milliards de FCFA

Pays	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	EXP	IMP	EXP	IMP										
AO : Angola	0,4	4,2	1,3	7,9	0,3	23,0	0,3	0,9	1,1		2,5	13,2	0,8	20,9
BI : Burundi		0,0		0,1	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
CF : République Centrafricaine	22,3	0,0	25,3	0,2	30,9	0,0	41,2	0,0	21,2	0,2	30,4	0,2	44,9	0,5
CG : Congo	21,8	11,3	20,5	13,5	17,6	17,1	17,7	15,1	15,0	10,0	18,8	22,7	14,5	15,4
GA : Gabon	24,5	0,7	31,6	2,9	25,7	5,3	23,5	13,4	22,5	15,0	27,2	23,0	25,2	56,1
GQ : Guinée Équatoriale	8,9	20,9	14,2	13,7	7,5	15,7	9,9	22,5	8,3	12,3	8,5	51,6	11,4	35,0
RC : République Démocratique du Congo	3,5	0,1	10,3	0,0	7,1	0,0	2,8	0,1	1,7	0,0	2,8	0,1	3,1	0,0
RW : Rwanda	0,0	0,0		0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
ST : Sao Tomé et Principe	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,1	0,5	0,0	0,2	0,1	0,7
TD : Tchad	54,5	0,3	39,6	2,7	55,5	3,5	66,0	2,1	69,1	1,9	90,6	2,0	114,4	2,8
<b>Total général</b>	<b>136,0</b>	<b>37,5</b>	<b>142,8</b>	<b>41,0</b>	<b>144,7</b>	<b>64,7</b>	<b>161,5</b>	<b>54,1</b>	<b>139,1</b>	<b>39,9</b>	<b>181,2</b>	<b>113,0</b>	<b>214,4</b>	<b>131,3</b>

Source : MINFI

#### *I.1.2.4 Les perspectives pour la période 2024-2026*

Au regard de la situation de référence et des contraintes énumérées ci-dessus, l'Administration des Douanes mettra en œuvre des actions dans le cadre de la sécurité nationale, de la régulation de l'activité économique, de la facilitation du commerce extérieur, de l'amélioration du climat des affaires et de la mobilisation des ressources.

**Relativement à la contribution à la sécurité nationale**, l'Administration des Douanes entend renforcer son dispositif de surveillance aux frontières et dans le rayon des douanes, à travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau ainsi que l'acquisition d'équipements et moyens modernes de contrôle, au regard des menaces nouvelles multiformes inhérentes à l'insécurité aux frontières et à la montée des activités illicites (contrebande, crimes organisés, contrefaçons, etc.).

**Relativement au volet fiscal**, au service du renforcement de l'espace budgétaire, la Douane mettra un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire), l'optimisation du Programme de Sécurisation des Recettes Douanières. A ce titre, les mesures fiscales spécifiques ci-après sont envisagées :

- la poursuite du développement des modules complémentaires du Cameroon Customs Information System (CAMCIS), afin d'optimiser la prise en charge des marchandises, l'analyse des risques en rapport avec les profils de fraude douanière, la gestion contentieuse et le croisement automatisé des données dans le cadre d'un *data center warehouse* ;
- l'identification de niches de recettes et l'élargissement incident de la base imposable ;
- la poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation en fonction du degré de transformation locale ;
- le contrôle systématique de la destination privilégiée des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques ;
- la rationalisation de la dépense fiscale, en rapport avec les objectifs des politiques publiques ;
- l'optimisation du recouvrement des recettes découlant de l'exécution des marchés publics et des importations des hydrocarbures.

**En ce qui concerne le rôle de régulation de l'activité économique par l'Administration des Douanes**, il s'agira entre autres, de poursuivre les actions visant à consolider la mise en œuvre de la politique de l'import-substitution, la protection de l'espace économique national et l'amélioration du climat des affaires.

**S'agissant de la politique de l'import-substitution**, les actions de la Douane vont s'orienter vers :

- la consécration d'incitations douanières en faveur d'intrants de production dans les secteurs porteurs de croissance et de transformation structurelle, en vue de la résorption des vulnérabilités nationales ;
- la suppression des exonérations et le relèvement de la taxation sur les produits présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé, ainsi que de ceux pour lesquels le Cameroun dispose des capacités de production locale ;

- la mise en œuvre, de concert avec la Direction Générale des Impôts, d'une politique fiscale incitative et de promotion de l'utilisation des matières premières locales au détriment des importations ;
- l'application d'une taxation modérée à l'exportation, en faveur des produits finis transformés au Cameroun, afin de contribuer à la diversification des exportations et de développer des « champions nationaux ».

**Pour ce qui est de la protection de l'espace économique national**, l'action de la Douane sera basée sur :

- l'optimisation du dispositif de suivi par géolocalisation des marchandises en transit ;
- la mise en œuvre pertinente des mesures de sauvegarde des filières nationales naissantes, notamment celles prévues par l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- la capitalisation des acquis de l'opération HALCOMI (Halte au Commerce Illicite).

**Dans le domaine de la facilitation du commerce extérieur et de l'amélioration du climat des affaires**, la Douane se déploiera à travers :

- la consolidation des mesures de réduction des coûts et délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE);
- le renforcement de la démarche partenariale, à travers le dialogue permanent avec toutes les parties pertinentes (secteur public/privé) à la frontière et la poursuite de la mise en œuvre du statut d'opérateur économique agréé ;
- la vulgarisation des régimes douaniers économiques, au service de la compétitivité des entreprises ;
- la rationalisation des contrôles douaniers afin d'éviter des superpositions de contrôles.

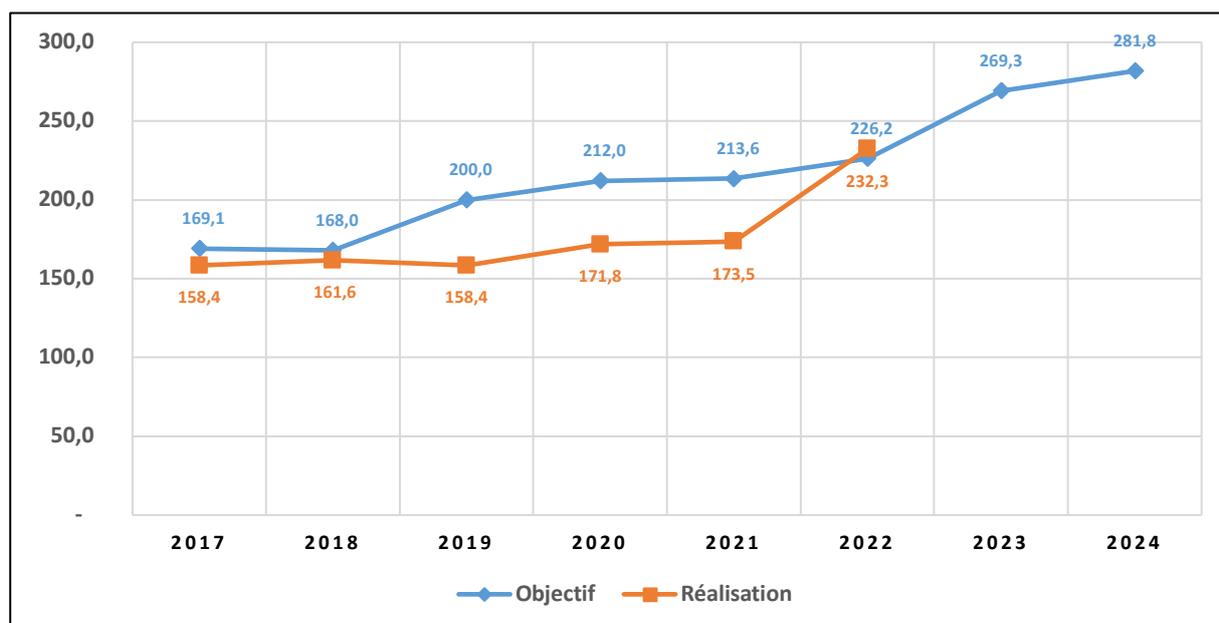
### ***1.1.3. Recettes non fiscales***

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, ces recettes sont réparties en huit (08) catégories: (i) les droits et frais administratifs ; (ii) les ventes et accessoires de biens ; (iii) les ventes de prestation de services ; (iv) les loyers des immeubles et revenus des domaines ; (v) le droit de transit pétrolier ; (vi) les produits financiers à recevoir (dividendes et recettes assimilées) ; (vii) les cotisations aux caisses de retraite et protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU ; (viii) les amendes, condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers.

#### ***1.1.3.1 Situation de référence***

Les réformes menées par le Gouvernement pour améliorer le rendement des recettes non fiscales ont porté sur l'amélioration du suivi auprès des administrations sectorielles et la sécurisation. Elles ont permis de maintenir une tendance haussière de la mobilisation et d'atteindre, voire dépasser l'objectif fixé par la loi de finances de l'exercice 2022.

Figure 3 : Évolution des recettes fiscales non fiscales de 2017-2024 (en milliards)



Source : MINFI

Cet accroissement résulte de la hausse de certaines masses des recettes non fiscales, notamment les recettes de services, les droits de transit pétrolier, les recettes des domaines et les cotisations pour la retraite. Les bonnes performances et l'augmentation observée d'année en année au sein de ces grandes masses de recette s'expliquent notamment par les éléments ci-après.

**Les recettes de services** connaissent une hausse de **39,6 milliards** de 2020 à 2022 en raison du renforcement des mesures visant à la sécurisation prises dans ce secteur, à savoir : (i) le renforcement du suivi des recettes affectées de la santé et de l'éducation ; (ii) l'accroissement du rendement des frais d'examen et des frais de scolarité ; (iii) le suivi des opérations du Programme de Sécurisation des Recettes Routières (PSRR).

**Les loyers des immeubles et revenus des domaines** ont enregistré une hausse de **1,8 milliard** entre 2020 et 2022, en lien avec la performance réalisée sur les recettes des droits de délivrance des relevés cadastraux, des droits sur travaux topographiques et cadastraux et les loyers des immeubles publics.

**Les cotisations pour retraite** sont passées de **52,7 milliards** à **56,3 milliards** entre 2020 et 2022, soit une hausse de **3,7 milliards**. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du volume des cotisations des fonctionnaires.

**Les autres recettes non fiscales** connaissent une hausse de **26 milliards** entre 2020 et 2022, du fait notamment de l'accroissement des dividendes, de la restitution du corps du délit sur les atteintes à la fortune publique, et des amendes.

Le Tableau ci-dessous illustre la dynamique de recouvrement des recettes non fiscales au cours des trois dernières années.

Tableau 19 : Rendement des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020-2022

Année	2020		2021		2022	
	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal
Recettes de services	22,5	18,2	47,6	38,7	52,3	53,76
Loyers des immeubles et revenus des domaines	6,2	5,0	8,5	6,9	6,7	6,84
Droits de transit pétrolier	45,4	36,8	38,5	31,3	35,6	36,53
Cotisations aux caisses de retraite et de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques	65,0	52,7	68,2	55,4	54,8	56,26
Autres recettes non fiscales	72,9	59,1	50,7	41,2	76,8	78,91
<b>TOTAL</b>	<b>212,0</b>	<b>171,8</b>	<b>213,6</b>	<b>173,5</b>	<b>226,2</b>	<b>232,3</b>

Source : MINFI

### *I.1.3.2 Contraintes et défis de la mobilisation*

Les recettes non fiscales contribuent faiblement au budget de l'Etat, en moyenne 200 milliards représentant environ 5% des recettes internes, malgré leur potentiel élevé estimé à 600 milliards, soit 14% des recettes internes. Cette situation s'explique notamment par :

- l'absence d'un dispositif sécurisé d'émission et de recouvrement des RNF ;
- le non-respect du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- la quasi-inexistence d'un système efficace de remontée et de consolidation des informations ;
- la collaboration insuffisante entre les administrations sectorielles et le MINFI ;
- la faible harmonisation du processus d'émission et de recouvrement des RNF ;
- les faiblesses dans le dispositif de suivi et contrôle des RNF ;
- la non maîtrise de la carte des régies de recettes sur l'étendue du territoire ;
- la quasi-impossibilité de recouvrer les RNF dans certaines régions affectées par l'insécurité ;
- l'absence de statistiques fiables sur les émissions et le recouvrement des RNF des administrations :
  - les difficultés rencontrées dans les prévisions de certaines catégories de recettes ;
  - l'obsolescence des instruments juridiques en matière de RNF.

### *I.1.3.3 Perspectives pour la mobilisation des recettes non fiscales pour le triennat 2024-2026*

#### *a) Orientations générales*

L'objectif du Gouvernement est d'optimiser la mobilisation des recettes non fiscales, en vue d'accroître leur contribution dans le budget de l'État. Pour ce faire, les actions porteront sur **la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte des recettes non fiscales** à travers notamment : (i) la mise en place d'un dispositif dématérialisé des procédures de collecte ; (ii) la création des plates-formes interministérielles d'identification des nouvelles niches ; (iii) l'animation des campagnes de recouvrement des restes à recouvrer ; (iv) le recensement de toutes les régies des recettes opérationnelles ; et (v) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de recouvrement.

En somme, le recouvrement des recettes non fiscales au titre du triennat 2024-2026 sera orienté vers l'accroissement de leur mobilisation pour une moyenne annuelle de 280 milliards (1) et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers (2).

Tableau 20 : Projection des recettes non fiscales sur la période 2024-2026

Libellé/année	2023	2024	2025	2026
	Prévision	Projection		
Montant	269,3	281,8	320,0	350,1
Évolution	+15,8%	4,6%	13,6%	9,4%

Source : MINFI

### **b) Perspectives pour le Budget de l'exercice 2024**

Dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2024, il est envisagé l'instauration des mesures nouvelles relatives aux recettes non fiscales présentées dans le tableau en annexe, dont les travaux de maturation sont en cours de finalisation. Ces mesures concernent les administrations suivantes : MINCOMMERCE, MINSANTE, MINPROFF, MINPMEESA, MINAS, MINDEF, DGSN, MINJUSTICE, MINTP, MINHDU, MINADER, MINTOUL, MINT, MINFOF, MINESUP, MINJEC, MINAT.

L'implémentation de ces mesures permettra d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes non fiscales en 2024 et à moyen terme.

## **I.2. Dépenses**

La gestion de la dépense publique sur le triennat 2024-2026 sera marquée par un contexte de fortes contraintes budgétaires caractérisé par le volume important des engagements de l'État face à des ressources de plus en plus limitées. Ces engagements sont relatifs notamment aux : (i) transferts aux ménages (subvention de carburant, gaz, filets sociaux) ; (ii) dépenses de personnels et de pensions ; (iii) dépenses sécuritaires ; (iv) paiements du service de la dette ; (v) projets d'investissement public en cours de réalisation ; (vi) arriérés et restes à payer ; (vii) transferts aux Collectivités Territoriales Décentralisées ; et (viii) loyers des PPP.

Cette situation nécessite donc une plus grande rationalisation des choix budgétaires en ce qui concerne tant les dépenses courantes que celles liées à l'investissement public, afin de permettre la mise en œuvre efficace de la SND30.

### **I.2.1. Dépenses de personnels**

La dépense salariale a représenté 20,2% du budget de l'État en 2022 et est projetée à 18,4% du budget en 2023. Cette catégorie de dépenses s'inscrit dans une tendance croissante en raison du caractère rémanent des salaires conjugués aux avantages de carrières. Cette croissance est essentiellement portée par la prise en charge des nouvelles recrues, les mises à jour des carrières et les mesures ponctuelles d'ajustement salarial. Aussi, dans un contexte de contrainte budgétaire, il s'avère important de renforcer les mesures telles qu'une rationalisation des recrutements et la poursuite des actions d'assainissement du fichier solde.

### *1.2.1.1 Situation de référence*

Entre 2018 et 2022, la masse salariale est passée de 956,3 milliards à 1 106,7 milliards, soit une croissance de 15,7% sur la période. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des effectifs de la fonction publique sur cette période et de l'apurement progressif de la dette salariale. Le ratio de soutenabilité demeure stable bien qu'au-dessus du seuil de 35%, fixé par la norme CEMAC dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Quant aux pensions, elles se sont accrues de 23,7% sur la même période, passant de 202,3 milliards à 250,2 milliards sous l'effet d'un effectif croissant du nombre de pensionnés.

Tableau 21 : Répartition des effectifs (actifs et pensionnés), de la masse des salaires et des pensions ainsi que du ratio de soutenabilité de 2018 à 2022

Année	Actifs		Pensionnés		Ratio de soutenabilité
	Effectifs	Masse salariale (MS)	Effectifs	Masse des Pensions (MP)	
2018	324 229	956 289 105 719	149 289	202 261 014 314	38,5%
2019	332 723	959 782 078 334	157 101	220 783 372 892	36,5%
2020	343 154	978 384 528 977	154 716	233 544 410 069	41,0%
2021	353 127	1 008 578 667 583	159 009	235 508 073 907	39,2%
2022	375 610	1 106 755 754 130	159 486	250 160 862 417	38,6%
Ensemble	/	5 009 790 134 743	/	1 142 257 733 599	/

Source : MINFI

#### *a) Dette salariale au 31 décembre 2022*

Le volume de la dette salariale évaluée au 31 décembre 2022 s'élève à **325,2 milliards**, dont **120,8 milliards** pour le Ministère des Enseignements Secondaires (contre 142,6 milliards en décembre 2021), soit près de **37,2%** de la dette salariale de l'Etat, et **56,6 milliards** pour le Ministère de l'Éducation de Base (contre 51,8 milliards en décembre 2021), représentant **17,4%** de l'ensemble de la dette.

#### *b) Situation entre janvier et mars 2023*

##### **(i) Prises En Charge (PEC)**

Entre janvier et mars 2023 les nouveaux entrants du fichier solde s'élèvent à 3 697 pour l'ensemble des administrations dont 1 990 au MINEDUB (**53,8%**), 87 au MINESEC (**6,2%**) et 64 au MINSANTE (**1,7%**).

Il ressort du tableau ci-dessous que les nouveaux entrants par secteur d'activité sont essentiellement du secteur de l'éducation. Ce dernier (primaire et secondaire) cumule 56,2% de nouveaux personnels soit un poids 33 fois plus important que celui de la santé. Toutefois, l'analyse de la rationalité des recrutements s'apprécie davantage en fin d'exercice ; car la tendance observée ci-dessus au premier trimestre peut s'inverser dans les trimestres suivants.

Tableau 22 : Répartition par secteur des nouveaux entrants de l'administration publique entre janvier et mars 2023

Secteurs	Effectifs des prises en charge	Poids des effectifs
Enseignements Secondaires	87	2,35%
Défense	201	5,44%
Éducation de base	1 990	53,83%
Administration générale et financière	197	5,33%
Sûreté nationale	0	0,00%
Santé	64	1,73%
Souveraineté	182	4,92%
Production et commerce	235	6,36%
Reste Enseignement, formation et recherche	156	4,22%
Infrastructures	244	6,60%
Communication, culture, loisirs et sport	268	7,25%
Affaires sociales	73	1,97%
<b>Ensemble</b>	<b>3 697</b>	<b>100%</b>

Source : MINFI/DGB

### (ii) Départs à la retraite entre janvier et mars

Les sorties du fichier solde par les départs en retraite sont évaluées à 1 022 entre janvier et mars 2023. Sur cet effectif, 452 et 293 sont des retraités du MINEDUB et du MINESEC respectivement. Le ratio **entrant/sortant** sur l'ensemble se traduit presque par **3 nouveaux entrants pour 1 départ** sur cette période.

### (iii) Effectifs, salaires et pensions payés au mois de mars 2023

La maîtrise des effectifs reste le principal enjeu de la soutenabilité budgétaire de la dépense de personnel. De 372 266 agents publics en janvier 2023, cet effectif est de 376 497 en mars 2023 soit une progression de 0,3% par mois. Sur cette même période en 2022 le taux croissance mensuelle était de 0,5% à peu près.

Les salaires payés sur les trois premiers mois se chiffrent à **298,9 milliards, contre 261,4 milliards sur la même période en 2022, soit un accroissement de 14,4%. Cette évolution sensible en glissement annuel s'explique principalement par l'ajustement du salaire de base au taux moyen de 5,2% depuis février 2023 et dans une moindre mesure par la mise à niveau des salaires des personnels de certaines administrations (MINESEC, MINEDUB, DGSN, MINSANTE et MINFI).**

Tableau 23 : Répartition des effectifs de l'administration publique et masse salariale payée par secteur en mars 2023

Secteurs	Effectifs	Masse Salariale (crédit consommés)	Poids des effectifs	Poids de la masse salariale
Enseignements Secondaires	100 263	33 933 815 707	26,63%	33,37%
Défense	73 764	18 264 377 520	19,59%	17,96%
Éducation de base	60 797	15 141 603 540	16,15%	14,89%
Administration générale et financière	35 912	5 313 057 356	9,54%	5,22%
Sûreté nationale	23 215	6 294 454 936	6,17%	6,19%
Santé	19 406	5 459 539 060	5,15%	5,37%
Souveraineté	14 762	4 258 064 718	3,92%	4,19%
Production et commerce	14 049	3 001 221 005	3,73%	2,95%
Reste Enseignement, formation et recherche	12 066	4 616 553 359	3,20%	4,54%
Infrastructures	11 153	2 391 896 012	2,96%	2,35%
Communication, culture, loisirs et sport	7 543	2 258 040 291	2,00%	2,22%
Affaires sociales	3 398	743 259 786	0,90%	0,73%
Non encore répartis	169	26 992 379	0,04%	0,03%
<b>Ensemble</b>	<b>376 497</b>	<b>101 702 875 669</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : MINFI

Au 31 mars 2023, les enseignants du secondaire représentent **26,6%** du personnel de l'Etat, tandis que le personnel de la santé ou de la production et commerce pour ne citer que ceux-là, ne représentent que **5,2%** et **3,7%** respectivement.

Tableau 24 : Évolution mensuelle de l'effectif des pensionnées et des pensions versées

<i>Mois</i>	<i>effectifs</i>	<i>Pensions versées (crédit consommés)</i>
<b>Janvier 2023</b>	160 288	<b>21 115 315 376</b>
<b>Février 2023</b>	160 282	<b>20 766 617 734</b>
<b>Mars 2023</b>	160 572	<b>21 034 066 478</b>

*Source : MINFI*

Le volume des pensions payées au premier trimestre 2023 s'élève à **62,9 milliards**, soit 24,2% de la dotation prévue dans la LFR 2023.

### *1.2.1.2 Perspectives*

#### *a) Impact budgétaire des mesures de réponses instruites en 2022 et de l'ajustement salarial sur le budget 2023*

Les mesures en réponse aux revendications des enseignants et l'ajustement des salaires optés par le Gouvernement suite au relèvement des prix des produits pétroliers à la pompe affecteront le CDMT 2024-2026 et en particulier la masse salariale prévisionnelle de 2023 qui s'accroît d'environ 55,5 milliards.

Tableau 25 : Surplus de la masse salariale du fait des mesures de réponses du Gouvernement et de l'ajustement salarial

<b>Mesures de réponses et Ajustement sur les salaires</b>	<b>Prise en Compte dans la LFI</b>	<b>Non Prise en Compte dans la LFI</b>
<b><i>Incidence des mesures du Gouvernement sur la Masse Salariale 2023</i></b>		
-Rappels de salaires Au MINSEC	42 000 000 000	0
-Salaires Permanents du MINESEC	0	908 800 000
-Rappels de salaires Au MINEDUB	12 000 000 000	1 500 000 000
-Salaires Permanents du MINEDUB	12 000 000 000	1 574 232 312
<b><i>Autres mesures de Mise à Jour Prises pour éviter de nouvelles tensions</i></b>		
-Mise à Jour de la DGSN (Salaires permanents)	0	4 692 427 585
-Mise à Jour du MINSANTE (Salaires permanents)	0	2 391 559 870
-Mise à Jour du MINFI (Salaires permanents)	0	642 722 496
<b><i>Ajustement du salaire de base au taux moyen de 5,2%</i></b>		
Incidence de l'ajustement	0	43 800 000 000
<b><i>Surplus salarial du fait des mesures de réponses du Gouvernement et de l'ajustement du salaire de base</i></b>		
<b>-Au niveau des Rappels</b>		1 500 000 000
<b>-Au niveau de la Masse Salariale permanente</b>		54 009 742 263
<b>Ensemble</b>		<b>55 509 742 263</b>

*Source : MINFI*

Les mesures de réponses aux revendications des enseignants du secondaire et du primaire combinées à l'ajustement du salaire de base des agents publics au taux moyen de 5,2% optés par le Gouvernement respectivement en 2022 et en 2023, ont une incidence supplémentaire sur la

dépense salariale estimée à **55,5 milliards**. Cette incidence prise en compte dans la loi des finances rectificative permet de situer la masse salariale en 2023 à hauteur de **1 240 milliards**.

L'impact de ces mesures sur le CDMT 2024-2026 se présente tel qui ressort du tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Masse salariale base LF 2023 initiale et révisée plus CDMT 2024-2026

<i>Années</i>	<i>Effectifs projetés</i>	<i>Masse salariale</i>
<b>2024</b>	408 720	1 313 163 000 000
<b>2025</b>	423 445	1 378 821 150 000
<b>2026</b>	439 072	1 440 868 101 750

*Source : MINFI*

### (i) **Priorités 2024-2026**

Les priorités en matière des dépenses de personnel au cours des trois prochaines années concerneront principalement les actions suivantes :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et la poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'Etat ;
- la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'Etat, afin de garantir la maîtrise des effectifs et d'assurer la cohérence entre la qualité des recrutements et les besoins en personnels indispensables des secteurs prioritaires ;
- l'apurement progressif de la dette salariale et la mise en place de mécanismes devant permettre de réduire son accumulation ;
- l'accélération des conditions de mise en place effective du nouveau système de gestion du personnel et de la solde, à savoir le SIGIPES II ;
- la poursuite de la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD en ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées.

La conduite des actions ci-dessus retenues dans le cadre de l'orientation budgétaire relative aux dépenses de personnel permettra à terme une gestion salariale beaucoup plus rationnelle.

## **I.2.2. Dépenses courantes hors salaires**

### *I.2.2.1 Situation de référence*

Au cours des 03 dernières années, les dépenses courantes hors salaires connaissent une tendance haussière. Leur proportion dans l'ensemble des dépenses publiques évolue de façon croissante depuis 2018, avec un poids qui est passé de 35,5% en 2018 à 45,1% en 2022. L'analyse de l'exécution du budget montre que les efforts en cours pour optimiser, voire réduire l'enveloppe des dépenses courantes devrait être poursuivie. Si les efforts entrepris ont permis de réduire la dépense en biens et services de 96,7 milliards en 2022, ceux-ci ont été atténués par l'envolée des dépenses des subventions qui ont connu une hausse plus grande de 395,1 milliards au terme dudit exercice, la plus forte au cours des cinq dernières années.

**En effet, la hausse de la dépense de transferts et subventions (hors pensions) déjà constatée en 2021, après la baisse enregistrée en 2020, s'est plus qu'accrochée en 2022.** Le montant de

cette dépense à la fin de l'exercice 2022 est de 901,1 milliards, soit plus du double de la moyenne enregistrée au cours des quatre dernières années (416,8 milliards). Cette importante hausse est due à l'envolée de la subvention du carburant qui a représenté en 2022 plus de 15% (487 milliards) de l'ensemble des recettes fiscales (3 187 milliards). Une situation qui ne permet pas de dégager des marges budgétaires nécessaires pour le financement de l'investissement.

Au regard de leur évolution en dents de scie au cours des cinq dernières années, les **dépenses de biens et services restent difficiles à maîtriser malgré leur baisse de 96,7 milliards** entre 2021 et 2022. Des efforts devront donc se poursuivre en vue de leur rationalisation.

**Après la baisse des dépenses de personnels hors salaires enregistrée en 2021 (-6,5 milliards), cette catégorie de dépenses est rapidement remontée en 2022** pour se situer à 86,4 milliards, soit une hausse d'environ 20 milliards en valeur absolue et de 29,1% en valeur relative. Si la hausse de cette catégorie de dépenses se justifie en grande partie par l'introduction de nouvelles primes et indemnités dans certaines administrations et par la prise en charge des arriérés des frais de sessions des commissions de passation des marchés dans plusieurs administrations, son évolution montre qu'il y'a une nécessité d'encadrer davantage les principaux déterminants de son évolution au sein des administrations publiques.

**La situation actuelle des dépenses courantes se caractérise par un important stock d'arriérés qualifié de dette flottante et est constituée de la dette commerciale et locative.** Le recensement effectué à date évalue ce stock à plus de 500 milliards. Le montant validé reste attendu à l'issue de l'audit en cours.

Par ailleurs, une autre catégorie de dépenses liées à la prise en charge, par l'Etat, des loyers convenus avec les opérateurs engagés dans le cadre des projets exécutés suivant le modèle de Partenariat Public Privé (PPP), pourrait devenir au fil des ans une cause importante de relèvement du niveau des dépenses courantes. La dépense totale à supporter au cours du triennat 2024-2026 pourrait se situer au-dessus de 300 milliards.

Enfin, la dépense courante se caractérise encore par la persistance des procédures dérogatoires d'exécution qui, du fait du caractère très souvent imprévu des dépenses y relatives, constitue une importante poche d'alourdissement de la facture de l'Etat. Le montant total des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles a ainsi atteint son niveau le plus élevé, pour se situer à 540,3 milliards.

Tableau 27 : Évolution des catégories de dépenses courantes (en milliards de F CFA)

Nature	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de personnels hors salaires	52,0	53,9	73,4	66,9	86,4
Biens et services	866,1	894,5	876,0	989,8	893,1
Subventions et transferts dont :	486,0	724,7	608,1	741,7	1 151,4
<i>Transferts et subventions (hors pensions)</i>	283,4	503,7	374,2	506,0	901,1
<i>Pensions</i>	202,6	221,0	233,9	235,7	250,3
<b>Dépenses courantes (hors salaires)</b>	<b>1 404,1</b>	<b>1 673,1</b>	<b>1 557,5</b>	<b>1 798,4</b>	<b>2 130,9</b>
Variation des dépenses courantes (hors salaires)	-	19,2%	-6,9%	15,5%	18,5%
<b>Dépenses budgétaires totales (dépenses courantes + dépenses en capital + Intérêt de la dette)</b>	<b>3 952,2</b>	<b>4 346,4</b>	<b>3 807,2</b>	<b>4 152,8</b>	<b>4 726,8</b>
Proportion des dépenses courantes hors salaires dans le total des dépenses budgétaires	35,5	38,5	40,9	43,3	45,1
Progression du poids des dépenses courantes		3,0	2,4	2,4	1,8

Source : MINFI

### *1.2.2.2 Défis à relever*

Alors même que le contexte est celui difficile décrit plus haut, l'Etat devrait continuer à mobiliser des ressources budgétaires conséquentes, pour faire face à des charges devenues de plus en plus importantes et contraignantes. Il s'agira de :

- Prendre en charge dans les délais les subventions du prix du carburant à la pompe ;
- Maintenir une attention toujours plus soutenue en direction de tous les foyers de crise à travers le pays, afin non seulement d'y ramener la paix et sécuriser les personnes et leurs biens, mais aussi mettre en œuvre l'important programme de reconstruction de ces zones sinistrées ;
- Accélérer l'implémentation de la politique de l'import substitution, socle de la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 ;
- Assurer le paiement des loyers consentis par l'Etat au profit des opérateurs engagés dans le cadre des projets financés à travers le modèle du Partenariat Public Privé ;
- Finaliser le processus de décentralisation par la mise en place des régions et le transfert à leur profit des ressources conséquentes, pour l'exercice des compétences à elles transférées par l'Etat ;
- Relever le niveau des dépenses sociales en faveur des couches défavorisées, en conformité avec les objectifs du programme économique et financier en cours avec le FMI ;
- Mettre en œuvre un plan d'apurement de l'importante dette flottante ;
- Soutenir l'extension de la couverture sanitaire universelle à toutes les couches de la population, afin de mettre une main d'œuvre valide à la disposition des secteurs prioritaires de la SND30 ;
- Contribuer à l'entretien des infrastructures construites et mises à la disposition du mouvement sportif national par le Chef de l'Etat dans le cadre de l'organisation de la CAN 2022 ;
- Eviter une nouvelle accumulation des arriérés sur la charge locative de l'Etat, à l'orée de la mise en œuvre du plan d'apurement de la dette flottante.

### *1.2.2.3 Objectifs de la politique de dépense courante*

Au cours des trois prochaines années, les actions de l'Etat continueront à être guidées par la recherche d'une plus grande consolidation budgétaire, afin de garantir un équilibre plus stable de nos finances publiques, compatible avec la stratégie globale de financement de notre développement. Pour ce faire, il conviendrait d'optimiser la dépense courante de l'Etat, à travers des choix budgétaires pertinents et une programmation judicieuse de toutes les catégories de dépenses, reposant sur une bonne identification des priorités, leur évaluation sur une base réelle et la quête d'une plus grande performance de l'action publique. Il s'agira, dans un contexte caractérisé par un niveau de ressources de plus en plus limité par l'étroitesse des sources et un alourdissement des charges, de travailler aux économies budgétaires en ce qui concerne les dépenses courantes pour relever le niveau de l'investissement public et aboutir à la transformation structurelle recherchée de l'économie.

#### *I.2.2.4 Mesures de politique en matière de dépenses courantes (hors salaires) sur la période 2024-2026*

**Le Gouvernement s'emploiera au cours du triennat 2024-2026 à réduire la dépense courante en biens et services, à travers une maîtrise de ses principaux déterminants.**

C'est ainsi qu'il sera procédé à un meilleur encadrement des effets financiers des déplacements et des missions au sein des administrations publiques, à travers entre autres une actualisation des taux journaliers, conformément aux instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au terme du Conseil de Cabinet du mois d'avril 2023.

S'agissant de la dépense en matériels et fournitures, celle-ci fera l'objet d'une juste évaluation par unité administrative, sur la base des critères et normes objectifs en cours de finalisation, dans le souci de limiter leur inscription budgétaire aux besoins absolument nécessaires et de réduire les marges parfois importantes qu'offre encore la mercuriale des prix de l'Etat.

**Afin de réduire la volumineuse facture des subventions, due au soutien du prix du carburant à la pompe, le Gouvernement entend entre autres procéder à la réhabilitation et à la modernisation de la SONARA, en vue de réduire le volume des importations des produits blancs.**

Par ailleurs, dans le souci de réduire l'enveloppe des subventions aux entreprises et établissements publics, le Gouvernement compte poursuivre et approfondir la réforme engagée depuis 2017 avec les lois portant statut général de ces entités. Le Gouvernement entend finaliser les études diagnostiques préalables à la signature des premiers contrats de performance, afin de rationaliser et de rentabiliser davantage ces entités.

**La rationalisation des contributions versées aux organisations internationales va se poursuivre.** Dans cette optique, un guide méthodologique d'analyse de la soutenabilité budgétaire et financière de l'Etat et les modalités de retrait afférentes à chaque organisation sera adopté, vulgarisé et implémenté. L'automatisation de la gestion des contributions de l'Etat par un système interconnecté MINFI/MINREX sera implémenté, et le cadre de concertation MINFI/MINEPAT/MINREX/BEAC sera renforcé, pour un meilleur suivi des organisations internationales dont le Cameroun est membre.

**La maîtrise de la charge locative de l'Etat et l'encadrement de la procédure d'attribution de logements administratifs seront nécessaires** pour contenir cette dépense et réduire l'accumulation des arriérés en cette matière.

**Le Gouvernement va renforcer le cadre d'analyse de la soutenabilité financière des contrats de Partenariat Public Privé et évaluer les projets déjà conclus et exécutés dans une perspective de renégociation,** afin d'arrêter des conditions compatibles avec les capacités budgétaires et financières de l'Etat.

**Enfin, les efforts resteront soutenus dans le but de réduire à la plus simple expression le montant des dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires.**

### 1.2.3. Dépenses d'investissement public

#### 1.2.3.1 Situation de référence

##### (i) Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales de l'État

Dans le cadre de la première phase de la Vision de Développement, le DSCE avait fixé entre autres comme considération clé, de porter à 30% la part du budget de l'Etat consacrée au Budget d'Investissement Public (BIP), à l'horizon 2020. Compte tenu des retards enregistrés en termes de croissance dans la mise en œuvre du DSCE, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) a fixé cette cible à 40% entre 2020 et 2030.

Tableau 28 : Évolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat

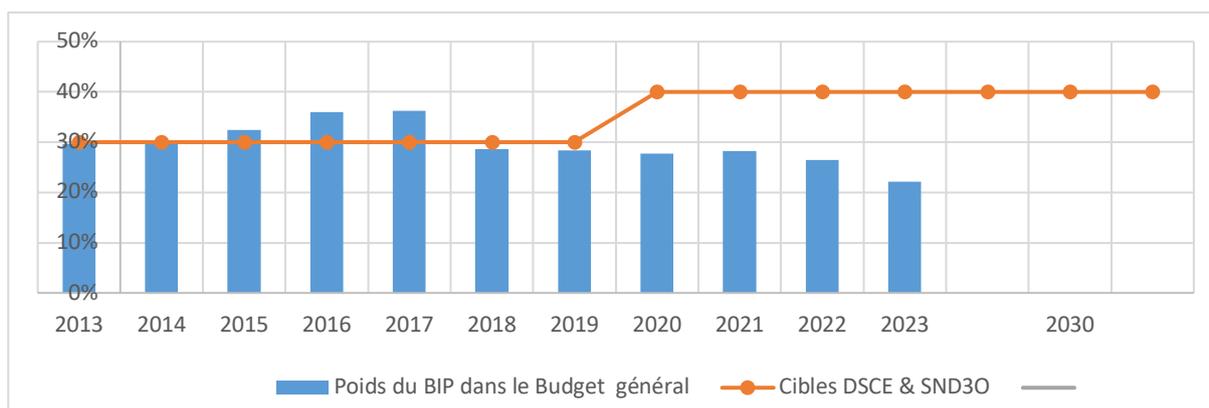
Exercice	2015*	2016	2017	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023	LF 2023
BIP	1.246.000	1.525.775	1.586.897	1.291.508	1.478.000	1.254.310	1.352.000	1.419.000	1.386.750	1.359.250
Budget de l'Etat	3.842.600	4.234.700	4.373.800	4.689.500	5.212.000	4.409.047	5.235.200	5.977.700	6.274.800	6.642.500
Poids du BIP	32,4%	36,0%	36,3%	27,5%	28,4%	28,4%	25,8%	23,7%	22,1%	20,5%
BIP en % PIB	6,5%	7,6%	7,6%	5,8%	6,4%	5,3%	5,4%	5,1%	4,8%	4,7%

(\*) Dotations de la dernière Loi de finances rectificative

Source : MINEPAT

Les efforts de préservation des dépenses d'investissement, tels que préconisés dans les documents de références ont été perceptibles dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, où la cible de 30% visée a été atteinte à mi-parcours de sa mise en œuvre. Ces préoccupations qui restent valables dans le cadre de la SND30, font face à un environnement économique peu favorable, pour un déploiement plus important des dépenses en capital.

Figure 4 : Évolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat



Source : MINEPAT

L'évolution du BIP fait ressortir un comportement contrasté entre le relèvement des ambitions de la SND30 (40% du budget global) et sa proportion dans les dépenses globales. Dans le cadre de la Loi de finances initiale 2023, le BIP représente 22,1% du budget de l'Etat. Le collectif budgétaire entraîne une diminution du niveau du BIP par rapport aux dépenses totales, pour le porter à 20,5%.

La baisse tendancielle du BIP ces dernières années s’explique par les crises successives (Covid-19, conflit russo-ukrainien, etc.) qui ont entamé les capacités budgétaires de l’Etat. Toutefois, le Gouvernement est déterminé à relever progressivement la part du BIP et maintenir le cap de l’émergence à l’horizon 2035.

### (ii) Des contraintes à la mobilisation des ressources pour les investissements publics

La mise en œuvre de la SND30 sollicite la mobilisation des financements d’environ 88 000 milliards entre 2020 et 2030. Bien qu’il soit prévu de faire recours à divers modes de financement, notamment le *Partenariat-Public-Privé* et le *Project finance*, le BIP devrait être sollicité à hauteur de 37 500 milliards. Sur les trois premières années de la mise en œuvre de la SND30, le BIP a mobilisé environ 4 000 milliards, sur un besoin de financement d’environ 10 000 milliards, ce qui montre un déficit de financement de 6 000 milliards.

En vue d’accélérer la mise en œuvre de la SND30, le Gouvernement a mis en place le Programme d’Impulsion Initiale de la SND30 (P2I). Ce programme qui coûte 6 116,2 milliards sollicite la contribution de l’Etat à hauteur de 470 milliards, pour permettre de lever la part de financement attendue du secteur privé.

Par ailleurs, le BIP se heurte aujourd’hui à une absence d’espace budgétaire, pour permettre le financement des projets en cours. En effet, les restes à couvrir des engagements en cours sur ressources propres (d’environ 1 044 milliards) représentent 198% du niveau actuel des ressources internes affectées aux dépenses d’investissement. Cette situation, entretenue par le contexte actuel de nos finances publiques, traduit la difficulté à mettre en place le vaste programme défini par la SND30 qui recommande l’achèvement des projets en cours en plus de la mise en place de nouveaux projets.

En vue de disposer des marges de succès pour l’atteinte des objectifs visés par la SND30, il demeure indispensable de faire évoluer la part moyenne de l’investissement dans les dépenses totales de l’État à au moins 30% sur la période 2024-2026.

En outre, dans le cadre de la promotion d’une croissance plus inclusive, les préoccupations de préservation d’un niveau de dépenses d’investissement public suffisant au niveau de l’administration centrale se posent également au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

### (iii) Transferts en investissement aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Dans le cadre du renforcement du processus de la décentralisation, des efforts sont faits pour accroître le financement de la décentralisation, en vue de permettre aux CTD de se doter des moyens afin d’assurer pleinement le relai de mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

Tableau 29 : Évolution des ressources transférées aux CTD

	Ex. 2018	Ex. 2019	Ex. 2020	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	635,0	636,3	554,9	576,2	601,5	631,1
Variation relative du BIP sur RIO (En%)	3,5	0,2	-12,8	8,9	4,3	4,9
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	59,6	91,4	97,6	102	112,3	114,9
Variation relative des RT du BIP (En%)	1,2	53,4	6,1	4,5	10,1	2,3
Poids des RT dans les RIO du BIP (En%)	9,4	14,4	17,6	17,7	18,7	18,2

Source : MINEPAT

Les ressources pour l'exercice des compétences transférées aux CTD, notamment aux Communes, représentent 18,2% des ressources d'investissement affectées au BIP, au titre de l'exercice 2022.

L'effectivité de l'exercice de certaines compétences, conformément à la progressivité consacrée par la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées, avec la signature de certains décrets d'application des compétences dévolues aux régions, à l'instar de celles destinées à l'enseignement secondaire, va entraîner une augmentation conséquente du volume des ressources transférées aux CTD sur la période 2024-2026.

Le choix des projets à réaliser et la dynamique d'augmentation du volume des ressources d'investissement transférées sont des voies essentielles pour accélérer le développement local. Toutefois, il est important que tous les préalables nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences transférées soient levés et que les ressources de fonctionnement nécessaires pour la préparation et l'exécution des projets d'investissement soient également mobilisées en faveur des CTD.

Aussi, des initiatives sont mises en place par le Gouvernement pour garantir une répartition équitable des ressources destinées à la décentralisation, en vue de réduire les disparités observées au niveau des administrations dans l'affectation des ressources aux CTD.

#### (iv) Exécution des projets d'investissement public

La SND30 met un accent particulier sur l'achèvement et la mise en service des projets de première génération en cours d'exécution. L'état de réalisation de ces projets d'infrastructures de première génération est décliné dans le tableau ci-après.

Tableau 30 : Situation des grands projets (coût par composantes)

Intitulé du projet	Etat de mise en œuvre	Observations
<b>Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrage d'une capacité de retenue d'eau de 6 milliards de m<sup>3</sup>.</li> <li>- Usine de pied de 30 Mw.</li> <li>- Lignes d'évacuation : 305 km en 90 kV et électrification de la Région de l'Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrage Réservoir : Achevé et fonctionnel.</li> <li>- Usine de pied : 65%.</li> <li>- Lignes d'évacuation : 70%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'achèvement : 31/12/2023</li> <li>- Besoins budgétaires pour achèvement : 20,3 Milliards FCFA</li> </ul>
<b>Complexe industrialo portuaire de Kribi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase1 : 01 terminal à conteneurs (350m de quai), 01 terminal polyvalent (265m de quai) et 01 digue de protection de 1355m.</li> <li>- Phase2 : Prolongement de la digue de protection de 675m ; Extension du terminal à conteneur de 700m ; et Réalisation d'une zone d'entreposage de 3ha...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase1 : Achevée et fonctionnelle</li> <li>- Phase2 : 50%.</li> <li>- Alimentation en eau du Port et ses composantes : 81%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'achèvement : 2024</li> <li>- Besoins budgétaires pour achèvement : 129,3 Milliards FCFA</li> <li>- Reste à réaliser en urgence <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'alimentation en électricité du port (ligne 225 Kv Lolabé -Kribi) ;</li> <li>• La zone logistique ;</li> <li>• La connectivité routière du Port (réhabilitation de la route Edéa-Kribi, l'achèvement de la route Yaoundé-Kribi, la</li> </ul> </li> </ul>

Intitulé du projet	Etat de mise en œuvre	Observations
		construction de la route Ebolowa-Kribi et de la route Kribi-Campo)
<b>Aménagement Hydroélectrique de Memve'ele</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrale électrique de 211 Mw.</li> <li>- Ligne de transport d'électricité (Nyabisan-Ebolowa-Yaoundé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrale électrique et ligne de transport achevées et mises en service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins budgétaires : 21 Milliards FCFA</li> </ul>
<b>Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrale électrique de 420 Mw.</li> <li>- Ligne de transport d'électricité (65km Nachtigal-Yaoundé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrale électrique : 83% (première turbine en décembre 2023 et mise en service complète en août 2024)</li> <li>- Intégration du barrage dans le réseau en cours/</li> </ul>	Investissements très urgents à réaliser pour l'intégration du Barrage dans le réseau (transport et distribution) de 400 milliards FCFA sur 2023-2026 (financement à rechercher).
<b>Aménagement Hydroélectrique de Mekin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrale électrique de 15 Mw.</li> <li>- Ligne de transport d'électricité (Mbalmayo-Mekin)</li> </ul>	Achevés et partiellement fonctionnel (5Mw)	Ennoiement des infrastructures de la zone du barrage lors du fonctionnement optimal. Ligne Mekin (Djom Yekombo)-Mbalmayo inachevée.
<b>Aménagement hydroélectrique de Bini à Warak</b>	Protocole d'accord signé en avril 2023 avec l'entreprise SAVANNAH pour la reprise du projet en mode PPP pour un montant de 179 milliards FCFA.	
<b>Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Électricité et de Réforme du Secteur (PRRTERS)</b>	Taux de réalisation physique : 22%	- Date d'achèvement : 31/12/24
<b>Projet d'Alimentation de Yaoundé et ses environs en eau Potable à partir de la Sanaga (PAEPYS)</b>	95,3%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'achèvement : 2024</li> <li>- Besoins budgétaires pour achèvement : 2 Milliards FCFA</li> <li>- Pour faciliter l'intégration de PAEPYS dans le réseau d'eau, le projet de reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé est en cours de préparation.</li> </ul>

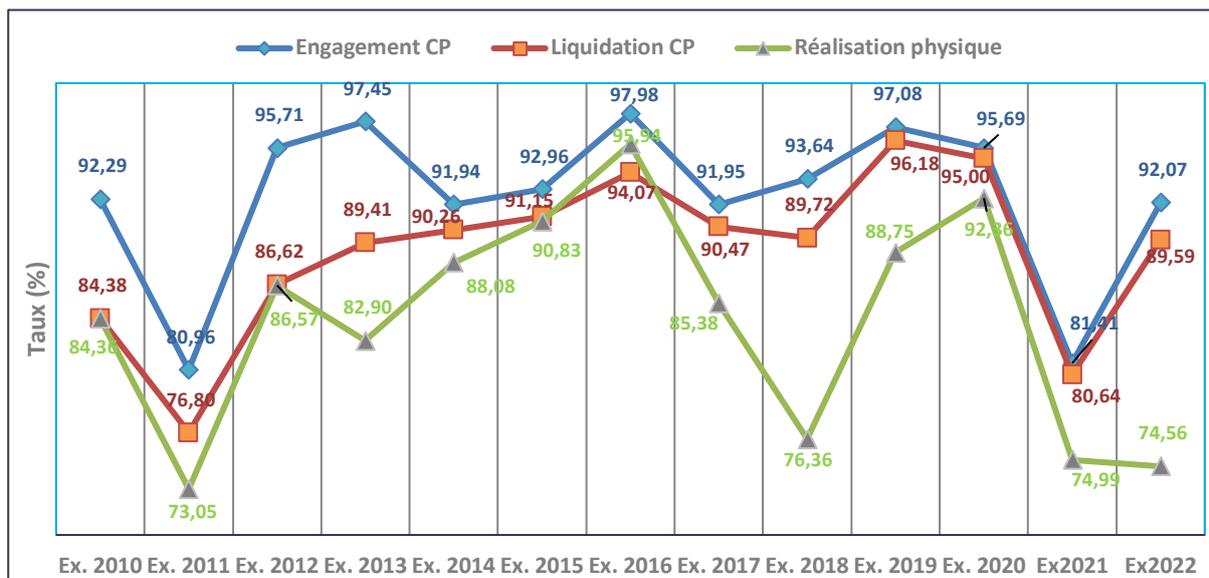
Intitulé du projet	Etat de mise en œuvre	Observations
<b>Aménagement de l'entrée Est de la ville Douala (Phase II)</b>	11%	- Date d'achèvement : 03/2025 - Besoins budgétaires pour achèvement : 76,3 Milliards FCFA
<b>Autoroute Yaoundé-Douala (196 Km)</b>	- <b>Phase I : 60 Km + 25 Km de voies de rétablissement (Yaoundé-Bibodi)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section courante de l'Autoroute achevée et réceptionnée depuis décembre 2022</li> <li>• Raccordement à la RN3 et à la ville de Yaoundé : 85%</li> </ul> - <b>Phase II : 136 Km (Bibodi-Douala), en cours de préparation en vue d'une réalisation en mode PPP, d'ici 2025.</b>	<b>Phase I :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'achèvement pour les travaux de raccordement : 2023</li> <li>- Besoins budgétaires pour achèvement : 100 milliards FCFA</li> </ul>
<b>Autoroute Kribi--Lolabé (40 Km)</b>	Achevée	Mise en exploitation depuis juillet 2022
<b>Autoroute Yaoundé Nsimalen</b>	<b>Section rase campagne :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'exécution : 97%, des travaux résiduels nécessaires pour le fonctionnement optimal de l'ouvrage que sont la signalisation verticale et l'éclairage public.</li> </ul> <b>Section urbaine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude en cours d'actualisation</li> <li>- Contractualisation en cours avec les entreprises en charge des travaux que sont BUNS (Lot 1) et Razel (Lot 2 et 3) ;</li> <li>- Négociations en cours avec Afriland First Bank pour le financement du lot 1.</li> <li>- Négociations en cours avec BPI France pour le financement des lots 2 et 3.</li> </ul>	- Circulation ouverte sur la section rase campagne depuis 2022. - Besoins budgétaires pour la section rase campagne : 10 milliards FCFA
<b>Projet d'exploitation industrielle du fer de Bipindi-Grand Zambi (Akom II)</b>	<b>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</b>	
<b>Projet d'exploitation industrielle du fer de Kribi (Lobé)</b>	<b>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</b>	
<b>Projet d'exploitation industrielle du fer de Mbalam-Nabeba</b>	<b>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</b>	

*Source : MINEPAT*

En dépit des débuts tardifs de l'exécution du budget au titre de l'exercice 2022, en raison de la double réforme mise en place sur la nomenclature budgétaire et la dématérialisation des procédures dans l'application de gestion budgétaire, l'exécution du BIP a connu une progression en 2022 par rapport à 2021.

Cette dynamique observée en 2022, rattrape la tendance des niveaux atteints au cours des trois dernières années, en raison des mesures prises pour la préparation des projets et l'accompagnement des ordonnateurs et ordonnateurs délégués sur l'exécution du budget d'investissement public.

Figure 5 : Profil de l'exécution du BIP sur la période 2010-2022



Source : MINEPAT

Malgré les évolutions positives enregistrées sur l'exécution du BIP, à travers une plus grande implication des acteurs à la préparation des projets et au suivi de leur exécution, il existe encore des freins à la mise en place optimale des projets d'investissement. Il s'agit notamment de :

- **la maturité des projets** : le dispositif mis en place par le Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement est complètement opérationnel. Toutefois, la qualité des études destinées à attester de la maturation des projets devraient être renforcée. L'insuffisante ressource mobilisée pour des activités de maturation ne facilite par la résolution de cette préoccupation. Les actions en cours sur la mise en place d'un fonds de maturation devraient contribuer à apporter une réponse à cet effet. Par ailleurs, l'inscription en loi de finances des projets sans visas de maturité et le recours aux visas exceptionnels devraient être limité, indépendamment de leur urgence, pour donner plus de succès à la réalisation des projets dans les délais ;
- **la priorisation des projets** : la multiplicité des projets, en décalage avec le Cadre Budgétaire à Moyen Terme, a conduit à une prolifération de projets en cours, sans couverture budgétaire suffisante, entraînant ainsi l'inefficacité de l'investissement public et le prolongement des délais d'exécution ;

- **les faibles capacités technique et financière des prestataires en charge de la réalisation des projets d'investissement public**, ont conduit à l'abandon de certains chantiers par les entreprises adjudicataires ;
- **l'insuffisante couverture budgétaire et les retards de paiement des décomptes** entraînent un renchérissement et un rallongement des délais d'exécution des projets ;
- **la faible performance des projets à financement extérieur**: l'exécution des projets à financement extérieur, au-delà des délais conventionnels a contribué à relever le niveau des Soldes Engagés Non Décaissés (SENDS). Cette situation a entre autres été longtemps entretenue par une insuffisante préparation des projets concernés et un défaut d'encadrement et d'exigence de la performance des unités de gestion des projets.

**(v) De la prise en compte des charges récurrentes associées aux projets d'investissement**  
L'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements publics constituent l'une des considérations clé de la SND30, en vue d'assurer l'efficacité, la pérennité et la rentabilité socio-économique de ces investissements.

L'accroissement de l'offre infrastructurelle observé depuis plusieurs années s'est fait sans pour autant qu'une véritable stratégie d'évaluation, de maîtrise des coûts et de financement des charges récurrentes qui en résultent n'ait été mise en place dans le processus d'élaboration du budget de l'État. Cette offre s'est ajoutée à un stock existant dont le niveau de dégradation est avancé et les besoins de leur mise à niveau sont parfois méconnus. Pour limiter cette situation, l'évaluation préalable et la soutenabilité du financement des charges récurrentes d'un investissement devraient constituer des éléments essentiels sur la décision de réalisation d'un projet. Dans cette optique, des travaux sont réalisés pour définir aussi bien au niveau central que décentralisé, les outils nécessaires à l'évaluation et au financement des charges récurrentes.

**(vi) Reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord**  
Depuis le démarrage de la mise en œuvre des plans de reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, les actions ont notamment porté sur le relèvement des infrastructures de base. Ces actions vont s'étendre sur des projets de grande envergure. Pour cela, le Gouvernement bénéficie de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers. Pour accroître la lisibilité dans le financement de ces programmes, le Gouvernement a mis en place un compte d'affectation spécial (CAS) qui hébergera les ressources dédiées à ces programmes, en marge des autres interventions portées par les administrations sectorielles. L'importance accordée au financement des deux programmes a conduit le Gouvernement, dans le cadre de l'ordonnance du Chef de l'Etat modifiant certaines dispositions de la Loi de Finances 2023, au relèvement du plafond du CAS y afférent, pour le porter à 29,1 milliards, contre 15 milliards au titre de la Loi de Finances initiale 2023.

### *I.2.3.2 Perspectives 2024-2026 en matière d'investissement public*

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours de cette période repose principalement sur deux (02) aspects :

- l'optimisation et l'amélioration de la qualité des projets à travers la maîtrise des coûts, la mise en place des outils de sélection et la prise en compte des charges récurrentes d'investissement public ;
- le développement des financements innovants des investissements publics. Les contraintes budgétaires couplées aux exigences liées à la maîtrise du déficit budgétaire dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI, nécessitent de développer de façon prudente des modèles alternatifs de financement des investissements publics, tels que le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP) ou au *Project finance et le financement vert*, afin d'atteindre les objectifs de développement fixés par la SND30.

***Au plan global***, il s'agira de préserver l'investissement public, à l'effet de rattraper sur la période 2024-2026 le niveau de 30% des dépenses d'investissement sur les dépenses totales, et d'approcher la cible de 40% fixée par la SND30. L'affectation des ressources quant à elle devra être conforme aux exigences définies par la SND30, notamment sur les dépenses qui concourent à la transformation structurelle du Cameroun.

***En ce qui concerne la sélection des projets***, les marges de manœuvre pour la mise en place de nouveaux projets sont suffisamment limitées. Ces marges se sont encore rétrécies avec le collectif budgétaire qui a baissé de 27,5 milliards les dépenses d'investissement sur ressources propres, au titre de l'exercice 2023. Au cas où des possibilités se présenteraient pour de nouveaux projets, l'espace budgétaire identifié sera principalement affecté aux projets majeurs remplissant toutes les conditions de maturité, afin d'éviter le saupoudrage. La priorité sera réservée aux projets qui auraient remplis toutes les conditions définies dans les outils de sélection des projets.

***S'agissant de la maîtrise des coûts des projets et de leur mise en œuvre***, les mesures en matière du renforcement de la qualité des études dans le cadre du Comité Technique Interministériel d'Examen des Projets vont se densifier, en vue de disposer des coûts efficaces, nécessaires à la réalisation des projets. De même, la mise en place du fonds de maturation permettra de venir en soutien au financement insuffisant de la maturation des projets.

***Concernant les projets à financement extérieur***, les allocations y relatives seront accordées en priorité aux projets démontrant une capacité d'absorption avérée, et dont la mise en œuvre est compatible avec les priorités du Gouvernement et les engagements pris avec les partenaires techniques et financiers. La contractualisation de nouveaux engagements sur financements extérieurs sera limitée et orientée essentiellement vers les projets ayant un grand impact socio-économique, ayant parcouru toutes les étapes du processus de maturation, figurant dans le plan d'endettement validé par le Gouvernement et dont la mise en œuvre contribue à la Formation Brute de Capital Fixe. De même, les projets qui seront finalement retenus sont ceux pour lesquels le Gouvernement dispose des marges nécessaires pour honorer la mobilisation des fonds de contrepartie attendus de l'Etat, à l'effet de permettre leur réalisation dans les délais. Par ailleurs, tous les textes d'application du Décret du Premier Ministre du 13 octobre 2021 relatif à la mise en œuvre des programmes projets de développement, seront élaborés, pour une plus grande efficacité dans la gestion des projets.

***Pour ce qui concerne la décentralisation***, la dynamique de transfert des compétences et des ressources aux CTD va se poursuivre, avec la signature progressive des décrets d'application destinés à l'exercice des compétences par les Régions. De même, la prise en compte des

préoccupations d'équité dans la répartition des ressources transférées va être renforcé par des outils spécifiques à l'appréciation du développement au niveau local.

Par ailleurs, le Gouvernement entend achever la mise en place des préalables nécessaires à l'exercice de toutes les compétences transférées aux CTD et poursuivre leur accompagnement par le renforcement des capacités des CTD et la mise en place des outils et des mécanismes de contrôle nécessaires, pour leur permettre d'améliorer l'efficacité de leurs dépenses au profit des populations bénéficiaires.

*En ce qui concerne la reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, le retour progressif à la normale va faciliter les interventions et permettre que les programmes du Gouvernement dans ces zones se déploient efficacement. La poursuite de la recherche des financements plus importants au niveau interne et auprès des partenaires techniques et financiers, ainsi que la maturation des phases de reconstruction et de développement vont constituer des priorités.*

*S'agissant de la prise en compte et le financement des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation associés aux investissements publics, les outils méthodologiques développés sur l'évaluation et le financement des charges récurrentes devront être vulgarisés et appliqués auprès des administrations publiques et des CTD.*

*Quant aux modèles alternatifs de financement des investissements publics, le Gouvernement envisage de soumettre à l'approbation du Parlement un projet de loi sur la relecture des cadres juridiques des PPP afin de renforcer la sélection des projets à instruire en mode PPP, renforcer les capacités de négociation de l'Etat et être plus attentif à la soutenabilité budgétaire des engagements pris dans le cadre de ses opérations. De même, la promotion des modèles alternatifs va se poursuivre, à l'effet de contenir la charge de l'Etat sur le financement de son programme de développement.*

## **I.3. Politique de financement**

### ***1.3.1. Situation de référence : évolution récente de la dette publique***

À fin décembre 2022, l'encours de la dette du secteur public est évalué à 12 393 milliards (44,8% du PIB), en augmentation de 8,2% en glissement annuel.

À fin avril 2023, l'encours de la dette du secteur public est évalué à 12 122 milliards, soit 41,1% du PIB. Cet encours est en augmentation de 12,4% en glissement annuel du fait principalement des : (i) appuis budgétaires décaissés dans le cadre du Programme Économique et Financier ; (ii) émissions régulières des titres publics, et (iii) nombreux décaissements effectués sur prêts projets (iv) variations des taux changes avec la forte appréciation du dollar par rapport à l'euro et par ricochet du FCFA enregistrée en 2022 (environ 225 milliards de FCFA).

La dette du secteur public se constitue de : (i) 92,6% de dette directe de l'Administration Centrale (y compris les Restes à Payer de plus de trois mois), représentant 37,4% du PIB ; (ii) 7,1% de la dette des sociétés publiques, soit 3,1% du PIB ; (iii) et 0,1% de dette des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD's).

À fin décembre 2022, les passifs conditionnels explicites de l'Etat sont évalués à 3 771 milliards et représentent 13,6% du PIB. À fin avril 2023, ces passifs sont identiques à ceux évalués à fin décembre 2022, et sont constitués de la dette garantie par l'Administration Centrale (0,3%) et des Partenariats Publics Privés (99,7%).

Tableau 31 : Encours de la dette du secteur public

Rubriques	31 Décembre 2020 **	31 Décembre 2021 **	31 Décembre 2022 **	30 avril 2023 ***
<b>Montant en Milliards de FCFA</b>				
<b>1. Dette extérieure</b>	<b>6 754</b>	<b>7 584</b>	<b>8 153</b>	<b>7 996</b>
Multilatérale	2 764	3 268	3 742	3 800
<i>dont appuis budgétaires</i>	<i>1 103</i>	<i>1 287</i>	<i>1 527</i>	<i>1 570</i>
Bilatérale	3 070	3 298	3 405	3 215
<i>dont appuis budgétaires</i>	<i>197</i>	<i>197</i>	<i>243</i>	<i>243</i>
Commerciale	919	1 018	1 006	981
<b>2. Dette intérieure</b>	<b>2 692</b>	<b>2 979</b>	<b>3 301</b>	<b>3 236</b>
<b>2.1. Dette intérieure (hors Restes à Payer)</b>	<b>2 505</b>	<b>2 815</b>	<b>3 084</b>	<b>3 019</b>
Titres publics	1 013	1 276	1 552	1 554
Emprunt consolidé BEAC	577	577	577	577
Allocation de DTS(FMI-BEAC)	-	50	120	120
Dette structurée	847	850	780	714
Dette non structurée	68	62	56	54
<b>2.2. Restes à payer de plus de 3 mois</b>	<b>187</b>	<b>163</b>	<b>217</b>	<b>217</b>
<b>3. Dette Directe de l'administration centrale</b>	<b>9 446</b>	<b>10 562</b>	<b>11 455</b>	<b>11 232</b>
<i>dont appui budgétaire total</i>	<i>1 300</i>	<i>1 484</i>	<i>1 770</i>	<i>1 813</i>
<b>4. Dette des Entreprises publiques</b>	<b>883</b>	<b>866</b>	<b>896</b>	<b>880</b>
Dette extérieure directe des entreprises publiques	455	459	522	513
Dette intérieure auprès du système bancaire	428	407	373	366
<b>5. Dette des Collectivités Territoriales Décentralisées</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10,2</b>
Dette extérieure directe des CTD's		N/D	N/D	N/D
Dette intérieure directe des CTD's		10	10	10
<b>6. Passifs conditionnels explicites de l'Etat</b>	<b>29</b>	<b>1 249</b>	<b>3 771</b>	<b>3 771</b>
Dette avalisée	29	21	13	13
Partenariats Publics Privés		1 228	3 758	3 758
<b>7. Total Dette Publique (non consolidée) (Secteur Public - hors passifs conditionnels) (3+4+5)</b>	<b>10 329</b>	<b>11 438</b>	<b>12 361</b>	<b>12 122</b>

\* données définitives      \*\* données semi-définitives      \*\*\* données provisoires

Source : CAA

L'encours de la dette directe de l'Administration centrale à fin décembre 2022 est constitué de (i) 71,1% de dettes issues des créanciers extérieurs et (ii) 28,9% de dettes provenant des bailleurs domestiques, y compris les Restes à Payer de plus de 3 mois. À fin avril, cette composition est de : (i) 72,6% de dettes issues des créanciers extérieurs et (ii) 27,4% de dettes provenant des bailleurs domestiques, y compris les Restes à Payer de plus de 3 mois.

À fin décembre 2022, l'encours de la dette publique extérieure de l'Administration Centrale est estimé à 8 153 milliards (29,5% du PIB) en augmentation de 7,5% en glissement annuel. Cet encours se constitue de : (i) 45,9% de dette multilatérale ; (ii) 41,8% de dette bilatérale ; (iii) et 12,3% de dette commerciale.

À fin avril 2023, cet encours est estimé à 7 996 milliards, soit 28,8% du PIB et enregistre une augmentation de 1,7% en glissement annuel. Cet encours se constitue de : (i) 47,5% de dette multilatérale ; (ii) 40,2% de dette bilatérale ; (iii) et 12,2% de dette commerciale.

Tableau 32 : Encours de la dette publique extérieure et structure par créancier

Rubriques	31 Décembre 2020 **	31 Décembre 2021 **	31 Décembre 2022 **	30 avril 2023 ***
<b>Montant en Milliards de FCFA</b>				
<b>Multilatéral</b>	<b>2 764,3</b>	<b>3 268</b>	<b>3 742</b>	<b>3 800,4</b>
BAD	456,2	508,4	593,3	612,8
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>269,2</i>	<i>269,2</i>	<i>322,3</i>	<i>322,3</i>
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	<i>57,7</i>	<i>57,7</i>	<i>57,7</i>	<i>57,7</i>
BADEA	24,4	26,7	27,1	25,6
BDEAC	26,8	25,3	24,0	23,3
BID	217,0	319,3	394,0	398,3
BIRD	154,5	175,7	232,8	254,4
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>
FAD	369,5	397,6	412,6	404,8
FIDA	49,0	54,2	59,9	58,2
FMI	545,5	671,4	788,9	810,7
<i>dont appuis budgétaires PEF 2017-2020</i>	<i>331,6</i>	<i>346,9</i>	<i>349,4</i>	<i>-</i>
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>			<i>788,9</i>	<i>810,7</i>
FSOPEP	12,2	13,1	11,2	9,9
IDA	874,7	1 038,0	1 164,5	1 169,8
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>117,7</i>	<i>175,7</i>	<i>245,2</i>	<i>243,4</i>
UE	34,6	37,9	33,8	32,6
<b>Bilatéral</b>	<b>3 070</b>	<b>3 298</b>	<b>3 405</b>	<b>3 215</b>
ALLEMAGNE	17,5	17,9	16,5	16,5
Belgique	9,1	9,1	8,1	8,1
Espagne	3,6	3,6	2,3	1,9
FRANCE	874,7	931,2	861,5	836,0
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>196,8</i>	<i>196,8</i>	<i>242,7</i>	<i>242,7</i>
<i>dont C2D</i>	<i>143,2</i>	<i>143,2</i>	<i>41,5</i>	<i>41,5</i>
JAPON	50,7	55,5	50,6	47,0
NORVEGE (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	30,6	26,2	21,7	21,7
SUISSE	0,9	0,9	0,7	0,7
ARABIE SAOUDITE	6,9	9,2	9,0	8,2
CHINE	3,1	3,4	3,3	3,2
COREE DU SUD	33,5	44,8	47,1	44,1
EXIMBANK DE CHINE	1 892,3	2 043,1	2 228,9	2 078,6
EXIMBANK TURQUE	91,1	82,0	75,4	67,5
INDE	45,7	58,6	68,1	70,4
KOWEÏT	10,7	12,7	11,6	10,6
<b>Commercial</b>	<b>919</b>	<b>1 018</b>	<b>1 006</b>	<b>981,0</b>
AFRICAN EXPORT IMPORT BANK	-	44,0	46,7	45,26
Bank of China	130,4	123,5	109,8	96,24
Belfius	58,0	52,1	48,5	48,05
BM CE Bank	15,3	10,9	13,0	10,80
Commercial-eurobond	450,4	542,0	542,0	542,01
<i>dont Eurobond 2015</i>	<i>450,4</i>	<i>92,7</i>	<i>92,7</i>	<i>92,68</i>
<i>Eurobond 2021</i>	<i>-</i>	<i>449,3</i>	<i>449,3</i>	<i>449,33</i>
Commerz bank Allemagne	13,0	28,8	35,8	34,70
Deutsche banque Espagne	41,3	34,1	26,8	23,03
Inter Islamic trade Finance Corporation	-	9,2	22,3	22,34
INTESA SANPAOLO SPA	104,2	81,5	62,3	56,40
Raiffeisen Bank Inter AG	5,9	5,7	5,4	5,40
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	33,8	30,3	26,1	23,92
Standard Chartered Londres	60,7	55,7	67,5	72,88
<b>Total Général</b>	<b>6 754</b>	<b>7 584</b>	<b>8 153</b>	<b>7 996</b>

\* données définitives

\*\* données semi-définitives

\*\*\* données provisoires

Source : CAA

L'encours de la dette intérieure de l'Administration Centrale (Hors Restes à Payer) à fin décembre 2022 est évalué à 3 094,0 milliards (11,2% du PIB), en augmentation de 9,9% en glissement annuel. A fin avril 2023, cet encours est évalué à 3 017,7 milliards et représente 10,7% du PIB. Comparé à l'année précédente, cet encours enregistre une augmentation de 4,0% du fait principalement des nouvelles émissions de titres publics durant l'année 2022, et de la signature de nouvelles conventions de dettes croisées et de cessions de créances.

Pour ce qui est des titres publics, la LFR 2022 a habilité le Gouvernement à recourir à des émissions des titres publics, notamment les obligations de Trésor, ainsi qu'à des emprunts bancaires intérieurs pour des besoins de financement des projets de développement, pour un montant maximum de 550 milliards. Au cours de l'exercice 2022, les émissions nettes des remboursements de bons du Trésor assimilables se sont élevées à 485,4 milliards, soit un taux d'exécution de 88,3%.

Tableau 33 : Synthèse des émissions des bons du Trésor

Maturités		13 semaines	26 semaines	52 semaines	Total général
Emissions	2021	142,6	254,5	81,9	479,0
	2022	58,7	301,5	13,5	373,7
	Variation	-83,9	47,0	-68,4	-105,3
Remboursements	2021	85,0	295,5	84,7	465,2
	2022	71,6	230,0	81,9	383,5
	Variation	-13,4	-65,5	-2,8	-81,7
Emissions nette	2021	57,6	-41,0	-2,8	13,8
	2022	-12,9	71,5	-68,4	-9,8
	Variation	-70,5	112,5	-65,6	-23,6
Encours	2021	57,6	101,5	81,9	241,0
	2022	44,7	173,0	13,5	231,2
	Variation	-12,9	71,5	-68,4	-9,8
TIMP (en %)	2021	2,2	2,1	2,9	
	2022	3,3	3,2	3,5	
	Variation	1,1	1,1	0,6	

Source : MINFI

Le Gouvernement a fait le choix au courant de l'exercice 2022 de diversifier les émissions à travers le marché des titres publics à souscription libre émis par adjudications et le marché financier sous-régional. Ce qui s'est traduit par l'émission de huit lignes d'obligations du Trésor assimilables et de quatre abondements pour des maturités variant entre 4 et 10 ans.

Tableau 34 : Synthèses des émissions des titres publics de moyen et long terme

Maturités	Emissions			TIMP (en %)		
	2021	2022	Variation	2021	2022	Variation
2 ans	45,0		-45,0	3,4	-	-
3 ans	30,5		-30,5	3,7	-	-
4 ans		74,5	74,5		4,7	-
5 ans	178,5	142,6	-35,9	5,5	5,4	-0,1
6 ans	34,9	13,3	-21,6	6,0	6,0	0,0
7 ans	35,0	20,0	-15,0	6,5	6,5	0,0
10 ans		9,9	9,9	-	5,0	-
Total OTA	323,9	260,2	-63,7	-	-	
ECMR	0,0	235,0	235,0	-	6,3	-
Eurobond	449,3		-449,3	6,0	-	-
Total général	773,2	495,2	-278,0			

Source : MINFI

La répartition de l'encours de la dette publique intérieure entre avril 2022 et avril 2023 se présente comme suit :

Tableau 35 : Encours de la dette publique intérieure et structure par créancier

Rubriques	30 Avril 2022 ***	31 décembre 2022 **	31 janvier 2023 ***	28 février 2023 ***	31 Mars 2023 ***	30 avril 2023 ***
Montant en Milliards de FCFA						
<b>Titres Publics</b>	<b>1 370,1</b>	<b>1 552,2</b>	<b>1 569,2</b>	<b>1 601,2</b>	<b>1 560,6</b>	<b>1 553,6</b>
<b>Bons de Trésor Assimilable</b>	<b>202,4</b>	<b>231,2</b>	<b>248,2</b>	<b>280,2</b>	<b>220,0</b>	<b>240,5</b>
<b>OTA</b>	<b>1 067,7</b>	<b>1 036,0</b>	<b>1 036,0</b>	<b>1 036,0</b>	<b>1 055,6</b>	<b>1 028,1</b>
OTA 2 ans	91,3	43,3	43,3	43,3	43,3	43,3
OTA 3 ans	118,0	35,0	35,0	35,0	40,0	40,0
OTA 4 ans	5,0	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0
OTA 5 ans	613,7	633,2	633,2	633,2	633,2	633,2
OTA 6 ans	132,0	132,0	132,0	132,0	132,0	104,5
OTA 7 ans	52,7	72,7	72,7	72,7	87,3	87,3
OTA 10 ans	54,9	54,9	54,9	54,9	54,9	54,9
<b>OT</b>	<b>100,0</b>	<b>285,0</b>	<b>285,0</b>	<b>285,0</b>	<b>285,0</b>	<b>285,0</b>
ECMR 5,5% 20 18-2023	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
ECMR 6,25% 2022-2029		235,0	235,0	235,0	235,0	235,0
<b>Emprunt consolidé BEAC</b>	<b>576,9</b>	<b>576,9</b>	<b>576,9</b>	<b>576,9</b>	<b>576,9</b>	<b>576,9</b>
<b>Allocation de DTS (FMI-BEAC)</b>	<b></b>	<b>120,0</b>	<b>120,0</b>	<b>120,0</b>	<b>120,0</b>	<b>120,0</b>
<b>Dette Structurée</b>	<b>786,3</b>	<b>779,7</b>	<b>772,7</b>	<b>754,9</b>	<b>735,0</b>	<b>713,2</b>
<b>Dette Structurée Bancaire</b>	<b>383,7</b>	<b>405,8</b>	<b>404,3</b>	<b>397,0</b>	<b>383,5</b>	<b>369,1</b>
Dette Bancaire Titrisée	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
<b>ECO BANK</b>	<b>53,1</b>	<b>41,4</b>	<b>40,4</b>	<b>37,6</b>	<b>35,8</b>	<b>35,8</b>
PLANUT 1	10,1	7,2	6,2	4,6	4,6	4,6
PLANUT 2	42,8	34,0	34,0	32,8	31,0	31,0
PLANUT 2 - suite BGFI - tranche A	15,3	11,3	11,3	10,0	10,0	10,0
PLANUT 2 - suite BGFI - tranche B	27,5	22,8	22,8	22,8	21,0	21,0
SC-COFFOR	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>BGFI</b>	<b>26,5</b>	<b>20,9</b>	<b>20,9</b>	<b>16,9</b>	<b>15,9</b>	<b>14,8</b>
PLANUT	15,8	13,8	13,8	9,8	8,8	7,8
STADEJAPOMA	10,7	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1
<b>Banque Atlantique Cameroun (PLANUT)</b>	<b>154,4</b>	<b>216,8</b>	<b>216,8</b>	<b>216,8</b>	<b>211,8</b>	<b>204,8</b>
PLANUT	129,6	90,0	90,0	90,0	86,1	82,1
Cession de créance PAD	-	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7
Cession de créance PAK 2021	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	22,8
Cession de créance PAK 2022		23,3	23,3	23,3	22,3	21,1
<b>UBA</b>	<b>10,0</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>	<b>5,4</b>	<b>4,3</b>
STADE OLEMBE	10,0	6,4	6,4	6,4	5,4	4,3
<b>CCA BANK</b>	<b>10,0</b>	<b>8,9</b>	<b>8,9</b>	<b>8,9</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>
FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE	10,0	8,9	8,9	8,9	7,9	7,9
<b>CREDIT FONCIER</b>	<b>31,2</b>	<b>28,5</b>	<b>28,0</b>	<b>27,5</b>	<b>27,5</b>	<b>26,9</b>
LOGEMENTS SOCIAUX	13,0	11,0	10,5	10,0	10,0	10,0
SC ETAT SEGE	18,2	17,5	17,5	17,5	17,5	16,8
<b>SCB</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>8,3</b>
Pénétrante Et Douala	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	8,3
<b>SOCIETE GENERALE CAMEROUN</b>	<b>87,4</b>	<b>71,7</b>	<b>71,7</b>	<b>71,7</b>	<b>67,8</b>	<b>64,6</b>
Cession de créances ENEO 2020	38,6	31,1	31,1	31,1	27,3	27,3
Cession de créances ENEO 2021 - Pool de 6 banques	35,2	31,6	31,6	31,6	31,6	28,3
Cession de créances TOTAL CAMEROUN	13,5	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
<b>Dette structurée non bancaire</b>	<b>402,6</b>	<b>373,9</b>	<b>368,4</b>	<b>357,9</b>	<b>351,5</b>	<b>344,1</b>
<b>Dette titrisée</b>	<b>61,2</b>	<b>53,5</b>	<b>53,5</b>	<b>50,1</b>	<b>47,5</b>	<b>42,9</b>
Dette croisée et B.T.P titrisée	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
PAD	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
SONARA	39,9	32,2	32,2	28,8	26,2	21,7
<b>Dette non titrisée</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
Dette B.T.P non titrisée	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
<b>Dette vis-à-vis des Ent. Publ. et Parapubliques</b>	<b>271,9</b>	<b>248,3</b>	<b>245,8</b>	<b>241,3</b>	<b>241,3</b>	<b>239,7</b>
CNPS	132,2	132,2	132,2	132,2	132,2	132,2
ALUCAM	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
PAD	4,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
CAMTEL	46,5	29,0	27,0	23,0	23,0	22,3
CAMWATER	5,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
SOPECAM	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
CDE/CAMWATER	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7
CAMRAIL	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
SC	31,9	31,4	31,4	31,4	31,4	30,9
SONATREL	25,8	25,3	24,8	24,3	24,3	23,8
<b>Dette vis-à-vis des Ent. Privées</b>	<b>66,3</b>	<b>68,9</b>	<b>65,9</b>	<b>63,2</b>	<b>59,5</b>	<b>58,3</b>
BENEFICIAL (priva.SOCAR)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
ENEO	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1
G.I.D.E.P.P.E	0,0	3,2	3,2	2,7	2,2	1,7
PAC INTERNATIONAL		9,4	9,4	9,4	8,8	8,1
HYSACAM	7,7	4,7	2,2	-	-	-
LES MINOTERIES DU CAMEROUN	2,4	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
<b>MARKETERS</b>	<b>15,9</b>	<b>9,5</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>
CORLEY	5,4	4,4	3,9	3,9	3,9	3,9
GREEN OIL	7,7	5,2	5,2	5,2	2,6	2,6
Autres conventions	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
<b>Dette Non Structurée</b>	<b>60,7</b>	<b>55,6</b>	<b>54,5</b>	<b>54,5</b>	<b>54,3</b>	<b>54,0</b>
Dette Commerciale	12,8	11,4	11,4	11,4	11,3	11,3
Dette Locative	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Indemnités	26,5	23,8	22,8	22,8	22,6	22,4
Autres Dettes Non Structurées	10,9	9,8	9,8	9,8	9,8	9,8
<b>Total Général</b>	<b>2 793,9</b>	<b>3 084,4</b>	<b>3 093,3</b>	<b>3 107,4</b>	<b>3 046,7</b>	<b>3 017,7</b>

\* données définitives \*\* données semi-définitives \*\*\* données provisoires

Source : MINFI

**Les indicateurs des coûts et risques de la dette publique de l'administration centrale hors restes à payer et BTA à fin avril 2023 se présentent comme suit :**

- Le taux d'endettement reste maîtrisé à 39,4% du PIB en dessous des normes communautaires de 70% du PIB ;
- La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est de 72,7% de la dette publique totale, soit une exposition réelle de 44,7% du portefeuille, considérant la dette libellée en euro, évaluée à 28,0% de la dette totale, contre une exposition de 44,9% à fin 2022.
- Le coût moyen pondéré de la dette est 2,4 % dont 2,1% pour la dette extérieure et 3,1% pour la dette intérieure.
- La durée moyenne de refinancement du portefeuille global est de 8,2 années, dont 9,4 ans pour la dette extérieure du fait des maturités plus longues ;
- L'exposition du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est de 16,4% dont 19,3% pour la dette extérieure.

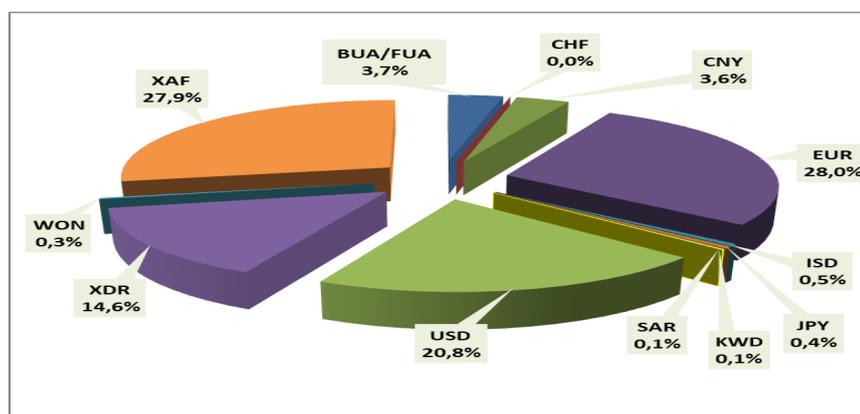
Tableau 36 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 30 avril 2023

Indicateurs de coûts et risques		Dettes extérieure	Dettes intérieure	Dettes totale*
Dettes nominale en milliards de FCFA		7 973	2 996	10 968
Dettes nominale (% du PIB)		28,6	10,8	39,4
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,6	0,3	0,9
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,1	3,1	2,4
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	9,4	4,8	8,2
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	9,4	21,9	12,0
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	2,5	2,5	5,0
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7,7	4,8	6,9
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	28,5	21,9	26,7
	Dettes à taux d'intérêt fixe (% du total)	80,3	92,5	83,6
Risque de change	Dettes en devises (% du total)			72,7
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			17,2

Source : CAA

De la composition du portefeuille de la dette publique totale en devise au 30 avril 2023, il ressort que les devises prédominantes sont notamment : (i) l'Euro pour 28,0%, (ii) le XAF pour 27,9%, (iii) le Dollar pour 20,8%, et (iv) le XDR pour 14,6%.

Figure 6 : Répartition de la dette publique par devise à fin avril 2023



Source : CAA

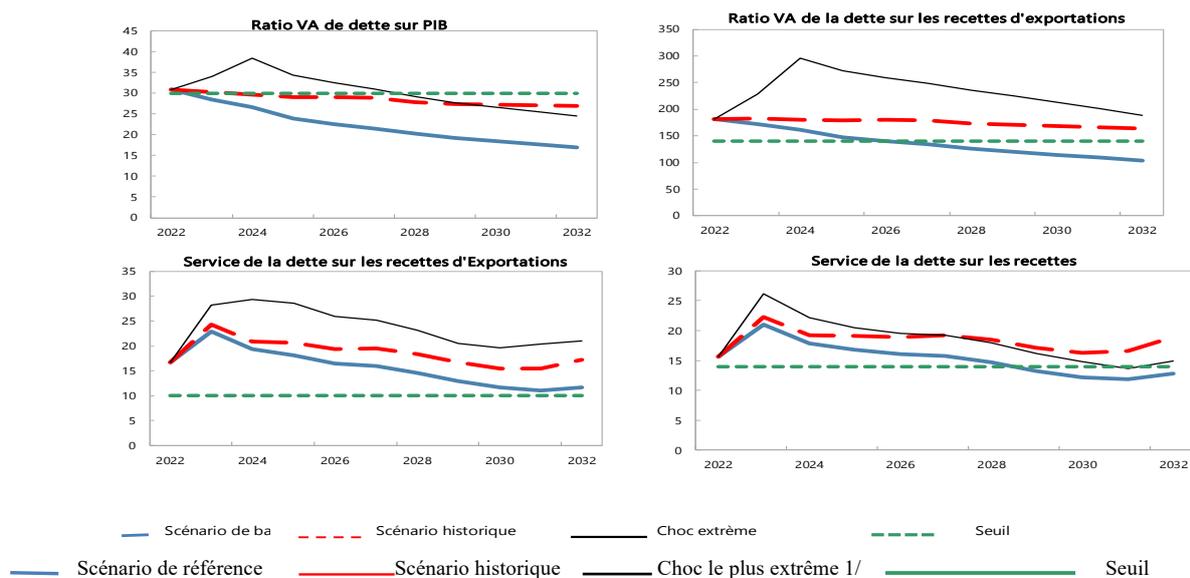
### 1.3.2. Viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement

Les résultats de l'analyse de viabilité à fin 2021, réalisée au cours du deuxième semestre 2022, montre que la dette publique du Cameroun reste viable, avec un risque de surendettement élevé. En termes d'évaluation du risque global et de vulnérabilités, l'analyse révèle des dépassements de seuils de trois des quatre ratios dans le scénario de référence. Il s'agit notamment des ratios de liquidités que sont le service de la dette sur les recettes d'exportations et le service de la dette sur les recettes budgétaires (traduisant des probables difficultés pour l'État à honorer ses engagements sur le court terme) et le ratio de la valeur actuelle de la dette sur les recettes d'exportations.

Ces problèmes de liquidité et de devises issues des exportations, s'ils s'accroissent dans le moyen terme, pourraient aboutir à un défaut de solvabilité. D'où la nécessité d'y porter une attention particulière et de mettre en place des mécanismes adéquats.

D'autres mesures plus structurelles devraient être implémentées en vue de renforcer la capacité de l'Etat à faire face à ses engagements, à travers la mobilisation plus importante des recettes budgétaires et la promotion des produits voués à l'exportation.

Figure 7 : Évolution des principaux agrégats de la dette



**Sources :** autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies

### 1.3.3. Objectif de politique de financement/d'endettement

La mise en œuvre de la SND30 nécessite un volume important de ressources pour achever les grands projets de première génération et mettre en œuvre les nouveaux projets « transformateurs ». Au cours de la période 2024-2026, la politique de financement du déficit budgétaire est essentiellement axée sur l'endettement. Ainsi, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement visant à maintenir sa dette publique viable avec un degré de risque de

surendettement au plus modérée. Cette politique devrait s'appuyer sur l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, visant à (i) satisfaire au moindre coût possible à moyen et à long terme les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement, et (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques, sans oublier le recours si nécessaire, aux partenariats Publics Privés (PPP's) pour des projets d'importance avérée et pour lesquels un partenariat est indispensable.

Cette politique d'endettement s'exécutera en cohérence avec les autres instruments de politique budgétaire et les orientations des différents programmes en cours, notamment le Programme Économique et Financier avec le FMI. Ainsi, et en cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, les cibles visées à la fin de la période (2024-2026) sont notamment :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- Une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (dette libellée en devises, dont 25% en Dollar) et 25% de dette intérieure (dette libellée en FCFA) ;
- Une part de dette intérieure à court terme au plus supérieure à 10% ;
- Une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's) ;
- Une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 3,0%.

De façon spécifique, la politique/stratégie d'endettement de la période se déclinera par l'atteinte des objectifs d'ordre institutionnel, stratégique et opérationnel ci-après :

**Au niveau institutionnel** : le Gouvernement poursuivra : (i) la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique par la consolidation du rôle du Comité National de la Dette publique ; (ii) l'application effective du manuel de procédures de gestion de la dette publique pour une meilleure définition des rôles et des missions des différents acteurs ; et (iii) une gestion cohérente, coordonnée et efficiente de la dette publique ;

**Au niveau stratégique** : le Gouvernement poursuivra la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'État. Ceci devrait se faire au niveau de la dette extérieure par la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non disponibilité des ressources concessionnelles pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financières et socio-économiques avérées.

Par ailleurs, au cours du triennat 2024-2026, le Gouvernement entend recourir à d'autres sources de financement, notamment l'émission des eurobonds, des obligations islamiques et des placements privés. Cette stratégie permettra de garder le contact avec les investisseurs internationaux. Dans cette optique, les non deals road-shows devraient être entrepris pour les mêmes objectifs.

En outre, l'exploration d'autres sources novatrices de financement (financements climatiques, émission des Bons ODD, etc.) et la prospection de nouvelles opportunités de coopération économique se poursuivent à l'effet d'accéder à différents leviers de financement.

**Relativement aux nouveaux emprunts, les prêts garantis y compris les PPP's :** leur contractualisation se fera suivant les limites prédéfinies pour assurer la viabilité de la dette et après la saisine systématique du Comité National de la Dette Publique (CNDP). Cette saisine est obligatoire et seuls les financements ayant eu au préalable un avis favorable du CNDP (sans réserve) pourront, d'une part être soumis à l'approbation du Chef de l'État pour sollicitation du décret d'habilitation nécessaire à la signature de la convention de prêt, et d'autre part être contractualisés par les demandeurs pour les financements ne sollicitant pas le décret d'habilitation du Chef de l'État.

**S'agissant de la dette intérieure,** la mise en œuvre d'une politique d'émission des titres publics prudente constitue un facteur déterminant de la création d'un marché liquide et efficace. Un objectif connexe consiste à développer le marché financier et monétaire domestique. Pour ce faire, un accent sera mis sur le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement avec l'accompagnement de la Banque des États de l'Afrique Centrale qui servira de référentiel aux emprunts domestiques.

Ainsi, le Gouvernement entend poursuivre avec l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement dont il dispose pour la mobilisation des emprunts par émission des titres publics. Il privilégiera le recours aux adjudications pour couvrir les besoins de financements moins importants et pourra recourir en tant que de besoin, à la syndication pour mobiliser des financements plus importants.

Le financement intérieur s'effectuera à travers le financement direct auprès du secteur bancaire et par les émissions de titres publics sur les marchés financiers domestiques. Comme au cours des exercices écoulés, la stratégie d'émission des titres publics au cours du prochain triennat va reposer sur la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité.

Pour les Spécialistes en Valeurs du Trésor et les autres acteurs qui vont accompagner le Trésor dans le placement de ses titres, il faudrait maintenir le bon fonctionnement des marchés domestiques (marché des titres publics à souscription libre émis par adjudication des États membres de la CEMAC et le marché financier sous-régional) tout en restant prudent sur le volume des émissions. La stratégie devrait privilégier les obligations du Trésor afin de parvenir à une maîtrise du risque de refinancement. La diversification de la base d'investisseurs reste un enjeu majeur pour atteindre les objectifs de financement.

Concernant le développement du marché de la dette domestique, il a été convenu avec les autres pays de la sous-région et la BEAC, de la nécessité de l'approfondissement du marché par l'émission des instruments de moyen et long terme, et la liquidité du marché secondaire. Pour ce faire, le Gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée auprès des investisseurs afin de garantir le succès des programmes d'émission à moyen et long terme.

## **Transparence**

Dans le cadre de la transparence, le Gouvernement s'emploiera à la poursuite de la publication ; le respect du calendrier des émissions et leurs résultats ainsi que la production d'une note de synthèse sur les projets financés par les titres publics de moyen et long terme sont les éléments qui fonderont ce critère. À ce titre, le calendrier des adjudications sera publié en début d'exercice et révisé au début de chaque trimestre en fonction des mouvements conjoncturels observés dans le secteur monétaire et financier.

### **Régularité**

Le Gouvernement a fait de la régularité (rythme et structuration des émissions) une priorité en rendant prévisible le calendrier des adjudications. Il s'agira d'une part, de permettre aux intervenants du marché de la dette de mieux structurer leurs portefeuilles et leurs actions, et d'autre part, au Gouvernement de mieux capitaliser les avantages qu'offre le marché de la dette domestique. Cette régularité devra également permettre aux banques, spécialistes en valeurs du Trésor ou Société de Bourse de mieux affiner leur stratégie d'intervention sur le marché.

### **Diversification**

L'objectif de ce processus est non seulement de bénéficier d'un allongement de la maturité moyenne des titres publics en variant les instruments de couverture des besoins, mais également de disposer d'un marché des titres publics liquides où les investisseurs peuvent facilement trouver la gamme de titre adaptée à leur demande. Cela justifierait l'importance des instruments de moyen terme dans les émissions envisagées au cours du prochain triennat.

### **Sécurité**

Dans le cadre de la sécurité, le Gouvernement vise de manière spécifique la prévention des risques de liquidité, de contrepartie, de refinancement et de marché. Pour ce faire, la politique d'émission primaire du Trésor, tout comme au cours de l'année précédente, se fondera sur un « système de commercialisation robuste », à travers :

- la dynamisation du réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor ;
- le renforcement de la sécurité des titres publics par la constitution des tampons de liquidités (comptes de réserves) en plus des comptes séquestres. Ce qui permettra à l'Etat d'améliorer sa crédibilité sur le marché intérieur ;
- le renforcement de la communication auprès des investisseurs potentiels.

Il est à noter qu'un dispositif de prévisibilité a été mis sur pied afin de disposer des liquidités nécessaires à la couverture des échéances de remboursement (gestion du risque de contrepartie).

### **Gestion des restes à payer**

Les restes à payer (RAP) budgétaires de plus de 03 mois rentrent dans la catégorie des arriérés intérieurs. Le Gouvernement a pris l'option de les apurer au cours de l'exercice 2023 par des paiements effectifs et l'annulation des soldes non justifiés qui devraient faire l'objet de réengagement si nécessaire. De ce fait, dès 2024, il entend limiter l'accumulation des nouveaux arriérés.

Pour ce qui est des comptes des correspondants, l'audit de ceux-ci va être effectué en vue de l'annulation des soldes non justifiés et l'élaboration d'un plan d'apurement pour les instances exigibles.

## **II- Cadrage budgétaire 2024-2026**

Cette section présente les projections budgétaires des recettes et des dépenses totales de l'État, le déficit budgétaire qui en résulte, les sources permettant son financement, ainsi que la couverture des autres charges de financement et de trésorerie sur la période 2024-2026. La répartition intersectorielle des dépenses effectuée sur la base de ces projections tiennent compte des priorités stratégiques formulées plus haut. Cette répartition est indicative à ce stade et susceptible de

modifications en fonction de l'évolution la conjoncture économique ou de l'apparition de nouvelles priorités stratégiques.

## II.1. Rappel des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2024-2026 reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes, réalistes et réalisables. En effet, la croissance économique est projetée à 4,3% en 2024 avec un taux d'inflation à 3%, un prix mondial du baril de pétrole à 69,8 dollars et un taux de change du dollar à 622,14 FCFA.

Entre 2025 et 2026, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 5,1%. L'inflation resterait contenue à 2,3% en moyenne, en deçà du seuil de convergence de la CEMAC (3%). Par ailleurs, la baisse du prix mondial du baril de pétrole va se poursuivre pour s'établir en moyenne à 67,8 dollars, avec le dollar qui s'apprécierait pour se situer à un taux de change moyen de 625,1 FCFA.

Tableau 37 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2024-2026

	2023	2024	2025	2026
<b>PIB nominal (en milliards)</b>	29 446,0	31 288,0	33 499,0	35 946,0
<b>Taux croissance (%)</b>	3,8	4,3	5,0	5,1
<b>Déflateur du PIB (%)</b>	1,5	1,9	2,0	2,1
<b>Inflation (%)</b>	5,9	3,0	2,5	2,0
<b>Production pétrolière (millions de barils)</b>	23,7	21,4	17,3	14,2
<b>Production de gaz (milliards de scf)</b>	81,8	93,0	153,1	198,0
<b>Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)</b>	77,98	69,8	67,6	68,0
<b>Prix du gaz (\$ US)</b>	10,7	9,1	9,1	9,1
<b>Taux de change \$ US/FCFA</b>	617,8	622,1	624,2	626,0

*Source : Comité de cadrage*

## II.2. Projections budgétaires

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels (intérieurs et extérieurs) auxquels peut s'attendre l'État du Cameroun, les projections des ressources totales de l'État en 2024 sont de 6 472,4 milliards, en baisse de 170,1 milliards en valeur absolue et 2,6% en valeur relative par rapport à 2023.

Les ressources du budget de l'État s'établiraient à 7 362,8 milliards en moyenne entre 2025 et 2026 ; soit une augmentation de 890,4 milliards (+13,8%) par rapport à 2024. De manière spécifique, les ressources de l'État se décomposent comme suit :

**Les recettes pétrolières** sont projetées à 646,5 milliards en 2024, en diminution de 195,3 milliards (-23,2%) par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par celle du cours mondial du baril

de pétrole et de la production pétrolière, qui ont entraîné une réduction de 109,1 milliards de la redevance SNH qui passe de 594,6 milliards à 485,5 milliards entre ces deux exercices. Par ailleurs, il est projeté une baisse de 86,3 milliards de l'IS pétrolier qui passe de 247,3 milliards en 2023 à 161,0 milliards en 2024.

Entre 2025 et 2026, les recettes pétrolières s'établiraient à 667,2 milliards en moyenne, soit une augmentation de 20,7 milliards (+3,2%), compte tenu du regain de l'activité dans le secteur pétrolier, en raison de la forte augmentation de la production de gaz (153 milliards de scf en 2025 et 198 milliards de scf en 2026, contre 93 milliards de scf en 2023).

**Les recettes non pétrolières** sont prévues à 4 182,5 milliards en 2024 contre 3 837,7 milliards en 2023, en augmentation de 344,9 milliards (+9,0%). Elles sont composées des recettes fiscales et douanières de 3 912,1 milliards et des recettes non fiscales de 270,5 milliards. Les recettes fiscales et douanières augmentent de 343,7 milliards par rapport à 2023, compte tenu d'une part, de la dynamique de l'activité non pétrolière au taux nominal de 7% (+249,8 milliards) et d'autre part, d'un effort fiscal de 0,3% du PIB correspondant à une augmentation des recettes de 93,9 milliards. Ces recettes additionnelles se répartissent à hauteur de 78,2 milliards pour la DGI et 15,6 milliards pour la DGD. Il est entendu que ces recettes supplémentaires reposent sur la mise en place des mesures nouvelles en matière de politique fiscale ou d'administration.

Entre 2025 et 2026, les recettes non pétrolières sont projetées à 4 790,8 milliards en moyenne, soit une hausse de 608,2 milliards (+14,5%) par rapport à 2024, en lien avec la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières à raison de 0,3% du PIB par an.

Les **dons** sont répartis en dons-projets et en dons-programmes. Ils sont projetés à 96,3 milliards en 2024, en baisse de 4,7 milliards par rapport à 2023. Ces dons sont projetés à 61,7 milliards entre 2025 et 2026, soit une baisse de 34,5 milliards (-35,9%) par rapport à 2024, lié à l'achèvement des décaissements C2D sur cette période.

**Les ressources de financement de l'État** sont constituées essentiellement des prêts projets, des émissions de titres publics et des appuis budgétaires. Ces ressources visent à financer le déficit budgétaire et les charges de financement et de trésorerie.

Pour l'exercice 2024, les ressources de financement de l'État sont projetées à 1 547,0 milliards, en diminution de 315 milliards (-16,9%) par rapport à 2023. Cette baisse se justifie par la diminution de 216,3 milliards des emprunts intérieurs et de 131 milliards des appuis budgétaires. Entre 2025 et 2026, les ressources de financement auxquelles l'État pourrait s'attendre sont évaluées à 1 843,1 milliards, soit une augmentation de 296,1 milliards (19,1%) par rapport à 2024. Cette augmentation tient essentiellement à la hausse de décaissement sur prêts-projets (+343,9 milliards).

Tableau 38 : Projection des ressources de l'État sur la période 2024-2026

	2023		2024		2025	2026
	LFI 2023	Rév. 2023	Initiale	Proj. Rév	Proj.	Proj.
<i>(En milliards de F.CFA)</i>						
<b>Total ressources</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>6 550,2</b>	<b>6 472,4</b>	<b>7 072,2</b>	<b>7 653,3</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>4 676,4</b>	<b>4 780,4</b>	<b>5 042,2</b>	<b>4 925,3</b>	<b>5 329,7</b>	<b>5 709,6</b>
Recettes pétrolières	807,0	841,8	786,4	646,5	670,8	663,5
Recettes non pétrolières	3 778,5	3 837,7	4 159,6	4 182,5	4 578,6	5 002,9
Recettes fiscales	3 528,1	3 568,4	3 894,3	3 912,1	4 289,0	4 710,2
Impôts et taxes	2 523,4	2 594,7	2 798,5	2 854,5	3 140,0	3 459,2
Dont Transfert fiscalité CTD				130,0	130,0	130,0
Caisse dépôt et consignation				50,0	50,0	50,0
Recettes douanières	1 004,7	973,7	1 095,8	1 057,6	1 149,0	1 250,9
Recettes non fiscales	250,4	269,3	265,3	270,5	289,6	292,7
Dons	91,0	101,0	96,2	96,3	80,3	43,2
Projets	35,4	35,4	37,5	37,6	40,3	43,2
Programme	55,6	65,6	58,7	58,7	40,0	0,0
Dont Appui budgétaire UE		10,0				
<b>Financement Brut</b>	<b>1 598,4</b>	<b>1 862,1</b>	<b>1 508,0</b>	<b>1 547,0</b>	<b>1 742,6</b>	<b>1 943,7</b>
Prêts projet	795,4	795,4	843,0	907,7	1 172,8	1 330,4
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	240,0	224,1	146,0	134,0	0,0	0,0
Dont FMI	139,0	136,0	43,0	46,0	0,0	0,0
UE	10,0	0,0				
AFD	27,0	27,0		26,0	0,0	0,0
BM	64,0	61,1		62,0		
BAD	0,0	0,0				
Autres	0,0	0,0	103,0			
Émission des titres (MLT)	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0
Financement bancaire (hors titres pub)	71,7	271,7	69,0	55,4	119,7	163,3
Autres emprunts	0,0	0,0				
DTS FMI	0,0	80,0				
<b>Financement exceptionnel</b>	<b>41,3</b>	<b>40,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
BAD (PARPAC)	41,3	40,9				

Source : MINFI/DGB

Les dépenses et charges totales de l'Etat sont projetées à 6 472,4 milliards en 2024 ; soit une baisse de 170,1 milliards en valeur absolue et 2,6% en valeur relative par rapport à 2023. Entre 2025 et 2026, ces dépenses et charges se situeraient à 7 362,8 milliards en moyenne, en augmentation de 890,4 milliards (+13,8%) par rapport à 2024. De manière détaillée :

- **les dépenses de personnel** augmentent de 69,0 milliards (+5,3%) en 2024 passant de 1 313,2 milliards à 1 382,2 milliards. Entre 2025 et 2026, ces dépenses s'établiraient à 1 450,2 milliards en moyenne, soit une augmentation de 68,1 milliards (+4,9%) par rapport à 2024 ;
- **les dépenses de biens et services** passent de 965,4 milliards en 2023 à 1 029,8 milliards en 2024 ; soit une augmentation de 64,4 milliards en valeur absolue et de 6,7 % en valeur relative. Ces dépenses incluent la dotation générale de la décentralisation des régions d'un montant de 30 milliards et le fonds de relance de la production locale de 70 milliards. Elles contiennent également les études et maitrises d'œuvre, et les financements extérieurs pour les montants respectifs de 30 milliards et 114,0 milliards. Les dépenses sont projetées à 1 085,2 milliards en moyenne entre 2025 et 2026, en hausse de 55,5 milliards (5,4%) par rapport à 2024 ;
- **les transferts et subventions** baissent de 1 172,8 milliards à 1 033,2 entre 2023 et 2024 soit une diminution de 139,5 milliards (-11,9%). Cette projection intègre également les transferts en capital aux Collectivités Territoriales Décentralisées ainsi qu'aux Établissements publics et autres organismes pour un montant de 156,5 milliards en 2024. Par ailleurs, une provision de 20 milliards a été prévue pour le soutien du prix du gaz et 30 milliards pour les manques à gagner tarifaires au profit d'ENEO. Aussi, les besoins liés aux PPP ont été pris en compte à hauteur de 50 milliards. La baisse des transferts et subventions résulte de celle de la dotation dédiée au soutien du prix du carburant à la pompe qui passe de 453,3 milliards en 2023 à 200 milliards en 2024, en raison des effets conjugués de la baisse des cours mondiaux et du relèvement des prix à la pompe. Ces dépenses s'établiraient en moyenne à 1 076,3 milliards entre 2025 et 2026, en augmentation de 43 milliards (+4,2%) pour tenir compte de la dynamique des pensions et de l'augmentation dans le temps des besoins liés à la prise en charge des PPP.
- **les dépenses en capital** augmentent de 311,1 milliards (+ 27,2%) entre 2023 et 2024 passant de 1 142,2 milliards à 1 403,4 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres augmentent de 153,3 milliards (+36,6%). Cette augmentation prend en compte les besoins liés au financement du P2I pour un montant de 50 milliards, ainsi que la recapitalisation des banques UBA et NFC pour un montant de 11 milliards. Entre 2025 et 2026, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 976,5 milliards, en progression de 573,1 milliards (+40,8%) par rapport à 2024, en vue d'accélérer la mise en œuvre de la politique de développement adossée sur la SND30.
- **la dette publique** est projetée à 1 621,6 milliards en 2024 contre 2 046,8 milliards en 2023 ; soit une baisse de 425,2 milliards (-20,8%), due essentiellement à la réduction d'une part, de la provision pour l'apurement des restes à payer du Trésor de 289,2

milliards, et d'autre part, du principal de la dette intérieure pour un montant de 178,3 milliards. Une provision de 105 milliards a été constituée en 2024 au titre de la dette flottante.

Tableau 39 : Projections des dépenses de l'État sur la période 2024-2026

	2023		2024		2025	2026
	LFI 2023	Rév. 2023	Initiale	Proj. Rév	Proj.	Proj.
<i>(En milliards de F.CFA)</i>						
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>6 550,1</b>	<b>6 472,4</b>	<b>7 072,3</b>	<b>7 653,3</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>3 314,5</b>	<b>3 401,5</b>	<b>3 460,5</b>	<b>3 367,4</b>	<b>3 476,3</b>	<b>3 562,1</b>
<b>Titre 2:</b> Dépenses de personnel	1 257,7	1 313,2	1 359,4	1 382,2	1 426,6	1 473,9
<b>Titre 3:</b> Achats de biens et services	1 021,7	913,4	1 053,1	949,8	982,0	998,5
<i>Dont FINEX</i>	107,2	107,2	113,7	114,0	122,0	130,9
<i>Études/Maîtrises œuvre</i>	70,5	70,5	63,2	30,0	32,1	34,5
<b>Titre 4:</b> Transferts et subventions	1 033,0	1 172,8	1 045,7	1 033,2	1 065,3	1 087,2
<i>Dont Transfert en capital</i>	146,5	146,5	155,0	156,5	156,5	156,5
<b>Titre 6:</b> Charges exceptionnelles	2,1	2,1	2,3	2,3	2,4	2,6
<b>Titre 5: Dépenses de capital</b>	<b>1 169,7</b>	<b>1 142,2</b>	<b>1 392,1</b>	<b>1 403,4</b>	<b>1 816,5</b>	<b>2 136,5</b>
Dépenses s/financement extérieur.	723,5	723,5	766,8	831,3	1 091,1	1 242,7
Dépenses s/ressources propres	416,2	388,7	543,5	480,2	591,3	707,2
Dépenses de Participation/restructuration	30,0	30,0	31,8	41,9	34,1	36,6
<b>Dont Prêts nets</b>	0,0	0,0				
<b>Fonds de Financement Covid-19</b>	0,0	0,0				
<b>Fonds de relance production locale</b>	21,0	21,0	50,0	50,0	70,0	60,0
<b>Additif Décentralisation (DGD)</b>	31,0	31,0	31,0	30,0	30,0	30,0
<b>P2I (Investissement)</b>		0,0	50,0	50,0	100,0	150,0
<b>Service de la Dette</b>	<b>1 738,6</b>	<b>2 046,8</b>	<b>1 616,6</b>	<b>1 621,6</b>	<b>1 679,4</b>	<b>1 864,7</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>898,0</b>	<b>898,0</b>	<b>845,0</b>	<b>825,0</b>	<b>809,0</b>	<b>868,0</b>
Principal	704,0	704,0	663,0	643,0	629,0	688,0
<i>Dont Eurobonds</i>	0,0	0,0		30,9	30,9	
Intérêts	194,0	194,0	182,0	182,0	180,0	180,0
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>840,6</b>	<b>1 148,8</b>	<b>771,6</b>	<b>796,6</b>	<b>870,4</b>	<b>996,7</b>
Principal	521,8	561,8	378,6	383,4	415,8	579,1
<i>Dont Correspondants</i>	0,0	40,0	0,0	0,0		
<i>Accumulation dépôt /Remboursement avances statutaires</i>	41,5	41,5	114,9	119,7	177,7	163,5
<i>Réduction encours BTA</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	119,9	128,9	93,9	134,1	155,7	143,6
Crédits de TVA	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	115,0	374,2	215,0	195,0	215,0	190,0
<i>Dont Variation des Restes à Payer Trésor</i>	100,0	359,2	100,0	70,0	70,0	70,0
<i>Dette non structurée CAA</i>	15,0	15,0	15,0	20,0	20,0	20,0
<i>Dette fiscale compensée/Dette flottante</i>	0,0	0,0	100,0	105,0	125,0	100,0

Source : MINFI/DGB

## II.3 Évolution du déficit budgétaire

En mettant en relation les recettes propres de l'Etat et ses dépenses telles que projetées ci-dessus, il se dégage un déficit budgétaire global de 325,6 milliards en 2024 contre 222,1 milliards en 2023 ; soit une augmentation de 103,5 milliards. Au cours de la période 2025-2026, le déficit budgétaire devrait s'accroître davantage de 159,1 milliards pour se situer en moyenne à 489,7 milliards.

Tableau 40 : Évolution du déficit public sur la période 2024-2026

	2023	2024	2025	2026
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-741,0	-656,0	-818,0	-826,5
Solde global (base ordo, dons compris)	-222,1	-325,6	-482,8	-486,6
Solde budgétaire de référence CEMAC	-496,4	-283,0	-402,5	-486,0

Source : MINFI/DGB

## II.4. Contraintes et risques budgétaires

Les projections budgétaires de la période 2024-2026 restent exposées à divers risques qui pourraient les fragiliser. Il s'agit notamment du risque macroéconomique lié aux hypothèses des projections utilisées, à l'efficacité de l'implémentation des mesures nouvelles devant soutenir l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, à l'appel des garanties données notamment dans le cadre des PPP, au choc sécuritaire, à la liquidité du marché financier intérieur ainsi qu'au décaissement des appuis budgétaires attendus de nos partenaires.

**Du point de vue macroéconomique**, la dynamique de croissance est projetée à 4,3% en 2024 et à 5,1% en moyenne entre 2024 et 2026. Cette dynamique dépend de l'efficacité des programmes et projets visant la distribution des intrants et engrais agricoles, de l'amélioration de la demande extérieure et de celle des agro-industries en matières premières locales, de la mise en service du barrage de Nachtigal et des réseaux de transport, et de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution. En cas de choc sur l'un de ces facteurs, le niveau projeté de la croissance économique serait compromis, et partant, le niveau des recettes fiscales et douanières attendues.

Par ailleurs, une baisse plus prononcée du cours mondial du baril de pétrole et de la production pétrolière, dans un contexte d'incertitude mondiale marqué par la persistance de la crise Russo-Ukrainienne et le vieillissement des champs pétroliers, entraînerait un décalage des recettes pétrolières projetées dans les budgets 2024 et suivants. Il en est de même, si la forte augmentation de la production de gaz annoncée à partir de 2025 ne se réalisait pas.

**Sur le plan institutionnel**, un impact limité des mesures fiscales et d'administration nouvelles constitue un risque de décalage des projections de recettes propres. Aussi, l'entrée en vigueur de la loi sur la fiscalité locale ou de la décision du reversement à la Caisse de Dépôt et de

Consignation des garanties payées par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux, entraîneraient des pertes de recettes de 180 milliards au total.

**Au plan financier**, la dégradation des conditions financières sur le marché financier intérieur notamment la profondeur du marché et les taux d'intérêt, contraint la mobilisation des titres publics d'un montant de 450 milliards sur le triennat. En outre, les décaissements des appuis budgétaires des partenaires au développement notamment le FMI, la Banque Mondiale et l'AFD, sont tributaires du respect de certains repères quantitatifs et mesures préalables dans la mise en œuvre des réformes structurelles engagées dans le cadre du Programme Économique et Financier en cours de mise en œuvre. De plus, une appréciation plus importante du dollar par rapport au FCFA va entraîner des décalages sur les prévisions des recettes pétrolières, du service de la dette extérieure et des décaissements des financements extérieurs.

**La crise sécuritaire et les chocs sanitaires** continuent de peser sur le budget de l'Etat. Par ailleurs, la hausse des subventions des prix des carburants à la pompe, constitue également un risque sur la période 2023-2025 qui pourrait survenir si les cours du pétrole connaissent plutôt une augmentation au lieu d'une baisse.

**Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises** du secteur public et parapublic ainsi que les loyers des PPP y compris les appels des garanties continuent de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'État.

### III- Déterminants de la dépense pour le triennat

Les déterminants de la dépense présentent les principales interventions que le budget de l'Etat financera sur la période 2024-2026. Une synthèse du Programme d'Investissement Prioritaire de l'Etat pour la période 2024-2026, est également présentée à cet effet.

#### III.1. Au niveau de la structure globale du budget

Le budget de l'Etat sur le triennat s'élève à 21 447, 3 milliards dont 6 472,4 milliards en 2024. Près de la moitié des ressources de l'Etat sur le triennat est consacrée aux dépenses de personnel et au service de la dette, soit 9 444, 5 milliards.

De manière précise, la structure des dépenses de l'Etat est la suivante :

- Les dépenses courantes (en moyenne 47,37% du budget global) ;
- Les dépenses d'investissement (en moyenne 28,5% du budget) ;
- Le paiement du service de la dette (en moyenne 24,12% du budget).

S'agissant des dépenses courantes, elles restent portées par les dépenses de personnel et les dépenses de Biens et Services, qui se situent respectivement à 1 426,27 milliards (42,28% ) et à 876,41 milliards (25,96% ) en moyenne par an.

Pour ce qui est du service de la dette publique, 1 721,90 milliards en moyenne annuelle sont programmés sur le triennat 2024-2026, dont 1 621,60 milliards en 2024. La prise en charge de la dette intérieure se chiffre à près de 796,60 milliards en 2024.

Les dépenses en capital quant à elles sont programmées en moyenne sur le triennat à 2 054,16 milliards. Elles restent portées par les décaissements sur financements extérieurs, d'une valeur moyenne de 1 055,03 milliards sur le triennat 2024-2026.

Conformément aux considérations clés de la SND30, lesdites dépenses seront prioritairement affectées à l'achèvement des projets en cours, ainsi qu'à la finalisation des modalités de leur mise en service.

## III.2. Au niveau sectoriel

Les secteurs de la Production et du Développement Social, bénéficient respectivement d'une dotation moyenne de 1 604,72 milliards et 1 316,48 milliards par an, en cohérence avec les objectifs de croissance inclusive poursuivis par le Gouvernement.

La mise en œuvre de la SND30 repose sur quatre piliers (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; et (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. Les développements qui suivent présentent pour chacun de ces piliers, les ressources programmées sur le triennat et les principales activités vers lesquelles celles-ci sont orientées au terme des programmations initiales 2024-2026.

### *III.2.1. Transformation structurelle de l'Économie*

Dans le domaine de la production, les trois importants défis demeurent. Il s'agit de (i) la mise en service des grands projets, afin que ceux-ci contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif ; (ii) la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole en cohérence avec les objectifs d'import-substitution ; et (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation. Par secteur, les principaux déterminants de la dépense se présentent comme suit :

#### *a) Au niveau du Secteur des Infrastructures*

Une dotation budgétaire de 3 988,92 milliards est allouée pour le triennat 2024-2026, dont 1 082,83 milliards en 2024, pour des dépenses essentiellement orientées vers :

- ✓ **Le développement des infrastructures de transport (MINTP et MINT, MINHDU)**

N°	Déterminants	Besoins	
		en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Aménagement des autoroutes et des voies express</b> Conception/Réalisation de l'Autoroute Yaoundé- Douala (phase1) : Travaux complémentaires et Construction des voies de raccordement au réseau urbain de Yaoundé par Nkolbisson et à la Nationale 3 par Boumnyebel ; Contribution de l'Etat pour la construction de la voie expresse Lolabé (port de kribi)-Campo ; Conception/Réalisation de l'Autoroute Yaoundé- Douala (phase2) en mode PPP : Subvention de l'Etat ; Achèvement de l' Autoroute Yaoundé-Nsimalen (section rase camapagne) ; Constructions de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (Section Urbaine)	91,5	362,2
2	<b>Aménagement des routes</b> <b>Aménagement des routes nationales :</b> Construction de la Ring Road, route Bingambo - Grand Zambi, la route Olounou - Oveng - Frontière Gabon, la route Kumba -Mamfé, pénétrante Est de la ville de Douala (Phase II), la route Batchenga - Ntui - Yoko - Lena - Sengbe - Tibati (N15) ; etc... ; <b>Aménagement des routes régionales :</b> Travaux de bitumage de la route Régionale R011101, tronçon : Ngultang (INT N10)-Mengueme Si-Lembe-Yezoum, (phase 1 et 2) ; de la route Régionale R0113, tronçon : Akonolinga-Endom-Obout, (phase 1) ; de la route Maroua-Bogo-Pouss : section Bogo-Pouss ; de la route Régionale R031701, tronçon : Edéa - Dizangue - Mouanko, (phase 1), etc. <b>Aménagement de routes Communales :</b> <b>Désenclavement des bassins de production agropastorale, halieutique et industrielle</b>	306, 2	844,0
4	<b>Réhabilitation des routes</b> <b>Réhabilitation des routes Nationales :</b> Réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda, la route Sangméléma-Nkolotou/outou et bretelle (Axe menant au CODJAL) à Sangméléma ; de la route Edéa - Kribi (N7) ; de la route Mora - Dabanga - Kousseri ; de la route Magada-Guidiguis-Yagoua (141 km) ; de la pénétrante Nord de Yaoundé etc ; <b>Réhabilitation des routes régionales</b> <b>Réhabilitation des routes Communales</b>	199,1	632,4
	<b>Entretien des routes</b> Entretien des routes Nationales, Régionales et Communales	24,0	72,0
4	<b>Achèvement du Plan d'urgence triennal (PLANUT)</b> Bitumage de la route de BABUNGO-OKU-NKOR NONI, de la route Soa - Esse - Awae, de la route Douala - Bonepoupa, de la route de Ekondo Titi - Kumba (N16), de la route Ngaoundéré - Paro (N14) ; de la route Akokan - Batouri (N10) ; de la route Foumban - Koupa Matapit ; de la route Maroua - Bogo ; etc ;	98,8	255,5
5	<b>Entretien et Réhabilitation de la voirie urbaine</b> Construction de la voie de contournement de Yaoundé, Construction de la pénétrante Nord de Yaoundé ; Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes ; C2D Capitales Régionales ; 'Entretien de la voirie en terre dans les communes, de l'Entretien de la voirie des villes secondaires, de la construction de la de la pénétrante nord de Yaoundé (zone urbaine), des travaux de Réhabilitation de la voie "Carrefour OILIBYA -Omnisport-total Ngouso et bretelles et voie Carrefour OILIBYA omnisport-mosquée Ngouso- carrefour Hôtel le paradis et bretelle , des Travaux de réhabilitation du tronçon " Entrée Stade - Carrefour MOUWE" à BANDJOUN, du traitement des nids de poules sur les voies principales des villes de Yaoundé et Douala, etc. ;	53,7	146,8
6	<b>Projet de Mobilité Urbaine de la ville de Douala,</b> Projet de Mobilité Urbaine de la ville de Douala,	7	15,7
7	<b>Construction des infrastructures maritime/portuaire</b> Travaux d'extension du port en eau profonde de Kribi (phase2).	85, 3	164, 3

✓ **Le renforcement de l'offre en énergie électrique et en eau potable (MINEE)**

N°	Déterminants	Besoins	
		en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Modernisation et maintenance des réseaux de transport de l'électricité</b> Interconnexion Tchad-Cameroun : Travaux de construction de la ligne 225 kv entre Ngaoundéré-Ndjamena ainsi que les ouvrages connexes ; du Renforcement et de la stabilisation du réseau électrique de Douala : Travaux de construction des lignes ; de la Construction des lignes 225 kv Ebolowa Kribi et 90KV Mbalmayo Mekin et postes associés ; Construction d'une ligne de transport 400 KV Nachtigal-Bafoussam et ses ouvrages connexe: Maitrise d'œuvre ; etc ;	140, 6	428, 4
2	<b>Réhabilitation et maintenance des infrastructures de transport de l'énergie électrique</b> Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport d'électricité et de Réforme du Secteur ;	35,5	45, 5
3	<b>Maintenance, renforcement et requalification des infrastructures de production d'eau potable d'une capacité de production journalière supérieure à 100 m3</b> Reconfiguration du système d'alimentation en eau de la ville de Yaoundé et de la Réhabilitation de 350 stations scanwater alimentés en énergie solaire	27,5	129,5
4	<b>Construction des aménagements hydroélectriques</b> l'Aménagement hydroélectrique de Birni A Warak, de la Construction des aménagements hydroélectriques de Lom pangar ; du projet d'aménagement hydroélectrique de MEMVE'ELE, de l'aménagement hydroélectrique sur la Menchum, etc ;	27,4	121,3
5	<b>Équilibre financier du secteur de l'électricité</b> Programme axé sur les Résultats dans le secteur de l'électricité (P for R)		180,0
6	<b>Électrification Rurale</b> Projet d'électrification rurales et d'accès à l'électricité dans les zones sous desservies (PERACE) ; Projet d'électrification Rurale de onze (11) localités par systèmes solaires photovoltaïques et d'éclairage public dans neuf Régions du Cameroun	22	125,7

✓ Le développement de l'habitat social, du numérique et la modernisation du cadastre (MINHDU, MINPOSTEL et MINDCAF)

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Amélioration de l'offre en logements décents</b>	19,7	78
	Achèvement de la phase actuelle des travaux des 1 675 logements confiés aux PME locales à Yaoundé et Douala et des Raccordement aux réseaux des concessionnaires de la phase actuelle des 1 675 logements sociaux à Yaoundé et Douala (ENEO, CAMWATER, CAMTEL ; Projet de conception / réalisation de 10 000 logements et leurs équipements socio-culturels à Yaoundé et ses environs (PIZAROTTI).		
2	<b>Accélération de la transformation numérique au Cameroun,</b>	9,4	33
	Mise en œuvre du Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun (PATNUC).		

b) Au niveau du Secteur Rural (MINADER, MINEPIA, MIFOF, MINEPDED)

L'enveloppe budgétaire de 704,84 milliards prévue pour ce secteur sur le triennat 2024-2026, dont 171,08 milliards en 2024, permettra :

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Amélioration de la productivité et de la production des filières céréales</b>	17,7	50
	Soutien à la production de la filière riz, Soutien à la production de la filière maïs, Soutien à la production de la filière sorgho/mil, Soutien à la production de la filière blé		
2	<b>Amélioration de la productivité et de la production des filières industrielles et des produits de niches</b>	6,4	22
	Soutien à la production de la filière palmier à huile (5 milliards), Soutien à la production de la filière coton, Soutien à la production de la filière cacao, Soutien à la production de la filière Cajou, Soutien à la production de la filière café		
3	<b>Structuration, appui conseil et vulgarisation agricole auprès des acteurs</b>	8,6	23,7
	Équipement des acteurs de la chaîne de vulgarisation agricole et de collecte de données de production, Accompagnement des acteurs des filières agricole à la Vulgarisation Agricole, Accompagnement des interprofessions dans le processus de structuration par filière		
4	<b>Gestion des risques et mise en œuvre d'un Dispositif National de Réponse aux Crises Alimentaires</b>	4,9	18,5
	Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA)		
5	<b>Aménagement des bas-fonds</b>	5,2	32,5
	Aménagement de 700 ha dans la plaine centrale.		
6	<b>Désenclavement des bassins de production agricoles</b>	23,4	82,7
	Appui aux projets de développement et EPA (projet (AIVDP) : Agricultural Infrastructure and Value Chain Development Project, Projet de Développement rurale dans les régions du Nord et de l'Adamaoua), Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal		
7	<b>Développement des infrastructures socio-économiques et communautaires en milieu rural</b>	4,6	13,5
	Construction des ouvrages d'art sur pistes agricoles (CTD), Constructions/Réhabilitations des pistes agricoles par les CTD		
8	<b>Développement des mécanismes d'accès aux crédits agricoles à travers l'appui au montage des plans d'affaire bancable pour les OP et interprofessions</b>	4	12,8
	Appui au financement des projets des jeunes : AFOP: FONDS C2D		
9	<b>Soutien et accompagnement des producteurs hommes et femmes et agro-industries</b>	23,5	55,4
	Projet de Développement des chaînes de Valeurs d'élevage et de la Pisciculture au Cameroun(PD-CVEP), ACEFA: Investissement		
10	<b>Fonds de relance production locale</b>	50	180
	Fonds de relance production locale		
11	<b>Construction, réhabilitation et équipement des unités d'abattage de conservation, de commercialisation et de transformation des produits d'élevage bovin</b>	8	32,3
	profit du Projet de Développement de la Commercialisation de Bétaills et des Infrastructure d'Elevage (PD-COBIE)		
12	<b>Facilitation de l'accès des hommes et des femmes aux financements</b>	4,8	23,4
	Projet de Développement de l'Entreprenariat Aquacole (PDEA)		
13	<b>Aménagement des aires protégées</b>	3	7
	Programme de gestion durable des ressources naturelles dans la Région du Sud-ouest (PSMNR-SW), Projet de conservation de la biodiversité transfrontalière de la Tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOMII)		
14	<b>Construction, réhabilitation et équipements des édifices abritant l'administration forestière</b>	9,3	9,6
	Poursuite des travaux de construction de l'immeuble siège du MINFOF ; Équipement de l'immeuble siège de siège de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)		

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
15	<b>Réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE);</b> Réalisation du module complémentaire : RGAE	0,6	1,8
16	<b>Appui aux Programmes Sectoriel Forêts Environnement (PSFE) phase I et II, protection du climat (REDD+) et de l'aménagement du territoire</b>	3,5	11,5

*c) Au niveau du Secteur des Industries et Services (MINMIDT, MINPMEESA, MINCOMMERCE, MINTOURL)*

Une enveloppe budgétaire 120,39 milliards est prévue pour le triennat 2024-2026, dont 35,43 milliards en 2024. Cette dotation est principalement orientée vers :

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Opérationnalisation du PDI</b> Coordination de l'opérationnalisation du PDI	0,7	2,1
2	<b>Mise en place de la technopole agroindustrielle de Ouassa-Baboute</b> Réalisation des études d'exécution du technopole agro-industriel de OUASSA-BABOUTE	0,3	0,4
3	<b>Mise en œuvre du Plan d'Impulsion Initial (P2I)</b> Mise en œuvre du Plan d'Impulsion Initial (P2I)	50	150
4	<b>Appui à la mise en œuvre des projets miniers et renforcement du tissu industriel</b> Acquisition des véhicules pour le suivi des projets ; audit des coûts de recherche engendrés par la société CODIAS SA ; suivi de la mise en œuvre projet d'exploitation du fer de Mbalam ; Audit des coûts de recherche engendrés par la société SINOSTEEL CAM ; etc.	1,4	3,5
5	<b>Identification et cartographie des sites géologiques et miniers à risques</b> Réhabilitation des sites ; Organisation et réalisation des campagnes de collecte de données des Géo-risques ; Élaboration de la carte nationale des géo-risques	1	2,5
6	<b>Développement des zones économiques spécialisées au Cameroun</b> Construction de la voirie de KOUME-BONIS ; Installation de chantier et plan de recollement KOUME-BONIS ; etc.	3,4	27,0
7	<b>Construction des laboratoires de métrologie</b> Acquisition des équipements du laboratoire national de métrologie ; Achèvement et équipement du laboratoire de métrologie de l'ANOR	1,5	4,0
8	<b>Promotion et appui à l'innovation</b> Veille, développement et transfert des technologies ; valorisation et vulgarisation des résultats de la recherche	1,8	4,4
9	<b>Mise en place de mécanismes et de financements innovants</b> Production d'un guide sur les mécanismes de financement innovants en faveur des PMEESA ; Suivi de la mise en œuvre du projet BLU-PASS ; Organisation des JCP-MINPMEESA.	0,90	7,4
10	<b>Mise en place des villages artisanaux</b> Fonctionnement des villages artisanaux ; Construction de la maison de l'artisanat de Ndikinimeki ; Travaux d'assainissement du village d'artisanat spécial de Mbalmayo ; etc.	0,6	4,7
11	<b>Encadrement et maîtrise de la distribution des produits de consommation de masse</b> Régulation des marchés des produits ; Surveillance et assainissement des marchés ; mise en œuvre de la politique du commerce extérieur ; etc.	2	6,7
12	<b>Appui aux CTD pour la mise en valeur et la gestion des sites touristiques communaux</b> Aménagement des sites touristiques et espaces de loisirs d'intérêt local.	1,2	3,6

*III.2.2. Développement du capital humain*

Le principal défi est de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, capables de porter une croissance forte et durable. De même, il est question de moderniser le système de sécurité et de protection sociale. Plus concrètement :

*a) Au niveau du Secteur Santé et nutrition (MINSANTE)*

La dotation générale pour le triennat 2024-2026 s'élève à 777,96 milliards, dont 235,45 milliards en 2024. Les dépenses dans ce secteur seront principalement destinées à :

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Prévention des maladies transmissibles</b> Acquisition et distribution des MILDA	7,6	34,2
2	<b>Renforcement de la vaccination de routine</b> Acquisition des vaccins cofinancés par GAVI, Subvention FPP (Full Portfolio Program) GAVI 5.0, Programme élargie de Vaccination (achat des vaccins) ;	17,7	45,6
3	<b>Renforcement de la prévention du diabète, de l'hypertension artérielle et des autres MCNT</b> Prise en charge globale de la solde dans le programme prévention de la maladie	18,4	55,3
5	<b>Offre infrastructurales et équipements des formations sanitaires</b> Création, équipement, gestion et entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire, Renforcement de l'offre en infrastructure des FOSA de 1ère et 2ème catégories ; Renforcement de l'offre en infrastructure des FOSA de 4ème; 5ème et 6èmes catégories, Renforcement de l'offre en infrastructure des FOSA de 3èmes catégories, etc.	38	120,7
6	<b>Implémentation de la phase 1 de la CSU</b> Appui budgétaire C2D au fonctionnement des FRPS, Coordination des activités de la CSU phase I, Achat des prestations médicales et non médicales du panier de soins CSU phase I des formations Sanitaires (FOSA) de les régions de l'Est Adamaoua extrême-nord nord-ouest	28,9	87
7	<b>Prise en charge du VIH/SIDA, tuberculose, IST et hépatites virales</b> - Prise en charge des personnes vivantes avec le VIH (PVVIH) ; Renforcement de la mise en œuvre des activités du Programme national de lutte contre le SIDA, Prise en charge des tuberculeux, Infections Sexuellement Transmissibles et Hépatites virales, Renforcement de la mise en œuvre des activités du Programme national de lutte contre la tuberculose	28,9	87
8	<b>Gestion des ressources humaines en santé</b> Prise en charge globale de la solde dans le programme Gouvernance et pilotage stratégique du système de santé, Appui aux communes pour le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé et des centres médicaux d'arrondissement, Renforcement des capacités du Personnel	44,3	180
		24,8	75

**b) Au niveau du Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle (MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINRESI MINEFOP)**

Dans ce secteur, une dotation de 2 857,38 milliards est projetée pour le triennat 2024-2026, dont 892,96 milliards en 2024. Ces ressources sont principalement destinées à :

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Transfert des ressources de fonctionnement aux écoles primaires publiques</b> Achat des manuels scolaires dans les EP ; Fonctionnement de l'équipe technique multisectorielle chargée de l'élaboration de la politique nationale du livre et du manuel scolaire ; etc.	10,7	30,959
2	<b>Poursuite de la mise en place de la « politique du livre scolaire » à travers le Projet d'Appui à la Réforme de l'Éducation (PAREC)</b> Renforcement des enseignements du cycle primaire ; Fournitures des manuels scolaires essentiels aux écoles primaires publiques ; Appui aux écoles et communautés hôtes des réfugiés ; Amélioration des résultats scolaires des élèves à travers le financement basé sur la performance des élèves ; Appui aux écoles abritant les déplacés internes ; Recrutement et déploiement des enseignants.	14,7	53,893
3	<b>Sécurisation et organisation matérielle des examens et concours</b> Organisation des examens DECC ; Organisation des examens GCE ; Organisation des examens OBC ; etc.	8,9	26,997
4	<b>Construction et équipement des lycées professionnels</b> Construction et équipement des LP d'Ekounou, d'Akwa ; des LP agricole de Ibal-Oku ; de BIMBIA ; de Lagdo ; de Yagoua ; Projet PEST ; Projet PADESCE ; etc.	9,2	26,925
5	<b>Construction et/ou réhabilitation/VRD dans la filière normales et technologiques</b> Construction du bloc administratif et pédagogique du NAHPI de Bamenda ; Construction du Campus de l'ENS de l'Université de Ngaoundéré à Bertoua ; Travaux de constructions de l'ENSET de KUMBA ; Construction d'un bloc administratif devant abriter l'École Nationale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Yaoundé I à Ebolowa ; Travaux de construction des Universités d'Ebolowa, Bertoua et Garoua ; Travaux de construction et équipements de l'ENSPM de l'université de Maroua ; Réhabilitation et équipements de l'IUT-FV de l'université de Dschang ; Construction et équipement de la Faculty of Engineering and Technology (FET) -Buea ; Construction du bloc administratif et pédagogique du NAHPI de Bamenda ; Construction de l'amphithéâtre 500 et bureaux connexes de l'EGEM de l'Université de Ngaoundéré ; PROJET DE CONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT DE L'ÉCOLE DE GÉNIE CHIMIQUE ET DES INDUSTRIES MINÉRALES DE L'UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRÉ ; Travaux de construction des Universités d'Ebolowa, Bertoua et Garoua.	6,1	28,0
6	<b>Accompagnement des acteurs de la recherche</b> Appui financier des enseignants chercheurs dans la production et la publication des résultats de la recherche	13,5	27,033
7	<b>Construction, équipement et réhabilitation des infrastructures dans les structures publiques de formation professionnelle</b> Projet de développement du Centre de Formation professionnelle rapide des métiers industriels (CFPR-MI) de PITOIA ; Construction des CFM de Mvomeka'a, de Ngomedzap, de Fontem ; Projet d'Appui à la Promotion de l'entrepreneuriat, à	2,5	15,971

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
	l'amélioration des compétences et la compétitivité dans les secteurs Énergie, Transport, BTP-Économie verte et TIC (PEACC) ; Transformation de 20 SAR/SM en CFM (Planet One) ; etc.		
<b>8</b>	<b>Mise en adéquation des programmes de formation avec les besoins en compétences du marché de l'emploi</b>	<b>4,1</b>	<b>12,232</b>
	Projet d'Appui au développement des compétences pour la croissance et l'emploi (PADESCE) ; Élaboration des référentiels de formation professionnelle ; etc.		

**c) Au niveau du Secteur développement social (MINAS, MINPROFF, MINAC, MINSEP)**

Dans ce secteur, une dotation de 187,54 milliards est projetée pour le triennat 2024-2026, dont 59,65 milliards en 2024. Ces ressources sont principalement destinées à :

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
<b>1</b>	<b>Pise en œuvre de la politique gouvernementale de soutien aux personnes les plus pauvres et vulnérables à travers le projet « filets sociaux »</b>	<b>10,6</b>	<b>42,7</b>
	Projet filets sociaux		
<b>2</b>	<b>Protection sociale des personnes handicapées</b>	<b>6,8</b>	<b>17</b>
	Projet de construction du CRPH de Maroua, projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Émile LEGER (CNRPH-CPEL) de Yaoundé, Projet d'informatisation de la Carte Nationale d'Invalidité (CNIInv)		
<b>3</b>	<b>Poursuite de l'informatisation de la Carte Nationale d'Invalidité</b>	<b>0,25</b>	<b>0,4</b>
	Projet d'informatisation de la Carte Nationale d'Invalidité (CNIInv)		
<b>4</b>	<b>Renforcement de l'employabilité des femmes et Développement de l'entrepreneuriat féminin</b>	<b>3,3</b>	<b>10</b>
	Construction, réhabilitation, sécurisation et équipement des Unités Techniques Spécialisées du MINPROFF, Formation femmes et filles à la création des AGR, Promotion de l'entrepreneuriat féminin, Renforcement des capacités économiques des femmes		
<b>5</b>	<b>Vulgarisation et suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre</b>	<b>0,6</b>	<b>1,8</b>
	Vulgarisation et suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre		

**III.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique (MINJEC, MINEFOP, MINTSS)**

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de promouvoir et favoriser l'accès à un emploi décent pour un grand nombre de travailleurs à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie. Ainsi, une dotation de 223,70 milliards est projetée pour le triennat 2024-2026, dont 65,64 milliards en 2024.

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
<b>1</b>	<b>Promotion des valeurs civiques et éthiques auprès des populations</b>	<b>2,2</b>	<b>6,8</b>
	Accompagnement des organes de promotion de l'éducation civique (ASCNPD) ; Campagne Nationale d'Éducation populaire et Civique ; Réarmement moral et civique des jeunes bénéficiaires du PTS-Jeune (REAMORCE)		
<b>2</b>	<b>Développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des structures d'encadrement des jeunes</b>	<b>7,7</b>	<b>39,3</b>
	Accompagnement financier des jeunes dans le cadre du PTS-Jeunes, Renforcement des capacités techniques, entrepreneuriales et managériales des jeunes filles et des jeunes garçon, Coordination des activités de développement des structures d'encadrement des jeunes, Appui aux CTD pour la Participation à la mise en place (Construction et Équipement), à l'entretien (réhabilitation) et à l'administration des centres de formation		
<b>3</b>	<b>Développement de l'auto-emploi</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>
	Développement des microprojets (micro-entreprises)		
<b>4</b>	<b>Renforcement de l'insertion professionnelle</b>	<b>0,16</b>	<b>0,48</b>
	Appui à l'embauche des primo-demandeurs ; Opérationnalisation du Programme de Promotion des emplois verts		

### III.2.4. Gouvernance, décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat

Dans le domaine de la gouvernance, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. La dotation dans ce domaine pour le triennat 2024-2026 est de 3 134,44 milliards, dont 950,54 milliards en 2024.

#### a) En matière de Gouvernance politique et décentralisation (MINDDEVEL, MINAT)

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Appui aux CTD pour le développement local</b> Appui aux CTD pour le développement local	36	108
2	<b>Projet Gouvernance locale et résilience communautaire</b> Projet Gouvernance locale et résilience communautaire	24	60, 3
3	<b>Promotion du développement socio-économique des circonscriptions administratives</b> Organisation des tournées des autorités administratives aux niveaux central, régional, départemental et au niveau des arrondissements ; etc.	2, 8	8, 4
4	<b>Assistance gouvernementale aux victimes des catastrophes</b> Interventions d'urgence ; Aide et secours.	2	6

#### b) En matière de gouvernance administrative, économique et financière (MINMAP, MINFI, MINEPAT, MINFOPRA) :

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Renforcement de la qualité du système des marchés publics et Organisation du système des marchés publics</b> Contrôle à priori de la passation des marchés publics ; Accompagnement des acteurs à la passation en ligne des marchés publics via COLEPS ; Catégorisation des entreprises du secteur du BTP.	1, 1	3, 3
2	<b>Contrôle externe de l'exécution des marchés publics</b> Contrôle externe de l'exécution des marchés publics	1,0	3,0
3	<b>Finalisation de la mise en œuvre du SIGIPES</b> - Finalisation de la mise en œuvre du SIGIPES 2	1, 4	1, 4
4	<b>Élaboration des textes normatifs et outils méthodologiques relatifs à la réforme des finances publiques</b> Mise en place d'un cadre opérationnel de la Budgétisation sensible au genre ; Élaboration du projet de décret fixant les règles relatives au comité de gestion ; etc.	1, 6	5, 072
5	<b>Modernisation de la tenue de la comptabilité et reddition des comptes publics</b> Tenue de la comptabilité publique	2,6	20,2
6	<b>Pilotage et animation des activités de réformes</b> Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion des Finances Publiques (PARGFIP) ; Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) ; etc.	4, 7	15, 693
7	<b>Suivi de la mise en œuvre des programmes et projets de développement</b> Contribution de l'Etat pour le PNDP ; Projet Filets sociaux.	19, 7	127, 911
8	<b>Renforcement de la dimension population dans les plans et programmes de développement</b> Projet Régional sur l'Autonomisation de la Femme et le Dividende Démographique (SWEDD) ; Projet Intégration des questions de population dans les politiques et stratégies de développement ; etc.	8, 2	24, 011
9	<b>Mise en œuvre des projets et programmes d'aménagement du territoire</b> Mise en œuvre des activités du Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT) ; Mise en œuvre des activités du Programme de Développement Intégré Communautaire de l'Atlantique (PDICA) ; Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA-Logone) ; etc.	17	138, 270
10	<b>Projet d'Amélioration de la Qualité de la Dépense Publique et du système statistique (PEPS)</b> Projet d'Amélioration de la Qualité de la Dépense Publique et du système statistique (PEPS)	3,3	9,9

**c) En matière de justice, sécurité, défense et diplomatie (MINJUSTICE, MINREX, MINDEF, DGSN)**

N°	Déterminants	Besoins en milliards de FCFA	
		2024	2024-2026
1	<b>Construction, équipement et maintenance des complexes modernes des services judiciaires</b>	2,7	11,522
	Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé : Travaux de construction et équipements ; Complexe Moderne des Services judiciaire de Douala : Travaux de construction ; etc.		
2	<b>Construction, réhabilitation et équipement des Palais de justice</b>	2,3	11,457
	Palais de Justice d'Edea : Travaux de construction ; Palais de Justice de Ngambe : Travaux de construction ; etc.		
3	<b>Gestion optimale des Missions Diplomatiques</b>	15	45,572
	Pilotage des Ambassades du Cameroun à l'étranger		
4	<b>Réhabilitation et rénovation des immeubles diplomatiques</b>	1,9	4,552
	Réhabilitation de la chancellerie et de la résidence AMBACAM Londres ; Rénovation de la résidence AMBACAM LA HAYE ; etc.		
5	<b>Poursuite des construction pour l'installation des nouvelles unités militaires créées et l'équipement des troupes</b>		
6	<b>Densification de la présence des forces de l'ordre sur le territoire national</b>		

### III.3. Le programme d'investissement prioritaire 2024-2026

Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) est l'outil de sélection et de programmation des projets d'investissements prioritaires du Gouvernement sur une période de trois (03) ans. Le PIP permet de :

- améliorer l'impact de l'investissement public ;
- renforcer la préparation et la priorisation des projets au sein des administrations ;
- limiter la pratique du saupoudrage, au regard de la multiplicité des projets et programmes qui se juxtaposent souvent, rendant inefficaces les projets mis en œuvre ;
- renforcer la cohérence du portefeuille des projets d'investissement public du Gouvernement, en relation avec la Stratégie Nationale de Développement ;
- organiser la déclinaison de la Stratégie Nationale de Développement en projets opérationnels, cohérents et mutuellement intégrés, par année de mise en œuvre.

De plus, ce cadre accorde une attention particulière au suivi de la mise en œuvre des projets qui y sont retenus, à la fois :

- sur le plan budgétaire, à travers une allocation de ressources optimales et en priorité, en vue de leur mise en œuvre efficace ;
- en termes de suivi étroit de la mise en œuvre pour s'assurer de l'effectivité des réalisations, et apporter des corrections aux obstacles entravant la bonne réalisation des projets retenus.

Le PIP 2024-2026 a été élaboré dans un contexte marqué par : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la SND30, (ii) un espace budgétaire fortement contraint par l'important volume des engagements en cours ; (iii) d'importantes contraintes d'endettement ; (iv) la mise en œuvre du Programme Économique et Financier avec le FMI ; (v) les enseignements tirés de la gestion des projets.

Sur la base de ce contexte, les principaux défis adressés par le PIP 2024-2026 sont les suivantes:

- Achever et mettre en service les grands projets en cours d'exécution ;
- Accélérer la politique d'import-substitution à travers notamment la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole ;
- Assurer une bonne exécution du Programme d'Impulsion Initiale (P2I) ;
- Poursuivre la mise en œuvre des plans de reconstruction du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord ;
- Poursuivre le renforcement et la consolidation du processus de Décentralisation.

La sélection et la programmation des projets suivant ces considérations sont présentées en annexe.

## CONCLUSION

En résumé, avec une croissance économique estimée à 4,0% la situation macroéconomique de l'année 2022 est marquée par une reprise de l'activité malgré des pressions inflationnistes et des perturbations sur les chaînes logistiques, induites par les effets négatifs de la crise ukrainienne et la politique zéro Covid en Chine. En 2023, la croissance économique devrait s'établir à 3,8% contre 4,2% initialement prévue, en lien avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale et les dernières évolutions de la conjoncture nationale, notamment une baisse de la production pétrolière plus importante qu'initialement prévue.

Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, les ressources du budget de l'Etat mobilisées en 2022 s'élèvent à 5 988,5 milliards pour une prévision de 5 992,7 milliards, soit un taux de réalisation de 99,9%. Par rapport à 2021, ces ressources augmentent de 935,7 milliards (+18,5%), du fait de la bonne tenue des recettes internes, et particulièrement des recettes non pétrolières, en lien avec la reprise de l'activité économique.

Quant aux orientations stratégiques des politiques publiques pour la période 2024-2026, les différents défis portent sur la finalisation et la mise en service des grands projets, la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole et l'implémentation de la politique de l'import substitution. De plus, le Gouvernement entend durant ce triennat, mener les actions en faveur du renforcement et de la consolidation du processus de décentralisation.

Relativement à la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur le prochain triennat, elle va continuer de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant à assurer la soutenabilité du déficit budgétaire, dans l'optique d'assurer la viabilité de la dette, tout en garantissant une mise en œuvre satisfaisante de la SND30, en cohérence avec le Programme Économique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, sur la base des hypothèses macroéconomiques, des efforts envisagés en matière fiscale et des financements potentiels (intérieurs et extérieurs), les ressources de l'Etat projetées en 2024 sont de 6 472,4 milliards. Sur la période 2025-2026 ces ressources s'établiraient à 5 519,6 milliards en moyenne entre 2025 et 2026.

En ce qui concerne les dépenses, les perspectives budgétaires pour le triennat 2024-2026, prévoient 3 377,4 milliards en 2024, 3 476,3 milliards en 2025 et 3 562,1 milliards en 2026 pour le fonctionnement. Les investissements sont respectivement de 1 393,4 milliards ; 1 816,5 milliards et 2 136,5 milliards pour ces années.

Au cours de la période 2024-2026, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer en moyenne à 242,4 milliards. Ainsi, le déficit budgétaire global devrait se situer à 1,0% du PIB en 2024 contre 0,8% en 2023. A moyen terme, ce déficit devrait se creuser pour s'établir à 1,4% en 2026.

Il convient de relever que les projections budgétaires ainsi présentées restent exposées à divers risques qui pourraient les fragiliser et qu'il faudrait s'atteler à maîtriser pour éviter les dérapages budgétaires. Dans le même esprit, le principe de prudence devrait gouverner la recherche de financement dans le cadre de l'endettement intérieur et extérieur.

Annexe 1 : TOFE 2024-2026

(En milliards de FCFA)			2023		2024		2025	2026	
	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	Réal. 2022 (NBE 2003)	LF 2023	Rév. 2023	Initiale	Proj. Rév	Proj.	Proj.
<b>Total ressources</b>	<b>6 007,7</b>	<b>6 007,7</b>	<b>5 995,0</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>6 550,2</b>	<b>6 472,4</b>	<b>7 072,2</b>	<b>7 653,3</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>4 223,2</b>	<b>4 223,2</b>	<b>4 497,4</b>	<b>4 676,4</b>	<b>4 780,4</b>	<b>5 042,2</b>	<b>4 925,3</b>	<b>5 329,7</b>	<b>5 709,6</b>
Recettes pétrolières	806,0	806,0	973,8	807,0	841,8	786,4	646,5	670,8	663,5
Recettes non pétrolières	3 274,9	3 274,9	3 419,4	3 778,5	3 837,7	4 159,6	4 182,5	4 578,6	5 002,9
Recettes fiscales	3 048,7	3 048,7	3 187,1	3 528,1	3 568,4	3 894,3	3 912,1	4 289,0	4 710,2
Impôts et taxes	2 184,8	2 184,8	2 285,9	2 523,4	2 594,7	2 798,5	2 854,5	3 140,0	3 459,2
Dont Transfert fiscalité CTD							130,0	130,0	130,0
Caisse dépôt et consignation							50,0	50,0	50,0
Recettes douanières	863,9	863,9	901,2	1 004,7	973,7	1 095,8	1 057,6	1 149,0	1 250,9
Recettes non fiscales	226,2	226,2	232,3	250,4	269,3	265,3	270,5	289,6	292,7
Dons	142,3	142,3	104,2	91,0	101,0	96,2	96,3	80,3	43,2
Projets	33,3	33,3	48,9	35,4	35,4	37,5	37,6	40,3	43,2
Programme	109,0	109,0	55,3	55,6	65,6	58,7	58,7	40,0	0,0
Dont Appui budgétaire UE					10,0				
<b>Financement Brut</b>	<b>1 784,5</b>	<b>1 784,5</b>	<b>1 497,6</b>	<b>1 598,4</b>	<b>1 862,1</b>	<b>1 508,0</b>	<b>1 547,0</b>	<b>1 742,6</b>	<b>1 943,7</b>
Prêts projet	746,5	746,5	639,4	795,4	795,4	843,0	907,7	1 172,8	1 330,4
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	313,0	313,0	286,8	240,0	224,1	146,0	134,0	0,0	0,0
Dont FMI	150,0	150,0	121,8	139,0	136,0	43,0	46,0	0,0	0,0
UE	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0				
AFD	45,0	45,0	45,9	27,0	27,0		26,0	0,0	0,0
BM	53,0	53,0	66,1	64,0	61,1		62,0		
BAD	50,0	50,0	53,0	0,0	0,0				
Autres	15,0	15,0	0,0	0,0	0,0	103,0			
Emission des titres (MLT)	350,0	350,0	495,2	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0
Financement bancaire (hors titres pub)	70,0	70,0		71,7	271,7	69,0	55,4	119,7	163,3
Autres emprunts	200,0	200,0		0,0	0,0				
DTS FMI	70,0	70,0	76,2	0,0	80,0				
<b>Financement exceptionnel</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>	<b>41,3</b>	<b>40,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dont FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
UE (Fonds de concours CAS-Covid)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
AFD (Fonds de concours CAS-Covid)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
BM (Fonds de concours CAS-Covid)	35,0	35,0	0,0	0,0	0,0				
BAD (PARPAC)	0,0	0,0		41,3	40,9				
BDEAC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
PME (Fonds de concours CAS-Covid)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Allegement dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Autres financements (Fonds de concours CAS-Covid)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>6 007,7</b>	<b>6 007,7</b>	<b>5 937,4</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>6 550,1</b>	<b>6 472,4</b>	<b>7 072,3</b>	<b>7 653,3</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>2 927,4</b>	<b>3 248,9</b>	<b>3 231,1</b>	<b>3 314,5</b>	<b>3 401,5</b>	<b>3 460,5</b>	<b>3 367,4</b>	<b>3 476,3</b>	<b>3 562,1</b>
Titre 2: Dépenses de personnel	1 174,3	1 188,0	1 193,1	1 257,7	1 313,2	1 359,4	1 382,2	1 426,6	1 473,9
Titre 3: Achats de biens et services	739,9	841,8	886,5	1 021,7	913,4	1 053,1	949,8	982,0	998,5
Dont FINEX		114,7	0,0	107,2	107,2	113,7	114,0	122,0	130,9
Etudes/Maîtrises œuvre				70,5	70,5	63,2	30,0	32,1	34,5
Titre 4: Transferts et subventions	1 013,2	1 217,4	1 151,5	1 033,0	1 172,8	1 045,7	1 033,2	1 065,3	1 087,2
Dont Transfert en capital				146,5	146,5	155,0	156,5	156,5	156,5
Titre 6: Charges exceptionnelles		1,8		2,1	2,1	2,3	2,3	2,4	2,6
Titre 5: Dépenses de capital	1 419,0	1 097,5	1 278,9	1 169,7	1 142,2	1 392,1	1 403,4	1 816,5	2 136,5
Dépenses s/financements exter,	779,8	665,7	688,3	723,5	723,5	766,8	831,3	1 091,1	1 242,7
Dépenses s/ressources propres	620,3	412,8	580,6	416,2	388,7	543,5	480,2	591,3	707,2
Dépenses de Participation/restructuration	19,0	19,0	10,0	30,0	30,0	31,8	41,9	34,1	36,6
<b>Dont Prêts nets</b>	<b>-20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-2,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>				
<b>Fonds de Financement Covid-19</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>	<b>6,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>				
<b>Fonds de relance production locale</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>		<b>21,0</b>	<b>21,0</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>	<b>70,0</b>	<b>60,0</b>
<b>Additif Décentralisation (DGD)</b>	<b>31,0</b>	<b>31,0</b>		<b>31,0</b>	<b>31,0</b>	<b>31,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>
<b>P2I (Investissement)</b>				<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Service de la Dette</b>	<b>1 560,3</b>	<b>1 560,3</b>	<b>1 423,0</b>	<b>1 738,6</b>	<b>2 046,8</b>	<b>1 616,6</b>	<b>1 621,6</b>	<b>1 679,4</b>	<b>1 864,7</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>677,0</b>	<b>677,0</b>	<b>757,4</b>	<b>898,0</b>	<b>898,0</b>	<b>845,0</b>	<b>825,0</b>	<b>809,0</b>	<b>868,0</b>
Principal	520,0	520,0	588,6	704,0	704,0	663,0	643,0	629,0	688,0
Dont Eurobonds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		30,9	30,9	
Intérêts	157,0	157,0	168,8	194,0	194,0	182,0	182,0	180,0	180,0
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>883,3</b>	<b>883,3</b>	<b>665,6</b>	<b>840,6</b>	<b>1 148,8</b>	<b>771,6</b>	<b>796,6</b>	<b>870,4</b>	<b>996,7</b>
Principal	570,7	570,7	475,8	521,8	561,8	378,6	383,4	415,8	579,1
Dont Correspondants	30,0	30,0	6,6	0,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation dépôt /Remboursement avances statutaires	0,0	0,0	4,4	41,5	41,5	114,9	18,7	17,7	163,5
Réduction encours BTA	50,0	50,0	9,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	82,6	82,6	39,2	119,9	128,9	93,9	134,1	155,7	143,6
Crédits de TVA	84,0	84,0	80,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	146,0	146,0	70,6	115,0	374,2	215,0	195,0	215,0	190,0
Dont Variation des Restes à Payer Trésor	120,0	120,0	58,4	100,0	359,2	100,0	70,0	70,0	70,0
Dette non structurée CAA	26,0	26,0	6,6	15,0	15,0	15,0	20,0	20,0	20,0
Dette fiscale compensée/Dette flottante			5,6	0,0	0,0	100,0	105,0	125,0	100,0
<b>Capacité (+)/Besoin de financement (-)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>57,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Solde primaire non pétrolier (dons compris)</b>	<b>-1 114,2</b>	<b>-1 114,2</b>	<b>-1 070,8</b>	<b>-750,7</b>	<b>-741,0</b>	<b>-761,8</b>	<b>-656,0</b>	<b>-818,0</b>	<b>-826,5</b>
Solde global (base ordo, dons compris)	-47,8	-47,8	-305,0	-257,6	-222,1	-251,3	-325,6	-482,8	-486,6
<b>Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)</b>	<b>-2,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,4</b>
<b>Solde budgétaire de référence CEMAC</b>	<b>-3,3</b>	<b>-3,3</b>	<b>-2,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,4</b>
Recettes nettes des remboursements des crédits de TVA	3 190,9	3 190,9	3 339,4	3 694,5	3 753,7	4 075,6	4 098,5	4 494,6	4 918,9
<b>Pression fiscale</b>	<b>11,8%</b>	<b>11,8%</b>	<b>11,9%</b>	<b>12,6%</b>	<b>12,7%</b>	<b>13,1%</b>	<b>13,1%</b>	<b>13,4%</b>	<b>13,7%</b>
<b>Soutenabilité Dép. personnel</b>	<b>39,6%</b>	<b>40,1%</b>	<b>38,4%</b>	<b>36,5%</b>	<b>37,7%</b>	<b>35,7%</b>	<b>36,1%</b>	<b>33,9%</b>	<b>31,9%</b>
PIB nominal	27 070,0	27 070,0	27 959,0	29 255,0	29 446,0	31 006,0	31 288,0	33 499,0	35 946,0
Taux croissance (%)	4,0	4,0	4,0	4,2	3,8	4,9	4,3	5,0	5,1
Déflateur du PIB	3,9	3,9	6,9	1,7	1,5	1,5	1,9	2,0	2,1

Source : MINFI

## Annexe 2 : TOFE 2024-2026 (% du PIB)

(En % du PIB)	2020		2021			2022				2023		2024		2025 2026	
	LFR 2020	Réal.	LFR	Est.	Réal.	LFI	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	Réal. NBE 2019	LFI	Rév.	Initiale	Rév	Proj.	Proj.
<b>Total ressources</b>	<b>21,4</b>	<b>19,9</b>	<b>23,0</b>	<b>21,7</b>	<b>20,0</b>	<b>21,0</b>	<b>21,8</b>	<b>21,8</b>	<b>21,2</b>	<b>21,3</b>	<b>22,2</b>	<b>21,1</b>	<b>20,7</b>	<b>21,1</b>	<b>21,3</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>13,4</b>	<b>13,7</b>	<b>14,6</b>	<b>13,8</b>	<b>14,2</b>	<b>15,1</b>	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>	<b>16,1</b>	<b>16,0</b>	<b>16,2</b>	<b>16,3</b>	<b>15,7</b>	<b>15,9</b>	<b>15,9</b>
Recettes pétrolières	1,2	1,8	2,2	1,9	1,9	2,1	3,0	3,0	3,5	2,8	2,9	2,5	2,1	2,0	1,8
Recettes non pétrolières	11,7	11,7	12,1	11,6	12,0	12,5	12,1	12,1	12,2	12,9	13,0	13,4	13,4	13,7	13,9
Recettes fiscales	10,8	10,9	11,3	10,9	11,3	11,6	11,3	11,3	11,4	12,1	12,1	12,6	12,5	12,8	13,1
Impôts et taxes	7,8	7,9	8,0	7,7	7,9	8,2	8,1	8,1	8,2	8,6	8,8	9,0	9,1	9,4	9,6
Recettes douanières	2,9	3,0	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,2	3,2	3,4	3,3	3,5	3,4	3,4	3,5
Recettes non fiscales	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8
Dons	0,5	0,1	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1
Projets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0
<b>Financement Brut</b>	<b>8,0</b>	<b>6,2</b>	<b>8,5</b>	<b>7,9</b>	<b>5,8</b>	<b>5,9</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>5,1</b>	<b>5,3</b>	<b>5,9</b>	<b>4,9</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>
Prêts projet	3,0	1,9	2,9	2,8	1,6	2,8	2,8	2,8	2,3	2,7	2,7	2,7	2,9	3,5	3,7
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	1,0	0,5	0,9	0,7	0,8	1,4	1,2	1,2	1,0	0,8	0,8	0,5	0,4	0,0	0,0
Emission des titres	1,9	1,6	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,8	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3
Financement bancaire	0,4	0,8	0,5	0,4	0,0	0,4	0,3	0,3	0,0	0,2	0,9	0,2	0,2	0,4	0,5
Autres emprunts	0,0	0,2	1,9	1,8	1,8	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financements exceptionnels	1,8	1,2	0,9	0,8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>20,5</b>	<b>18,8</b>	<b>22,0</b>	<b>21,3</b>	<b>19,8</b>	<b>20,8</b>	<b>21,8</b>	<b>21,8</b>	<b>21,2</b>	<b>20,6</b>	<b>21,7</b>	<b>20,0</b>	<b>20,3</b>	<b>20,5</b>	<b>20,6</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>10,2</b>	<b>10,6</b>	<b>10,0</b>	<b>9,7</b>	<b>11,2</b>	<b>9,7</b>	<b>10,8</b>	<b>12,0</b>	<b>11,6</b>	<b>11,3</b>	<b>11,5</b>	<b>11,2</b>	<b>10,8</b>	<b>10,4</b>	<b>9,9</b>
Dépenses de personnel	4,7	4,5	4,4	4,3	4,3	4,2	4,3	4,4	4,3	4,3	4,5	4,4	4,4	4,3	4,1
Achats de biens et services	3,0	3,5	3,0	2,9	3,9	3,0	2,7	3,1	3,2	3,5	3,1	3,4	3,0	2,9	2,8
Dont FINEX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Etudes/Maîtrises Œuvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Transferts et subventions	2,4	2,6	2,6	2,5	2,9	2,5	3,7	4,5	4,1	3,5	4,0	3,4	3,3	3,2	3,0
Dont transferts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses de capital</b>	<b>5,7</b>	<b>4,5</b>	<b>5,6</b>	<b>5,4</b>	<b>4,2</b>	<b>5,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,1</b>	<b>4,6</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>5,1</b>	<b>5,5</b>
Dépenses s/financemnt exter.	3,1	2,0	3,0	2,9	1,8	2,9	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,7	3,3	3,5
Dépenses s/ressources propres	2,5	2,3	2,4	2,3	2,3	2,5	2,3	1,5	2,1	1,4	1,3	1,8	1,5	1,8	2,0
Dépenses de Participation/restructuration	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêt nets	0,0	0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Financement Fonds Covid-19</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Fonds de relance production locale</b>			<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
<b>Additif Décentralisation (DGD)</b>			<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>P2I (Investissement)</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Service de la Dette</b>	<b>4,7</b>	<b>3,7</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>	<b>4,4</b>	<b>5,6</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>	<b>5,1</b>	<b>5,3</b>	<b>6,3</b>	<b>4,6</b>	<b>5,2</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>2,2</b>	<b>1,5</b>	<b>3,7</b>	<b>4,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
Principal	1,5	0,9	2,9	3,0	2,3	2,0	1,9	1,9	2,1	2,4	2,4	2,1	2,1	1,9	1,9
Intérêts	0,7	0,6	0,8	0,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,2</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>
Principal	1,6	1,2	1,8	1,3	1,5	2,0	2,1	2,1	1,7	1,8	1,9	1,2	1,2	1,2	1,6
Intérêts	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,4
Crédits de TVA	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marketteurs)	0,3	0,4	0,4	0,4	-0,5	0,4	0,5	0,5	0,3	0,4	1,3	0,6	0,6	0,6	0,5

Source : MINFI

ADMINISTRATIONS	MESURES NOUVELLES
<b>MINCOMMERCE</b>	Frais de délivrance des agréments à l'exercice de l'activité commerciale
	Frais d'agrément d'importation des motocycles et des pièces détachées
	Frais de dispenses
	Frais de délivrance d'exercice pour les organismes exerçant dans le secteur du cacao et du café
	Frais d'agrément pour les sociétés exerçant dans le contrôle de la qualité du cacao et du café
	Frais de délivrance des agréments CEMAC
	Frais de dossier relatifs à la délivrance des attestations de carence
	Frais la délivrance des agréments aux prestataires métrologiques
	Frais d'études et essai de modèle
	Validations de prix
	Dépôt des barèmes
	Commercialisation de la mercuriale en ligne
<b>MINSANTE</b>	Frais d'homologation des pharmacies, médicaments, et laboratoire d'analyse
	Frais d'ouverture, d'exploitation, de renouvellement de suspension ou retrait d'agrément d'une entreprise privée d'hygiène et/ou d'assainissement
	Frais d'homologation des compléments alimentaires
	Frais de dépôt des dossiers du concours
	Recettes des établissements publics
	Quote-part des recettes des établissements privés reversés au MINSANTE
	Frais pour la création et l'ouverture des écoles de formation privées
	Frais d'évaluation des protocoles de recherche soumis au comité d'éthique
	Frais pour la création et l'ouverture des centres de santé privés
<b>MINPROFF</b>	Frais d'inscription dans les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF)
	Frais de scolarité dans les CPFF
	Vente des produits générés par les CPFF
<b>MINPMEESA</b>	Les loyers des galeries artisanales
	La location des chaises
	Les commissions sur les ventes des produits artisanaux
	Les ventes des produits artisanaux via la galerie virtuelle
	La location des espaces pour l'évènementiel
	Les foires et salons
<b>MINAS</b>	Contribution aux frais de scolarité ordinaire et dans les centres de formation
	Participation des parents, des familles ou des tiers à la formation, à la rééducation, à la réhabilitation ou l'encadrement des pensionnaires admis dans les institutions
	Frais de main d'œuvre perçus sur les prestations fournies aux usagers
	Revenus des fermes agricoles et de l'élevage
	Frais de location (bâtiments et salles pour les cérémonies) et les recettes générées dans les ateliers de formation (coiffure mixte, couture mixte, menuiserie métallique, mécanique auto, menuiserie bois, les frais de location des terrains et aires de jeux)

ADMINISTRATIONS	MESURES NOUVELLES
<b>MINDEF, DGSN, MINJUSTICE, MINT, MINTP</b>	Transposition dans la Loi de finances 2024, des aspects financiers du Code de Procédure Pénale
<b>MINHDU</b>	Frais relatifs à la délivrance des actes d'urbanisme
	Frais relatifs à l'exercice des activités immobilières
	Frais de délivrance des agréments aux experts immobiliers
	Frais de délivrance des agréments de contrôle aux organismes privés en sécurité incendie
	Frais de délivrance des agréments aux entreprises exerçant dans la pré-collecte des déchets ménagers solides
	Frais engrangés par les sanctions relatives au non-respect des dispositions réglementaires en matière de gestion des déchets/hygiène et salubrité
	Frais dégradation de la chaussée avec dérogation spéciale
	Frais engrangés par les sanctions pour destruction et/ou occupation irrégulière de la route et/ou des équipements routiers
<b>MINADER</b>	Frais de délivrance des certificats phytosanitaires
	Frais de délivrance des permis d'importation
<b>MINTOUL</b>	Frais de dépôt de dossier de demande de construction, renouvellement, extension, agrément, exploitation des établissements de tourisme et des loisirs
<b>MINT</b>	Revalorisation des tarifs appliqués des recettes dans le secteur maritime ( <i>Livrets professionnels maritimes, Cartes d'identité des marins, Autorisations provisoires, Inscriptions provisoires / Livret Maritime temporaire, Agréments aux professions maritimes et para maritimes</i> )
<b>MINFOF</b>	Revalorisation des tarifs existants pour les recettes relevant du secteur de la Forêt et de la Faune
<b>MINESUP</b>	Frais de certification des documents officiels
	Frais de délivrance des équivalences des titres, grades et diplômes étrangers
	Frais de dossier relatif à la présentation des dossiers de candidatures au Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU)
	Frais d'authentification des diplômes
<b>MINJEC</b>	Frais de traduction des documents à la demande des usagers
	Frais d'inscription des jeunes à la carte jeune biométrique
	Frais d'inscription des jeunes dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CPMPJ)
	Frais relatifs à l'incubation au sein des CMPJ
	Frais de location de la logistique d'animation au CMPJ Reference de Yaoundé
	Vente des produits et services des ateliers d'application dans les CMPJ
<b>MINAT</b>	Frais d'inscription des étudiants au Centre National de Jeunesse et des Sports de Kribi
<b>MINAT</b>	Amendes générées dans le secteur des jeux

Source : MINFI/DGB

Annexe 4 : Projets PIP en cours

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)		Début	Fin	
<b>30</b>	<b>Projets PIP EN COURS d'exécution</b>						
1	Projet de construction du barrage Natchigal	PPP	700	120	2018	2024	MINEE
2	Chemin de fer Mbalam Kribi	PPP	1 912	600	2024	2028	MINT
3	Couverture Santé Universelle CSU (Infrastructures de base)	PPP	90	27,6	2022	2026	MINSANTE
4	Construction d'une centrale solaire de 15 MWc à Maroua et de 10 MWc à Guider	PPP	12	0	2023	2024	MINEE
5	Exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabeba	PPP	4000	3,5	2024	/	MINMIDT
6	Exploitation du fer de Bipindi – Grand Zambé	PPP		2	2024	/	MINMIDT
7	Exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobé	PPP	424	2	2024	/	MINMIDT
8	Composante ligne électrique de Natchigal : Ligne de Transport 400 Kv Natchigal-Bafoussam et ouvrages connexes	MOP	97	97	2023	2025	MINEE
9	Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles : PD-CVA	MOP	75	75	2017	2024	MINADER
10	Projet de Développement de La Commercialisation de Bétails et des Infrastructures d'élevage (Pd-Cobie)	MOP	27	27	2019	2024	MINEPIA
11	Projet d'Appui au Développement de la filière Agricole (PADFA II)	MOP	27	27	2020	2025	MINADER
12	Projet de Développement des Chaines de Valeurs Élevage et Pisciculture	MOP	54	54	2021	2026	MINEPIA
13	Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS)	MOP	410	410	2016	2023	MINEE
14	Composante ligne Natchigal : Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport de l'Électricité et de la Réforme du Secteur (PRRTERS)	MOP	221	221	2017	2023	MINEE
15	Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar : usine de pied (30mw)	MOP	73	73	2018	2023	MINEE
16	Construction des lignes de transport électrique 225 kv Ebolowa-Kribi et 90 Kv Mbalmayo-Mekin et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)	MOP	51	51	2018	2025	MINEE
17	Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BM)	MOP	319	319	2020	2026	MINEE
18	Projet d'électrification rurale et d'accès à l'énergie dans les zones sous desservies (PERACE)	MOP	85	85	2020	2027	MINEE
19	Construction du barrage hydro-électrique de Bini A Warak	MOP	213	213	2022	2028	MINEE
20	Projet de rénovation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Émile Leger (CNRPH) (phase I)	MOP	25	25	2020	2024	MINAS
21							
22	Réalisation des travaux d'extension du Port en Eau profonde de Kribi (phase 2)	MOP	448	448	2020	2025	MINT/PAK
23	Construction de la route KUMBA-EKONDO-TITI	MOP	60	60	2016	2024	MINTP
24	Travaux de Réhabilitation de la route Babadjou – Bamenda (52,00 Km)	MOP	121	121	2017	2024	MINTP
25	Bitumage de la route Batchenga – Ntui – Yoko – Lena – Sengbe – Tibati (N15), y compris la construction d'un Pont sur Le Fleuve Sanaga à Natchigal (N15)	MOP	254	254	2017	2025	MINTP
26	Construction des Ponts Acrow	MOP	56	56	2019	2024	MINTP
27	Construction de la Ring Road	MOP	167	167	2021	2024	MINTP

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)		Début	Fin	
28	Travaux de construction de la section de Route Bingambo – Grand zambi	MOP	45,5	45,5	2022	2024	MINTP
29	Aménagement de l'entrée est de douala (Phase II)	MOP	88	88	2022	2025	MINTP
30	Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	MOP	10	10	2017	2023	MINJEC
31	Plan présidentiel de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	MOP	3 500	3 500	2020	2026	MINEPAT
32	Plan présidentiel de reconstruction de la Régions de l'Extrême-Nord	MOP	1 816	1 816	2020	2026	MINEPAT
33	Projet Prolac (Lac Tchad)	MOP	33	33	2021	2026	MINEPAT
34	Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée de la Bénoué	MOP	80	80	2021	2026	MINEPAT
35	Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun	MOP	58	58	2023	2027	MINPOSTEL
36	Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance	MOP	70	70	2023	2027	MINESEC

### Annexe 5 : Projets PIP à lancer en 2023

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)		Début	Fin	
<b>5</b>	<b>Projets PIP à lancer en 2023</b>						
1	Projet d'urgence de réponse à la crise alimentaire	MOP	58	58	2023	2029	MINADER
2	Programme axé sur les résultats dans le Secteur de l'électricité (PForR)	MOP	180	180	2023	2027	MINEE
3	Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	MOP	43	43	2023	2027	MINT
4	Projet de désenclavement du bassin de Kribi : Réhabilitations de la Route Edéa-Kribi (110km)	MOP	102	102	2023	2027	MINTP
5	Réhabilitation de la Rn1 : Maroua-Moutouroua-Magada-Guidiguis	MOP	111	111	2023	2026	MINTP

## Annexe 6 : Nouveaux projets à inscrire dans le PIP 2024-2026

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)		Début	Fin	
<b>11</b>	<b>Projets PIP à lancer à partir de 2024</b>						
1	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Ngaoundéré	PPP	27,4	0	2023	2024	MINEE
2	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Garoua	PPP	27	0	2023	2024	MINEE
3	Aménagement de 15280 ha de Périmètre Hydro-Agricole dans l'Adamaoua	MOP	19	19	2024	2029	MINEPIA
4	Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID	MOP	98	98	2024	2030	MINADER
5	Achèvement du projet PAEPYS : reconfiguration en urgence du réseau du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé	MOP	100	100	2024	2027	MINEE
6	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : construction en urgence de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	MOP	36	36	2024	2026	MINEE/PAK
7	Réhabilitation des aéroports de Bertoua, Kribi et Bertoua	MOP	72	19	2024	2027	MINT/CCAA
8	Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi	MOP	80	80	2024	2027	MINTP
9	Projet d'Amélioration de la connectivité, de la Résilience et de l'Inclusion le long du Corridor Mora-Dabanga-Kousseri (PACRI-MDK)	MOP	161	161	2024	2027	MINTP
10	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine)	MOP	319	319	2024	2027	MINHDU
11	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	MOP	10	10	2024	2026	MINDDEVEL
<b>13</b>	<b>Projets PIP à lancer à partir de 2025</b>						
1	Conception/Réalisation de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 2)	PPP	839	713	2025	2029	MINTP
2	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	PPP	176	26	2025	2029	MINEE
3	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	MOP	96	96	2025	2029	MINEE
4	Projet de Renouveau du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	MOP	13	13	2025	2026	MINT
5	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	MOP	110	110	2025	2030	MINT
6	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aérogare	MOP	10	10	2025	2028	MINT
7	Mégaprojet pour l'Alimentation en Eau de la ville de Douala	MOP	450	450	2025	2029	MINEE
8	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	MOP	166	166	2025	2028	MINTP
9	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	MOP	137	137	2025	2029	MINHDU
10	Projet Gouvernance Locale et Résilience Communautaire	MOP	174	174	2025	2029	MINDDEVEL
11	Construction des universités de Bertoua, Ebolowa, Garoua	MOP	280	280	2025	2028	MINESUP
12	Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée du Logone	MOP	95	95	2025	2029	MINEPAT
13	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Bimi	MOP	130	130	2024	2027	MINADER
<b>8</b>	<b>Projets PIP à lancer à partir de 2026</b>						
1	Projet d'aménagement Hydroélectrique de Menchum	MOP	170	170	2026	2031	MINEE

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)		Début	Fin	
2	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	MOP	68	68	2026	2030	MINEE
3	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	MOP	70	70	2026	2028	MINEE
4	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	MOP	49	49	2026	2029	MINEE
5	Projet d'Aménagement hydroélectrique de Chollet	PPP	1200	-	2026	2031	MINEE
6	Port en Eau Profonde de Limbé	MOP	400	400	2026	2030	MINT
7	Construction du deuxième pont sur la BENOUE	MOP	350	350	2026	2029	MINTP
8	Projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé	MOP	795	795	2026	2030	MINHDU

### Annexe 7 : Détail des projets PIP 2024-2026 proposés pour lancement à partir de 2024

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)		Début	Fin	
<b>17</b>	<b>Projets PIP à lancer à partir de 2024</b>						
1	reconfiguration du réseau du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé	MOP	100	100	2024	2027	MINEE
2	Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole	MOP	26	26	2024	2029	MINEPIA
3	Aménagement de 15280 ha de Périmètre Hydro-Agricole dans l'Adamaoua	MOP	19	19	2024	2029	MINEPIA
4	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	MOP	10	10	2024	2026	MINDDEVEL
5	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine)	MOP	319	319	2024	2027	MINHDU
6	Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi	MOP	80	80	2024	2027	MINTP
7	Projet d'Amélioration de la connectivité, de la Résilience et de l'Inclusion le long du Corridor Mora-Dabanga-Kousseri (PACRI-MDK)	MOP	161	161	2024	2027	MINTP
8	Exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobé	PPP	424	2	2024	/	MINMIDT
9	Exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabeba	PPP	4000	3,5	2024	/	MINMIDT
10	Exploitation du fer de Bipindi – Grand Zambé	PPP		2	2024	/	MINMIDT
11	Chemin de fer Mbalam Kribi	PPP	1 912	600	2024	2028	MINT
12	Réhabilitation de l'aéroport de Bertoua	MOP	19	19	2024	2027	MINT/CCAA
13	Réhabilitation de l'aéroport de Kribi	MOP	26	26	2024	2027	MINT/CCAA
14	Réhabilitation de l'aéroport de Tiko	MOP	27	27	2024	2027	MINT/CCAA
15	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : composante construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	MOP	36	36	2024	2026	MINEE/PAK
16	Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID	MOP	98	98	2024	2030	MINADER
17	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Bimi	MOP	130	130	2024	2027	MINADER
<b>12</b>	<b>Projets PIP à lancer à partir de 2025</b>						
1	Projet Gouvernance Locale et Résilience Communautaire	MOP	174	174	2025	2029	MINDDEVEL
2	Projet de Renouveau du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	MOP	13	13	2025	2026	MINT

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Fin	
3	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	MOP	110	110	2025	2030	MINT
4	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aéroport	MOP	10	10	2025	2028	MINT
5	Conception/Réalisation de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 2)	PPP	839	713	2025	2029	MINTP
6	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	MOP	166	166	2025	2028	MINTP
7	Mégaprojet pour l'Alimentation en Eau de la ville de Douala	MOP	450	450	2025	2029	MINEE
8	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	PPP	176	26	2025	2029	MINEE
9	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	MOP	96	96	2025	2029	MINEE
10	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	MOP	137	137	2025	2029	MINH DU
11	Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée du Logone	MOP	95	95	2025	2029	MINEPAT
12	Construction des universités de Bertoua, Ebolowa, Garoua	MOP	280	280	2025	2028	MINESUP
<b>8</b>	<b>Projets PIP à lancer à partir de 2026</b>						
1	Construction du deuxième pont sur la BENOUE	MOP	350	350	2026	2029	MINTP
2	Projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé	MOP	795	795	2026	2030	MINH DU
3	Port en Eau Profonde de Limbé	MOP	400	400	2026	2030	MINT
4	Projet d'aménagement Hydroélectrique de Menchum	MOP	170	170	2026	2031	MINEE
5	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	MOP	68	68	2026	2030	MINEE
6	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	MOP	70	70	2026	2028	MINEE
7	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	MOP	49	49	2026	2029	MINEE
8	Projet d'Aménagement hydroélectrique de Chollet	PPP	1200	-	2026	2031	MINEE

#### Annexe 8 : PIP par axe stratégique

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement de la productivité et de la production agropastorale</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	En matière de production agropastorale, il sera question de stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles en vue d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et en s'appuyant sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.						
1	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles : PD-CVA	MOP	75	75	2017	2024	MINADER

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
2	Projet de Développement de La Commercialisation de Bétaïls et des Infrastructures d'élevage (Pd-Cobie)	MOP	27	27	2019	2024	MINEPIA
3	Projet d'Appui au Développement de la filière Agricole (PADFA II)	MOP	27	27	2020	2025	MINADER
4	Projet de Développement des Chaines de Valeurs Elevage et Pisciculture	MOP	54	54	2021	2026	MINEPIA
5	Projet d'urgence de réponse à la crise alimentaire	MOP	58	58	2023	2029	MINADER
6	Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole	MOP	26	26	2024	2029	MINEPIA
7	Aménagement de 15280 ha de Périmètre Hydro-Agricole dans l'Adamaoua	MOP	19	19	2024	2029	MINEPIA
8	Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID	MOP	98	98	2024	2030	MINADER
9	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Bimi	MOP	130	130	2025	2027	MINADER
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement des Infrastructures productives/Infrastructure Energétiques</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	Porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse. S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité. D'autre part, afin de garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, le Gouvernement va poursuivre la réhabilitation, l'extension et la construction des Infrastructures de production et de transport et de distribution d'eau potable.						
1	Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS)	MOP	410	410	2016	2023	MINEE
2	Composante ligne Nachtigal : Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport de l'Electricité et de la Réforme du Secteur (PRRTERS)	MOP	221	221	2017	2023	MINEE
3	Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar : usine de pied (30mw)	MOP	73	73	2018	2023	MINEE

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
4	Projet de construction du barrage Natchigal	PPP	700	120	2018	2024	MINEE
5	Construction des lignes de transport électrique 225 kv Ebolowa-Kribi et 90 Kv Mbalmayo-Mekin et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)	MOP	51	51	2018	2025	MINEE
6	Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BM)	MOP	319	319	2020	2026	MINEE
7	Projet d'électrification rurale et d'accès à l'énergie dans les zones sous desservies (PERACE)	MOP	85	85	2020	2027	MINEE
8	Construction du barrage hydro-electrique de Bini A Warak	MOP	213	213	2022	2028	MINEE
9	Composante ligne électrique de Nachtigal : Ligne de Transport 400 Kv Nachtigal-Bafoussam et ouvrages connexes	MOP	97	97	2023	2025	MINEE
10	Construction d'une centrale solaire de 15 MWc à Maroua et de 10 MWc à Guider	PPP	12	0	2023	2024	MINEE
11	Programme axé sur les résultats dans le Secteur de l'électricité (PForR)	MOP	180	180	2023	2027	MINEE
12	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Ngaoundéré	PPP	27,4	0	2024	2025	MINEE
13	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Garoua	PPP	27	0	2024	2025	MINEE
14	Achèvement du projet PAEPYS :reconfiguration en urgence du réseau du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé	MOP	100	100	2024	2027	MINEE
15	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : construction en urgence de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	MOP	36	36	2024	2026	MINEE/PAK

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
16	Mégaprojet pour l'Alimentation en Eau de la ville de Douala	MOP	450	450	2025	2029	MINEE
17	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	PPP	176	26	2025	2029	MINEE
18	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	MOP	96	96	2025	2029	MINEE
19	Projet d'aménagement Hydroélectrique de Menchum	MOP	170	170	2026	2031	MINEE
20	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	MOP	68	68	2026	2030	MINEE
21	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	MOP	70	70	2026	2028	MINEE
22	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	MOP	49	49	2026	2029	MINEE
23	Projet d'Aménagement hydroélectrique de Chollet	PPP	1200	-	2026	2031	MINEE
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement des Infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication.</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	L'Objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux EN COURS						
1	Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun	MOP	58	58	2023	2027	MINPOSTEL
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Santé</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. trois (03) principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, notamment : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence, la valorisation du potentiel thérapeutique local.						
1	Projet de rénovation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Émile	MOP	25	25	2020	2024	MINAS

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
	Leger (CNRPH) (phase I)						
2	Couverture Santé Universelle CSU (Infrastructures de base)	PPP	90	27,6	2022	2026	MINSANTE
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	Il s'agira de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire						
1	Réalisation des travaux d'extension du Port en Eau profonde de Kribi (phase 2)	MOP	448	448	2020	2025	MINT/PAK
2	Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	MOP	43	43	2023	2027	MINT
3	Chemin de fer Mbalam Kribi	PPP	1 912	600	2023	2028	MINT
4	Réhabilitation des aéroports de Bertoua, Kribi et Tiko	MOP	72	72	2024	2027	MINT/CCAA
5	Projet de Renouvellement du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	MOP	13	13	2025	2026	MINT
6	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	MOP	110	110	2025	2030	MINT
7	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aérogare	MOP	10	10	2025	2028	MINT
8	Port en Eau Profonde de Limbé	MOP	400	400	2026	2030	MINT
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Infrastructure et transport /routes</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	il s'agit de porter la densité à 0,38 km et le pourcentage du réseau bitumé à 50 % respectivement. A travers notamment: la construction ou le bitumage d'au moins 1 626 km de nouvelles routes (avec une priorité pour les routes nationales encore en terre), le parachèvement des projets EN COURS, mais en également la réhabilitation de 2 200 km de routes bitumées et la construction plus de 1 600 ml d'ouvrages d'art.						
1	Construction de la route KUMBA-EKONDO-TITI	MOP	60	60	2016	2024	MINTP
2	Travaux de Réhabilitation de la route Babadjou – Bamenda (52,00 Km)	MOP	121	121	2017	2024	MINTP
3	Bitumage de la route Batchenga – Ntui – Yoko – Lena – Sengbe – Tibati (N15), y compris la construction d'un Pont	MOP	254	254	2017	2025	MINTP

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
	sur Le Fleuve Sanaga à Nachtigal (N15)						
4	Construction de la Ring Road	MOP	167	167	2021	2024	MINTP
5	Travaux de construction de la section de Route Bingambo – Grand zambi	MOP	45,5	45,5	2022	2024	MINTP
6	Aménagement de l'entrée est de douala (Phase II)	MOP	88	88	2022	2025	MINTP
7	Projet de Réhabilitations de la Route Edéa-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi-Campo y compris le pont sur le fleuve Ntem	MOP	102	102	2023	2027	MINTP
8	Réhabilitation de la Rn1 : Maroua-Moutouroua-Magada-Guidiguis	MOP	111	111	2023	2026	MINTP
9	Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi	MOP	80	80	2024	2027	MINTP
10	Projet d'Amélioration de la connectivité, de la Résilience et de l'Inclusion le long du Corridor Mora-Dabanga-Kousseri (PACRI-MDK)	MOP	161	161	2024	2027	MINTP
11	Conception/Réalisation de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 2)	PPP	839	713	2025	2029	MINTP
12	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	MOP	166	166	2025	2028	MINTP
13	Construction du deuxième pont sur la BENOUE	MOP	350	350	2026	2029	MINTP
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement des Infrastructures / Modernisation urbaine</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de Secteurs, etc.).						
1	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine)	MOP	319	319	2024	2027	MINHDU
2	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	MOP	137	137	2025	2029	MINHDU
3	Projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé	MOP	795	795	2026	2030	MINHDU
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Éducation et Formation</b>						

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
<b>Objectif stratégique</b>	Les Objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'Infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.						
1	Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	MOP	10	10	2017	2023	MINJEC
2	Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance	MOP	70	70	2023	2027	MINESEC
3	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	MOP	10	10	2024	2026	MINDDDEVEL
4	Projet Gouvernance Locale et Résilience Communautaire	MOP	174	174	2025	2029	MINDDDEVEL
5	Construction des universités de Bertoua, Ebolowa, Garoua	MOP	280	280	2025	2028	MINESUP
<b>Axe d'intervention</b>	<b>Développement des Infrastructures productives</b>						
<b>Objectif stratégique</b>	il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) <b>d'assurer la fonctionnalité optimale des Infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveau projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des Coûts des Infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de Coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets.</b>						
1	Plan présidentiel de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	MOP	3 500	3 500	2020	2026	MINEPAT
2	Plan présidentiel de reconstruction de la Régions de l'Extrême-Nord	MOP	1 816	1 816	2020	2026	MINEPAT
3	Projet Prolac (Lac Tchad)	MOP	33	33	2021	2026	MINEPAT
4	Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée de la Bénoué	MOP	80	80	2021	2026	MINEPAT
5	Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée du Logone	MOP	95	95	2025	2029	MINEPAT
<b>Axe d'intervention</b>	<b>Développement des Infrastructures extractives</b>						
1	Exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobé	PPP	424	2	2023	/	MINMIDT
2	Exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabebeba	PPP	4000	3,5	2023	/	MINMIDT
3	Exploitation du fer de Bipindi – Grand Zambé	PPP		2	2023	/	MINMIDT

Figure 8 : Prévission de la ventilation des dépenses publiques par secteur pour la période 2023-2025 (données en milliards de FCFA)

		LF (Ord_2023)			2024			2025			2026		
		Fonc	Invest	Total									
Chapitres budgétaires	<b>I. SECTEUR SOCIAUX</b>	1 066 026	110 469	1 176 495	1 081 082	146 439	1 227 521	1 123 950	197 909	1 321 859	1 158 292	241 759	1 400 051
	<i>Éducation</i>	787 211	40 000	827 212	802 704	58 580	861 284	838 829	80 080	918 909	865 432	95 580	961 012
	<i>Santé</i>	184 719	44 000	228 719	180 247	55 200	235 447	180 792	78 200	258 992	186 324	97 200	283 524
	<i>Développement Social et Emploi</i>	44 548	15 739	60 286	46 338	21 829	68 167	49 642	27 349	76 991	50 575	33 999	84 574
	<i>Culture, Sports et Loisirs</i>	49 549	10 730	60 279	51 793	10 830	62 623	54 688	12 280	66 968	55 961	14 980	70 941
	<b>II. PRODUCTION ET COMMERCE</b>	129 012	95 521	224 533	99 058	107 451	206 509	111 364	168 271	279 635	116 025	223 071	339 097
	<i>Secteur Rural</i>	104 772	87 641	192 413	72 758	98 321	171 080	83 216	157 641	240 857	87 270	205 641	292 911
	<i>Industries et Services</i>	24 240	7 880	32 120	26 299	9 130	35 429	28 148	10 630	38 778	28 755	17 430	46 185
	<b>III. INFRASTRUCTURES PRODUCTIVES</b>	109 456	893 440	1 002 896	112 556	970 274	1 082 830	113 629	1 253 795	1 367 424	115 181	1 423 485	1 538 666
	<b>IV. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE</b>	152 219	91 789	244 008	158 051	101 074	259 125	178 803	143 774	322 577	182 585	187 474	370 059
	<b>V. DEFENSE ET SECURITE</b>	373 461	15 400	388 861	404 262	15 500	419 762	422 051	17 100	439 151	434 635	22 300	456 935
	<b>VI. SOUVERAINETE ET GOUVERNANCE</b>	220 686	47 940	268 626	223 685	47 970	271 655	240 144	53 060	293 204	243 852	58 120	301 972
	<i>Souveraineté</i>	98 603	19 800	118 403	98 291	19 660	117 951	105 606	21 900	127 506	107 034	25 400	132 434
	<i>Gouvernance</i>	122 083	28 140	150 223	125 394	28 310	153 704	134 538	31 160	165 698	136 818	32 720	169 538
	<b>TOTAL CHAPITRES ORGANISMES</b>	<b>2 050 860</b>	<b>1 254 559</b>	<b>3 305 419</b>	<b>2 078 694</b>	<b>1 388 709</b>	<b>3 467 402</b>	<b>2 189 942</b>	<b>1 833 909</b>	<b>4 023 851</b>	<b>2 250 571</b>	<b>2 156 209</b>	<b>4 406 780</b>
	<b>CHAPITRES COMMUNS</b>	<b>1 185 548</b>	<b>104 691</b>	<b>1 290 239</b>	<b>1 181 992</b>	<b>171 191</b>	<b>1 353 183</b>	<b>1 197 641</b>	<b>121 191</b>	<b>1 318 832</b>	<b>1 210 257</b>	<b>121 291</b>	<b>1 331 548</b>
	<b>TOTAL BUDGET HORS SERVICE DETTE</b>	<b>3 236 409</b>	<b>1 359 250</b>	<b>4 595 659</b>	<b>3 270 684</b>	<b>1 579 900</b>	<b>4 850 584</b>	<b>3 387 585</b>	<b>2 005 100</b>	<b>5 392 685</b>	<b>3 460 830</b>	<b>2 327 500</b>	<b>5 788 330</b>

		LF (Ord_2023)			2024			2025			2026		
		Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total
	<i>SERVICE DE LA DETTE</i>	0	0	2 046 837,3	0	0	1 621 596,9	0	0	1 679 435	0	0	1 864 714
	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE			898 000,0			825 000,0			809 000			868 000
	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE			1 148 837,3			796 596,9			870 435			996 714
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>3 236 409</b>	<b>1 359 250</b>	<b>6 642 496,3</b>	<b>3 260 684</b>	<b>1 589 900</b>	<b>6 472 180,9</b>	<b>3 387 585</b>	<b>2 105 100</b>	<b>7 072 120</b>	<b>3 460 830</b>	<b>2 327 500</b>	<b>7 653 044</b>